

Les écrits de Saint Antoine Daveluy

IRFA Archive 5C-MAR/069 (Volume 3)

Notes pour l'Introduction à l'Histoire de la Corée

Transcription du Père Didier t'Serstevens

Cahier 1: pages 1-30

Cahier 2: pages 31-49

Cahier 3: pages 50-99

Cahier 4: 100-161

Volume 5 Cahier 2 (pages 173-196)

Tableau de l'Administration : l'organisation civile de la Corée

Le nom de Corée semble venir du Chinois Kaoli, prononcé Korië par les Coréens, c'était le nom donné au royaume par la dynastie précédente, mais la dynastie actuelle qui date de l'année im-sin, l'an 1392 de notre ère, changea ce nom en celui de Tsio-siën et c'est le seul reçu aujourd'hui. (On appelle aussi la Corée Tong kouk, (royaume de l'orient) il est en effet à l'orient de la Chine ; et est par le fait le royaume à l'extrême orient, là finit le continent.)

Tous les détails ci-après sont tirés d'un livre qui a vogue dans ce pays et on été corrigés sur un tableau fait récemment d'après les documents du gouvernement.

La ville droit à l'Est de la Capitale est Liëng-hai à 755 ly dans la province de Kiëng-sang ; la ville droit à l'ouest, est p'oung-t'sien à 535 ly dans la province de Hoang-hai ; la ville droit au sud, est hai-nam à 896 ly dans la province de Tsien-la ; la ville droite au nord, est On sieng à 2102 ly dans la prov. de ham-kyëng. Le royaume a de l'Est à l'Ouest 1280 ly, et du Nord au Sud 2998. Il est divisé en 8 provinces,^x

(nommées Kiëng-key, T'siouⁿg-t'siëng, Tsien-la, Kiëng-sang, Kang-Ouen, Hoang-hai, ham-kieng, Piëng-an)

chacune administrée par un gouverneur, et en 332 districts, dont chacun a un mandarin à sa tête, sous les ordres de leurs gouverneurs respectifs. (On dit que les districts furent d'abord au nombre de 354 pour représenter chaque jour de l'année lunaire, chaque district étant censé fournir au Roi son entretien pour un jour ; quoiqu'il en soit ce nombre est réduit aujourd'hui.)

La ville choisie pour la Capitale s'appelle Han-iang ; ce nom toutefois n'est guère en usage et tout le monde l'appelle Se oul, qui probablement signifie Capitale. Elle est divisée en 5 arrondissements : celui du centre qui renferme 8 quartiers ; celui de l'Est, 12 quartiers, celui du Sud, 11 quartiers ; celui de l'Ouest, 8 quartiers ; et celui du Nord, 10 quartiers ; en tout 49 quartiers. Le mur d'enceinte de la ville fut fait par T'ai-tso fondateur de la dynastie actuelle, et fortifié par Siei-tsong, le 4^{ème} roi de cette race. Il a 9975 pas de circuit, et 40 pieds de maçon en élévation. Elle a 8 portes, dont quatre grandes et quatre petites. Les grandes sont assez belles surmontées par des pavillons en style chinois.

Provinces 1^o Kiëng-key-to

(Le mot Kieng-key to, en Chinois Kieng ki tao, a été donné à tort dans plusieurs ouvrages Européens pour le nom de la Capitale ; la terminaison **to** signifie province, et le nom entier pourrait se traduire : province des environs de la Capitale.)

Elle est bornée à l'Est et au Nord Est par la province de Kang-Ouen ; au Sud et au S.E. par la prov. ^{de} T'siou^{ng} t'siëng ; au Sud-Ouest et à l'Ouest, par la mer jaune ; à l'Ouest par la prov. de de Hoang-hai ; au N.O. par la prov. de Hoang-hai et un peu celle de Kang-ouen. Elle renferme 96 districts, dont 22 dans la prov. gauche (Tsoa-to) et 14 dans la province droite (Ou-to). Son gouverneur (Kam sa) réside à la Capitale, mais extra muros, ayant peu de juridiction à exercer dans la ville royale, son hotel est en dehors de la porte de l'Ouest.

(Parmi les charges de gouverneurs, la plus élevée en dignité est celle de Ham-kiëng to ; la plus recherchée pour les grandeurs et les plaisirs, celle de p'ieng-An-to ; la plus lucrative, celle de Kiëng-sang-to ; et la dernière sous tous les rapports, celle de Kang-ouen-to.)

Province de gauche (tsoa-to) Ici la gauche a le pas sur la droite.

Les districts de : Kang-hoa, ville à enceinte dans l'île de ce nom, à 130 ly de la Capitale. Elle a 17 cantons. Résidence d'un Niou-siou ; son mandarin propre s'appelle Kiëng-niëk. (Le titre de Niou-siou est très élevé, les premiers ministres eux mêmes peuvent remplir ces places, il y en a quatre seulement, préposés à quatre postes très importants non loin de la Capitale ; ce sont Kang-hoa, Sou-ouen, Koang-tsiou et Siong to. Ce sont en quelque sorte 4 forteresses. Le Niou-siou n'est pas le mandarin propre de la ville, où il réside, de même que les gouverneurs ne sont pas chargés directement de la ville où ils font leur résidence, un autre mandarin remplit cette charge et dans ce cas les noms de leur dignité sont différentes des différents titres usités pour les mandarins ordinaires.)

Koang-tsiou, ville murée, appelée aussi San-seng c.à d. ville sur la montagne à 50 ly de la Capit. Résidence d'un Niou-siou ; son mandarin propre est appelé p'an koan, il renferme 23 cantons.

Nie-tsiou, à 170 ly de la Capti. Il a 13 cantons, le mandarin est un mok-sa.

Sou-ouen, ville murée, appelée aussi hoa-seng, à cause de la beauté de ses murailles, à 80 ly de la Capitale, il y a 52 cantons. Résidence d'un Niou-siou, son mandarin est un p'an koan. Il y a un palais royal, bâti il y a 30 ans par le roi Siou-nsong, dans l'intention de s'y retirer loin des affaires.

Pou-p'ieng, à 50 ly de la Capit. il a 15 cantons. Son mandarin est pou-sa.

Nam-iang, à 130 ly de la Capit. il a 14 cantons. Le mandarin est pou-sa.

Ni-t'sien, à 130 ly de la Cap. il a 14 cantons. Le mandarin est pou-sa.

In-t'sien, à 80 ly de la Cap. il a 10 cantons, le mandarin est pou-sa.

Tsiouk-san, à 180 ly de la Cap. il a 17 cantons, le mandarin est pou-sa.

Iang-keun, à 120 ly de la Cap. il a 9 cantons, le mandarin est koun-siou.

An-san, à 62 ly de la Cap. il a 6 cantons, le mandarin est koun-siou.

An-seng, à 170 ly de la Cap. il a 19 cantons, le mandarin est koun-siou.

Kim-p'o, à 60 ly de la Cap. il a 8 cantons, le mandarin est koun-siou.

Ma-tien, à 125 ly de la Cap. il a 6 cantons, le mandarin est koun-siou.

Liong-in, à 80 ly de la Cap. il a 16 cantons, le mandarin est hiën-liëng.

Tsin-oui, à 123 ly de la Cap. il a 11 cantons, le mandarin est hiën-liëng.

Iang-T'sien, à 40 ly de la Cap. il a 4 cantons, le mandarin est hiën-liëng.

Kem-t'sien, à 33 ly de la Cap. il a 6 cantons, le mandarin est hiën-liëng. dit encore Si-heung.

Tsi-p'ien, à 150 ly de la Cap. il a 6 cantons, le mandarin est hiên-kam.
Koa-t'sien, à 30 ly de la Cap. il a 14 cantons, le mandarin est hiên-kam.
Iang-seng, à 110 ly de la Cap. il a 14 cantons, le mandarin est hiên-kam
Iang-tsi, à 120 ly de la Cap. il a 10 cantons, le mandarin est hiên-kam.

Voici l'ordre des dignités des mandarins de province, en commençant par les plus élevés.

Kam-sa, gouverneur de province, pou-ioun, tai-pousa, moksa, pou-sa, koun-siou, hiên-liêng, hiên-kam.—Les kieng-niék et p'an koan sont dans les villes des Niou-siou et des gouverneurs et varient pour les degrés de dignité.

Province de droite (ou-to)

Les districts de : **Siong-to**, dite aussi Kai-seng, ville murée, Capitale du royaume sous la dynastie précédente, à 160 ly de la Cap. il y a 17 cantons. Résidence d'un Niou-Siou, son mandarin propre est un kiêng-niék

P'a tsiou, à 80 ly, 11 cantons, un mok-sa.

Iang-tsiou, à 60 ly, 33 cantons, un mok-sa.

Tsiang-tan, à 120 ly, 24 cantons, un pou-sa.

Kio-tong, île, ville murée, à 120 ly, plus 50 ly par mer, un Siou-sa, préfet ~~militaire~~ maritime, il a surveillance sur la marine des trois provinces.

Sak-liêng, à 120 ly, 7 cantons, un koun-siou.

Ko-iang, à 40 ly, 8 cantons, id. id.

Kio-ha, à 80 ly, 7 cantons, id., id.

Ka-p'iêng, à 145 ly, 4 cantons, id., id.

Iêng-p'iêng, à 145 ly, 7 cantons, id., id.

P'o-t'sien, à 100 ly, 9 cantons, un hiên-kam.

Eum-tsiouk, à 180 ly, 7 cantons, id, id.

Tsiek-seng, à 150 ly, 5 cantons, id, id.

Nien-t'sien, à 140 ly, 5 cantons, id, id.

En tout : 4 niou-siou, 1 kam-sa, ³ mok-sa, 6 pou-sa, 10 koun-siou, 4 hiên-liêng, 8 hien-kam, 1 siou-sa, 2 p'an-koan, 2 kiêng-niék. – On compte dans cette province 136.600 maisons. (Nous mettons ces nombres tels qu'ils sont notés, mais tout le monde dit et il nous paraît certain qu'il n'y a aucune foi à y ajouter)

(Sans doute sans la Capitale) Il y a en outre 6 t'salping, ou préfets des postes.

(Les établissements pour ^{les} chevaux de poste sont appelés iék en langue du pays ; sur les principales routes, le gouvernement y entretient de distance en distance certain nombre de chevaux, principalement pour le service des dignitaires en voyage. Les t'salping sont chargés de surveiller ces différents dépôts : ils ont à leur résidence un certain nombre de fonctionnaires, modelés en partie sur l'organisation du prétoire des mandarins. Les valets chargés des chevaux dépendent du gouvernement à peu près comme des esclaves, il ne sont pas libres de se retirer à volonté et de race en race doivent faire ce service.) Voici les lieux de résidence des t'salping pour cette province :

ieng-sě, district de iang-tsiou, chargé de surveiller 6 postes.

ien-hoa.....de koa-t'sien.....12 postes

p'ieng-kou.....de iang tsiou.....11 postes

tsiouⁿg-lim.....de in-t'sien.....6 postes

to-ouen.....de tsiang-tan..... 5 postes

Kiêng-an.....de koang-tsiou..... 7 postes

Le nombre des chevaux entretenus est de 449....

2° T'siouⁿg-t'sieng to

Cette province est bornée au N.E. par celle de Kang-ouen et Kiëng-sang ;

Au S.E. par celles de Kiëng-Sang et Tsien-la ; au S. par celle de Tsien-la ; à l'O. S.O. et N.O. par la mer jaune ; au Nord, par la prov. de Kiëng-key. Elle comprend 54 districts, dont 21 à la prov. gauche (tsao-to), et 33 à la prov. droite (ou-to). Sa capitale résidence du gouverneur était autrefois Tsiouⁿg-tsiou, mais en l'année im-tsin, (1592) lors de la guerre du Japon, elle fut transférée à Kong-tsiou, près du fleuve appelé Keum kang, où elle est encore aujourd'hui

Province de gauche (tsao-to)

Les districts de T'siouⁿg-tsiou, ville murée, à 290 ly de la Capitale, renfermant 38 cantons, son mandarin est un mok-sa

T'siëng-tsiou, ville murée, à 300 ly de la Cap. un mok-sa. 23 cantons
T'siëng-p'ouⁿg,à.....350 ly.....8 cantons,un pou-sa
Tan-iang,.....à.....380 ly.....7 cantons,un koun-siou
Koi-san,.....à.....280 ly.....12 cantons,id.....id.
Ok-t'sien.....à.....410 ly.....11 cantons,id.....id.
Poëun,.....à.....380 ly.....10 cantons,id.....id.
T'ien-an,à.....213 ly.....15 cantons,id.....id.
Moun-ey,.....à.....330 ly.....6 cantons,un hiën.liëng.
Tiei-t'sien.....à.....320 ly.....8 cantons,un hiën-kan.
Tsik-san,.....à.....183 ly.....12 cantons,id.....id.
Hoi-in,.....à.....350 ly.....6 cantons,id.....id.
Ieng-p'ouⁿg,.....à.....320 ly.....4 cantons,id.....id.
Eum-Seng,.....à.....245 ly.....4 cantons,id.....id.
(1)

Tsin-t'sien,.....à.....240 ly.....15 cantons,id.....id.
Mok-t'sien.....à.....243 ly de la Cap. le mandarin est un hien-kam.8 cantons
Iëng-t'soun,.....à.....390 ly.....6 cantons,id.....id.
Iëng-tong.....à.....460 ly.....7 cantons,id.....id.
Hoang-kan,.....à.....490 ly.....6 cantons,id.....id.
T'siëng-San,..à.....430 ly.....6 cantons,id.....id.

Province de droite (ou to)

Les districts de : Kong-tsiou, à 326 ly de la Cap. ville en partie murée, 26 cantons.

Résidence du gouverneur ou Kam-sa. Son propre mandarin est un p'an-koan, ayant dignité de Mok-sa.

Hong-tsiou, à 293 ly, ville murée, 27 cantons un moksa
Nim-t'sien, à --- 401 ly, ----- 21 cantons --- un koun-siou
T'ai-an, à ---- 418 ly, ----- 6 cantons --- id. --- id.
Han-san, à ---- 441 ly, ville murée, 9 cantons --- id. --- id.
Sě-t'sien, à ---- 461 ly, ville murée 10 cantons --- id. --- id.
Mien-t'sien à ---- 313 ly, ----- 15 cantons --- id. --- id.

(1) T'sieng-an, à280.....ly6cantons.....id.....id

Sě-sang, à - - - - 388 ly, - - - - - - - - - -	16 cantons- - -	id. - - - - id.
On-iang, à - - - - 233 ly, - - - - - - - - - -	8 cantons- - -	id. - - - - id.
Tai-heung, à - - - - 283 ly, - - - - - - - - - -	8 cantons- - -	id. - - - - id.
Hong-san, à - - - - 413 ly - - - - - - - - - -	9 cantons- - -	id.- hiên-kam.
Těk-san, à - - - - 293 ly - - - - - - - - - -	12 cantons- - -	id. - - - - id.
P'iêng-taik, à - - - - 173 ly - - - - - - - - - -	6 cantons- - -	id. - - - - id.
Tsiêng-san, à - - - - 351 ly - - - - - - - - - -	6 cantons- - -	id. - - - - id.
Tsiêng-iang, à - - - - 323 ly - - - - - - - - - -	9 cantons- - -	id. - - - - id.
Eun-tsin, à - - - - 406 ly - - - - - - - - - -	14 cantons- - -	id. - - - - id.
Hoi-tek, à - - - - 381 ly - - - - - - - - - -	7 cantons- - -	id. - - - - id.
Tsin-tsam, à - - - - 351 ly - - - - - - - - - -	5 cantons- - -	id. - - - - id.
Nien-san, à - - - - 406 ly - - - - - - - - - -	8 cantons- - -	id. - - - - id.
Ni-seng, vulgo No-seng à 376 ly - - - - - - - - - -	11 cantons- - -	id. - - - - id.
Pou-iě, à - - - - 386 ly - - - - - - - - - -	10 cantons- - -	id. - - - - id.
Siek-seng, à - - - - 396 ly - - - - - - - - - -	9 cantons- - -	id. - - - - id.
Pin-in, ville murée, à 443 ly - - - - - - - - - -	6 cantons- - -	id. - - - - id.
Nam-p'o, ville murée à 393 ly - - - - - - - - - -	8 cantons- - -	id. - - - - id.
Kiël-seng, à - - - - 323 ly - - - - - - - - - -	9 cantons- - -	id. - - - - id.
Po-riêng, ville murée à 373 ly - - - - - - - - - -	8 cantons- - -	id. - - - - id.
Hai-mi, ville murée à 358 ly - - - - - - - - - -	6 cantons- - -	id. - - - - id.
Tang-tsin, à - - - - 333 ly - - - - - - - - - -	7 cantons- - -	id. - - - - id.
✠ Sin-t'sang, à - - - - 233 ly - - - - - - - - - -	6 cantons- - -	id. - - - - id.
Niei-san, à - - - - 263 ly de la Cap. - - - - - - - - - -	9 cantons- - -	un hiên-kam
Tsien-ey, à - - - - 251 ly - - - - - - - - - -	5 cantons- - -	id. - - - - id.
Ien-ki, à - - - - 291 ly - - - - - - - - - -	7 cantons- - -	id. - - - - id.
A-san, à - - - - 223 ly - - - - - - - - - -	11 cantons- - -	id. - - - - id.

En tout : 1 kam-sa, 4 mok-sa, dont un est le p'an-koan, 1 pou-sa, 13 koun-siou, 1 hiên-liêng, 35 hiên-kam. Nombre de maisons : 2,440,800.

Plus 5 t'sal pang, résidant à Nien-ouên, distr. de T'siou^{ng}-t'siou - - - 14 postes

Seng-hoan - - - de t'sik san - - - - - 12 postes

Ni-in - - - - - de Kong-tsiou - - - - - 8 id.

Keum-tseng - - - de hong-tsiou - - - - - 16 postes

Nioul-pong - - - de tsiêng-tsiou - - - - - 12 id.

nombre de chevaux entretenus : 76²¹

3° Tsien-la to

Cette province est bornée au N.E. par celles de Tsiou^{ng}-t'siêng et Kiêng-sang ; à l'E. par celle de Kiêng-sang ; au S.E. par celle de Kiêng-sang et la mer ; au S. S.O. et O. par la mer ; au N.O. par la mer et la prov. de T'siou^{ng}-t'siêng ; au N. par la prov. de T'siou^{ng}-t'siêng. Elle comprend 56 districts dont 21 à la prov. de gauche (tsoa to) et 35 à la prov. ^{de} droite (ou to)

La Capitale résidence de gouverneur est tsien-tsiou.

Province de gauche (tsoa to)

Les districts de Neung-tsiou, à 776 ly de la Cap. 9 - - cantons un mok-sa

Nam-ouen, ville murée à 636 ly - - - - - 40 - - cantons un pou-sa

Soun-t'ien, ville murée à 796 ly - - - - - 20 - - cantons id. id.

Tam-iang, à - - - - - 676 ly - - - - - 12 - - cantons id. id.

Tsiang-seng, à - - - - - 666 ly - - - - - 15 - - cantons id. id.

P'o-seng, ville murée à 851 ly - - - - - 18 - - cantons un koun-siou

Nak-an, à ----- 786 ly ----- 6 -- cantons id. id.
 Soun-t'siang, à ----- 636 ly ----- 16 -- cantons id. id.
 T'siang-p'iëng, à ----- 706 ly ----- 9 - cantons un hiën-liëng
 Niong-tam, à ----- 536 ly ----- 4 -- cantons id. id.
 Koang-iang, ville murée à 821 ly ----- 12 -- cantons un hien-kam.
 Ok-koa, à ----- 666 ly ----- 6 -- cantons id. id.
 Kou-riei, ville murée à 766 ly ----- 7 -- cantons id. id.
 Kok-seng, à ----- 676 ly de la Cap. 8 - cantons un hiën-kam.
 Oun-pong, à ----- 686 ly ----- 8 -- cantons id. id.
 Im-sil, à ----- 576 ly ----- 18 -- cantons id. id.
 Tsiang-siou, à ----- 561 ly ----- 7 -- cantons id. id.
 Tsīn-an, à ----- 586 ly ----- 13 -- cantons id. id.
 Tong-pak, à ----- 726 ly ----- 11 -- cantons id. id.
 hoa-soun, à ----- 756 ly ----- 3 -- cantons id. id.
 heung-iang, à ----- 896 ly ville murée 13- - cantons id. id.

Province de droite (ou to)

Tsien-tsiou, ville murée à 506 ly de la Cap. 36 cantons, Capitale de la prov. et résidence du gouverneur (Kam-sa) Son propre mandarin est un p'an-koan.

Na-tsiou, ville murée, à 746 ly ----- 38 -- cantons ----- un mok-sa

Tsiei-tsiou, grande île du Sud (Quelpaert) ville murée, à 966 ly, plus 970 ly par mer, 4 cantons. Un moksa gouver. de l'île, le propre mandarin est un ~~prop~~ p'an-koan.

Koang-tsiou, ville murée, à 726 ly ----- 40 - cantons ----- un mok-sa

T'siang-heung, ville murée à 886 ly ----- 15- - cantons ----- un pou-sa

Mou-tsiou, à ----- 526 ly ----- 12- - cantons ----- id. id.

Niē-san, à ----- 436 ly ----- 11- - cantons ----- id. id.

Ik-san, à ----- 456 ly ----- 10- - cantons ----- id. id.

Kō-pou, ville murée, à ----- 606 ly ----- 18- - cantons ----- id. id.

Liëng-am, ville murée, à ----- 816 ly ----- 9- - cantons ----- id. id.

Liëng-koang, ville murée à ----- 716 ly ----- 28- - cantons ----- id. id.

problt. Ile tsin-to, ville murée, à 1026 ly 13- - cantons ----- id. id.

Keūm-san, à 486 ly 12- - cantons ----- id. id.

Tsin-san, à 456 ly 8- - cantons ----- id. id.

Kim-tiei, à 536 ly 23- - cantons ----- id. id.

Nim-p'i, ville murée, à 496 ly 12- - cantons ----- un hiën-liëng

Man-kiëng, ville murée, à 516 ly 6- - cantons ----- id. id.

Keum-kou, à 526 ly 12- - cantons ----- id. id.

Kang-tsin, ville murée, à 866 ly 21- - cantons ----- un hiën-kam

Niong-an, ville murée, à 436 ly 3- - cantons ----- id. id.

Ham-iël, à 456 ly 9- - cantons ----- id. id.

Pou-an, à 576 ly 20- - cantons ----- id. id.

Ham-p'iëng, à 776 ly 4- - cantons ----- id. id.

Ko-san, à 476 ly 8- - cantons ----- id. id.

T'ai-in, à 566 ly 16- - cantons ----- un hiën-kam

Ok-kou, ville murée, à 566 ly 8- - cantons ----- id. id.

Nam-p'iëng, à 746 ly 12- - cantons ----- id. id.

Heng-tëk, à 636 ly 8- - cantons ----- id. id.

Tsiëng-eup, à 596 ly 8- - cantons ----- id. id.

Ko-tsiang, ville murée, à 640 ly 8- - cantons ----- id. id.

Mou-tsiang, ville murée, à	670 ly	16- - cantons	----- id. id.
Mou-an, à	796 ly	13- - cantons	----- id. id.
Hāi-nam, à	896 ly	12- - cantons	----- id. id.
Tai-t'siêng, ile Quelpaert, ville murée à	140 ly de tsei-tsiou	-----	id. id.
Tsiêng-ey, ile Quelpaert, ville murée à	130 ly de tsei-tsiou	-----	id. id.

En tout : 1 kam-sa, 4 mok-sa, 7 pou-sa, 11 koun-siou, 5 hiên liêng, 28 hiên-kam, 2 p'an koan. Nombre de maisons 290,550.

De plus 6 t'sal pang, résidant à : Sam-liei distr. de Tsiên-tsiou - - - 12 postes

Tsiêng-an - - de	tsiang-seng- -	11 id.
Piěk-sa- - - - de	tsiang-eung- -	9 id.
Tsiei-ouen- - -de	Keum-san	4 id.
O-siou - - - de	Nam-ouen	11 id.
Kieng-iang- - de	Koang-tsiou	6 id.

Nombre de chevaux entretenus : 506.

4° Kiêng-Sang-to

Cette province est bornée au N. par celle de Kang-Ouen, au N.E. par celle de Kang-Ouen et la mer du Japon : à l'E. au S.E. et au S. par la mer ; au S.O. par la mer et la prov. de Tsiên-la ; à l'O. par la province de Tsiên-la ; au N.O. par la prov. de Tsiouⁿg-tsiêng. Sa Capitale, résidence du gouverneur est Tai-kou.

Elle comprend 71 districts, dont 40 dans la province de gauche (tsoa-to) ; et 31 dans la prov. de droite (ou-to).

Province de gauche (tsoa-to)

Les districts de : Kiêng-tsiou, ville murée, à 770 ly de la Cap. - - 18 cantons
son mandarin est ~~un~~ pou-ioun

An-tong, ville murée, à	550 ly	----- 24 cantons	--- un taipou-sa
(1)			
Mir-iang, ville murée à	800 ly	16 cantons	un pou-sa
T'siêng-song à	630 ly	9 cantons	id. id.
Tai-kou, ville murée, à	680 ly de la Cap.	33 cantons	
Cap. de la province, résidence du gouverneur, le mandarin propre est un p'an-koan			
Oul-san à	850 ly	11 cantons	un pou-sa
Tong-nai, ville murée, à	930 ly	8 cantons	id. id.
In-tong, à	600 ly	9 cantons	id. id.
Soūn-heung, à	470 ly	13 cantons	id. id.
T'sil-kok, à	670 ly	10 cantons	id. id.
T'siêng-tō, à	740 ly	13 cantons	un koun-siou.
Iêng-t'sien, à	690 ly	20 cantons	id. id.
Niei-t'sien, à	490 ly	23 cantons	id. id.
Iêng-t'sien, à	470 ly	13 cantons	id. id.
Heng-hai, ville murée, à	800 ly	8 cantons	id. id.
P'oung-key, à	440 ly	8 cantons	id. id.

(1) Nieng-hai, ville murée, à 745 ly ----- 1 canton ----- 1 pou-sa

Kiêng-san _𨾏	à	710 ly	5 cantons	un hiên-liêng.
ěi-seng,	à	600 ly	19 cantons	id. id .
Iêng-ték,	à	800 ly	5 cantons	id. id .
Niang-san,	à	890 ly	6 cantons	un hiên-kam.
ha-iang,	à	700 ly	6 cantons	id. id .
Niong-kong,	à	460 ly	10 cantons	id. id .
Pong-hoa,	à	520 ly	10 cantons	id. id .
Tsiêng-ha, ville murée	à	830 ly	5 cantons	id. id .
Ēn-iang, ville murée,	à	830 ly	6 cantons	id. id .
Tsin-pō,	à	630 ly	6 cantons	id. id .
Hiên-p'oung,	à	680 ly	17 cantons	id. id .
Koun-oui,	à	680 ly	10 cantons	id. id .
Pian,	à	550 ly	9 cantons	id. id .
ěy-heu _𨾏 ,	à	620 ly	11 cantons	id. id .
Sin-liêng,	à	690 ly	7 cantons	id. id .
Niei-an,	à	530 ly	7 cantons	id. id .
Tsiang-ki, ville murée,	à	820 ly	10 cantons	id. id .
iên-il, ville murée,	à	780 ly	8 cantons	id. id .
Tsiang-liêng, ville murée	à	720 ly	13 cantons	id. id .
Niêng-san,	à	750 ly	7 cantons	id. id .
Key-tsióng,	à	940 ly	7 cantons	id. id .
Tsa-in,	à	730 ly	7 cantons	id. id .
iêng-iang	à	650 ly	8 cantons	id. id .

Province de droite (ou to)

Les districts de : T'siang-Ouen, ville murée, à 810 ly de la Cap. 16 cantons un taipou sa .

Sang-tsiou, ville murée,	à	490 ly	14 cantons	un mok-sa.
Seng-tsiou, ville murée,	à	610 ly	40 cantons	id. id .
Tsin-tsiou, ville murée,	à	856 ly	70 cantons	id. id .
Kim-hai, ville murée,	à	880 ly	18 cantons	un pou-sa.
Siên-san, ville murée,	à	560 ly	18 cantons	id. id .
Kě-tsiei, grande île, ville murée	à	1020 ly	6 cantons	id. id .
Ha-tong,	à	836 ly	12 cantons	id. id .
Kě-t' siang,	à	720 ly	22 cantons	id. id .
Ham-iang, ville murée,	à	746 ly	18 cantons	un koun-siou
T'so-kiei,	à	710 ly	11 cantons	id. id .
Ham-an, ville murée	à	810 ly	18 cantons	id. id .
Kim-san	à	570 ly	16 cantons	id. id .
kon-iang, ville murée	à	906 ly	10 cantons	id. id .
Hap-t' sien,	à	910 ly	20 cantons	id. id .
Nam-hai, ile, ville murée,	à	936 ly	7 cantons	un hiên-liêng.
Ko-seng, ville murée,	à	910 ly	14 cantons	id. id .
Sam-ka, ville murée,	à	760 ly	12 cantons	un hiên-kam.
ei-riêng, ville murée,	à	795 ly	19 cantons	id. id .
T'sil-ouen, ville murée,	à	780 ly	4 cantons	id. id .
Tsin-hai, ville murée,	à	850 ly	3 cantons	id. id .

Moun-kieng,	à	390 ly	12 cantons	id. id .
Ham-t'siang,	à	450 ly	6 cantons	id. id .
Tsi-riei,	à	620 ly	4 cantons	id. id .
Ko-riëng,	à	660 ly	14 cantons	id. id .
Tan-seng,	à	846 ly	8 cantons	id. id .
Kai-riëng,	à	560 ly	8 cantons	id. id .
Sa-t'sien, ville murée,	à	886 ly	8 cantons	id. id .
Oung-t'sien, ville murée,	à	870 ly	5 cantons	id. id .
An-ey,	à	760 ly	12 cantons	id. id .
San-t'siëng,	à	860 ly	14 cantons	id. id .

En tout : 1 kam-sa, 1 pou-ioun, 2 tai-pou-sa, 3 mok-sa, 13 pou-sa, 12 koun-siou, 5 hiën-liëng, 34 hiën-kam, 1 p'an-koan. Le nombre de maisons est de 421,500

De plus 11 t'salping, résidant à :

Iou-kok, distr. de Moun-kieng	18 postes	So-t'son - - de tsin-tsiou - -	15 id
An-key, - -		de An-tong	10 id. Hoang-san de Niëng-san
Tsiang-sou		de Sin-liëng	14 id. Keum-t'sien de Kim-san
Song-na		de t'siëng-ha	7 id. Seng-hien de t'siëng-to
T'sang-nak		de Soun-heug	9 id. Tsa-ië de t'siong-ouen
Sa-keun		de ham-iang	15 id. Nombre de chevaux entretenus : 1700

5° Kang-ouen-to

Cette province est bornée au N.E. et à l'E. par la mer du Japon ; au S.E. par la prov. de Kiëng-sang ; Au S. par les prov. de Kiëng-sang et T'siouⁿg-t'siëng ; au S.O. par la prov. de t'sioung-t'siëng ; A l'O. par la prov. de kiëng-key ; Au N.O. par les prov. de kiëng-key et Hoang-hai ; au N. par la prov. de Ham-kiëng. Elle comprend 26 districts, dont 9 dans la province Est, (tong-to), et 17 dans la prov. Ouest (Së-to). Sa capitale est Ouen-tsiou, résidence du gouverneur.

Province Est (tong-to)

Les districts de : Kang-neng, ville murée, à 530 ly de la Cap. 8 cantons un tai-pou-sa
(2)

P'iëng-hai, ville murée, à	880 ly	7 cantons	un koun-siou
T'ong-t'sien, à	440 ly	8 cantons	id. id.
Kō-seng à	510 ly	7 cantons	id. id.
Kan-seng à	555 ly	8 cantons	id. id.
Oul-tsin à	820 ly	8 cantons	un hiën-liëng

(3)

(1) Kim Seng, à 270 ly 8 cantons un hiën-liëng. P'iëng-kang, à 240 ly 7 cantons un hiën-kam

(2) Iang-iang, à 530 ly 12 cantons un pou-sa

Sam-t'iëk, ville murée à 670 ly, 12 cantons, un pou-sa

NDLR : le reste de la note est hors photocopie, de même que la note 3

Province Ouest (sě-to)

Ouen-tsiou, à 240 ly de la Cap. 20 cantons. Capit de la prov. et résidence du gouverneur (Kam sa) ; le propre mandarin est un p'an-koan, ayant titre de mok-sa.

Hoi-iang, à 380 ly 6 cantons un pou-sa Kim-hoa, à 220 ly
7 cantons un hiễn-kam

T'soun-t'sien à 205 ly 11 cantons id. id. Nāng-t'sien à 235 ly 6 cantons id. id.

T'ieł-ouen, à 180 ly 9 cantons un pou-sa Hong-t'sien à 230 ly 6 cantons id. id

Niễng-ouěł, à 410 ly 7 cantons id. id

Iang-kou, à 310 ly 8 cantons id. id.

I-t'sien, à 280 ly 10 cantons id. id.

Nin-tiei à 375 ly 4 cantons id. id.

Tsieng-s'ien, à 430 ly 4 cantons un koun-siou

Hoing-seng, à 230 ly 8 cantons id. id.

P'iễng-t'sang, à 370 ly 5 cantons id. id.

An-hiếp, à 240 ly 3 cantons id. id.

(1) En tout : 1 kam-sa, 1 tai pou sa, 1 mok-sa qui est le p'an-koan, 7 pou-sa, 6 koun-siou, 3 hiễn-liễng, 8 hiễn-kam, le nombre de maisons est de 93,000.

De plus, 4 t'sal-pang, résident à : Sang-oun . . . de iang-iang . . 15 id.

eun-kiei, district de hoi-iang 19 postes Po-an . . de Ouen-tsiou . 29 id.

P'iễng-neng . . . de Sam-t'ieł 15 id. Nombre de chevaux entretenus : 447.

6° Hoang-hai-to

Cette province est bornée au N.E. par celle de ham-kieng ; à l'E. par celle^{de} Kang-ouen ; au S.E. par celles de Kang-ouen et de Kiễng-key ; au S. par celle de Kiễng-key ; au S.O. et à l'O. par la mer jaune ; au N.O. par la mer jaune et la prov. de p'iễng-an. Elle comprend 23 districts, dont 14 pour la prov. de gauche (tsaoto) et 9 dans la prov. de droite (ou to) Sa cap. est hai-tsiou, résidence du gouverneur.

Province de gauche (tsoa-to)

Les districts de : hoang-tsiou, ville murée Siou-an, à 335 ly 13 cantons id. id.

à 465 ly de la cap. 18 cantons le mandarin Sin-t'sien, à 495 ly 10 cantons id. id.

est un mok-sa.

Keum-t'sien, à 205 ly 16 cantons id id.

Piễng-san, à 265 ly 17 cantons un pou-sa Sin-kiei, à 345 ly 13 cantons un hiễn-liễng

Sě-heng, à 345 ly 13 cantons id. id. Moun-hoa, à 525 ly 9 cantons id. id.

Kok-san, à 435 ly 12 cantons id. id. Tsiang-nien, à 575 ly 5 cantons un hiễn-kam

P'ông-san, à 415 ly 15 cantons un koun-siou T'o-san, à 230 ly 9 cantons id. id.

An-ak, à 535 ly 18 cantons id. id
T'sai-rieng, à 465 ly 13 cantons id. id.

Province de droite (ou to)

Hai-tsiou, ville murée, à 375 ly de la Cap. 35 cantons
Tsiang-ien, à 525 ly 11 cantons id. id.
Capitale de la province et résidence du gouverneur,
P'aik-t'sien, à 220 ly 16 cantons un koun-siou
le propre mandarin est un p'an koan, ayant titre de Mok-sa.
Song-hoa, à 495 ly 8 cantons un hiën-kam.
ien-an, ville murée, à 255 ly 22 cantons un pou-sa
Kang-liëng, à 455 ly 5 cantons id. id.
poung-t'sien, à 355 ly 8 cantons id. id.
eun-lioul, à 585 ly 4 cantons id. id.
ōng-tsin, ville murée, à 485 ly 5 cantons id. id.
En tout : 1 kam sa, 2 mok-sa, dont un est le p'an-koan, 7 pou sa, 7 koun-siou, 2 hiën
liëng, 5 hiën-kam. Nombre de maisons 138,000
De plus, 3 t'salpang, résident à : Keum-kio, distr. de keum-t'sien . . . 8 postes
T'sieng-tam . . . de hai-tsiou 9 id.
Key-rin de p'iëng-san . . . 11 id.
Nombre de chevaux entretenus : 396

7° Ham-kieng-to

Cette province est bornée au N.E. et à l'E. par le fleuve Tou-man-kang ; au S.E. et au S. par la mer du Japon ; au S.O. par la prov. de Kang-Ouen ; à l'O. et N.O. par celle de p'iëng-an ; au N. par les Sauvages. Elle comprend 24 districts, 12 dans la province Sud (nam to) ; et 12 dans la province nord (pouk to) ; Sa cap. est ham-heng, résidence du gouverneur

Province sud (nam to)

Les districts de ham-heung, ville murée, à 820 ly de la Capitale. 24 cantons, capit. de la province et résidence du gouverneur (kam-sa) ayant titre de pou-ioun, le mandarin propre est un p'an koan.

iëng-heung, à 685 ly 12 cantons un tai pou-sa
Tan-t'sien, ville murée, à 1205 ly 9 cantons id. Id
An-pien, à 510 ly 25 cantons un pou-sa
tsiang-tsin, ou hou-tsiou, à 1050 ly 5 cantons id. id.
p'ouk-t'siëng, à 1010 ly 19 cantons id. id.
Ko-ouen à 645 ly 6 cantons un koun-siou
tëk-ouen, . . à 560 ly 20 cantons id. id.
Moun-t'sien à 595 ly 6 cantons id. id.
tieng-p'iëng, à 770 ly 9 cantons id. id.
Kap-san, à 1275 ly 3 cantons id. id.
Sam-siou, ville murée, à 1365 ly 3 cantons id. id.

Province Nord (pouk to)

Kil-tsiou, ville murée, à 1385 ly 7 cantons un mok-sa
ōn-seng, ville murée, à 2102 ly 12 cantons id. id.
Kiěng-ouen, ville murée, à 2209 ly 12 cantons un pou-sa
Kiěng-heng, ville murée, à 2342 ly 5 cantons id. id.
hoi-riěng, ville murée, à 1935 ly 9 cantons id. id.
pōu-riěng, ville murée, à 1695 ly 9 cantons un pou-sa
tsong-seng, ville murée, à 2032 ly 5 cantons id. id.
Miěng-t'sien, ville murée, à 1450 ly 7 cantons id. id.
Mou-san, ville murée, à 1840 ly 9 cantons id. id.
Kieng-seng, ville murée, à 1595 ly 6 cantons, ^{un} p'an koan ayant titre de pou-sa.
Hong-ouen, ville murée, à 920 ly 6 cantons, un hiěng-kam.
Ni-seng ou Ni-ouen, ville murée à 1115 ly 3 cantons id. id.

En tout : 1 kam-sa, ayant titre de pou-ioun, 1 tai-pou-sa, 1 mok-sa, 16 pou-sa, 2 koun-siou, 2 hien-kam, 2 p'an koan, dont l'un a titre de pou-sa.
nombre de maisons : 103,200

De plus, 3 t'sal pang, résidant à : Kosan, distr. de An-pien . . . 12 postes.
ke-san, de pouk-t'sieng 24 id.
sou-seng de tsong-seng 22 id.
Nombre de chevaux entretenus : 792.

7° P'ieng-an-to

Cette province est bornée au N.E. et à l'E. par celle de ham-kiěng ; au S.E. par celle de ham-kieng et de hoang-hai ; au S. par celle de hoang-hai ; au S.O. et à l'O. par la mer jaune ; Au N.O. par le fleuve ap-nok-kang ; au N. par le pays des Sauvages. Elle comprend 42 districts, dont 23 dans la prov. Sud (nam to), et 19 dans la prov. Nord (pouk to). Sa Cap. est P'ieng-iang, résidence du gouverneur.

Province sud (nam to)

Les districts de : P'ieng-iang, ville murée, à 566 ly de la Capitale. 36 cantons, capitale de la province et résidence du gouverneur (kam sa) ayant titre de pou-ioun ; le mandarin propre est un sě-ioun

An-tsiou, ville murée, à 736 ly 12 cantons un mok-sa
Souk-t'sien, à 676 ly 14 cantons id. id.
Iěng-t'sien, . . . à 706 ly 25 cantons un pou-sa
Tsiouⁿg-hoa à 516 ly 12 cantons id. id.
tsa-san, à 656 ly 10 cantons id. id.
iěng-iou, à 636 ly 14 cantons id. id.
Sam-hoa, à 676 ly 10 cantons un pou-sa
tseng-san, à 656 ly 5 cantons id. id.
ham-tsong, à 636 ly 12 cantons id. id.
Sam-teng, à 656 ly 3 cantons id. id.
ka-san, à 796 ly 5 cantons un koun-siou.

Soūn-an, à 606 ly 10 cantons id. id.
 sang-ouen, à 676 ly 7 cantons id. id.
 Kang-sě, à 616 ly 11 cantons id. id.
 t'ěk-t'sien, à 940 ly 9 cantons id. id.
 Iang-těk, à 896 ly 9 cantons un hiễn-kam
 kái-t'sien, à 791 ly 8 cantons id. id.
 Maing-san, à 846 ly 6 cantons id. id.
 soūn-t'sien, à 721 ly 15 cantons id. id.
 Kang-tong, à 656 ly 7 cantons id. id.
 Niong-kang, à 656 ly 12 cantons un hiễn-liễng
 Eun-san, à 686 ly 12 cantons id. id.

Province Nord (pouk to)

ễy-tsiou, ville murée, à 1096 ly 21 cantons un pou-ioun
 t'sio-san, ville murée, à 1196 ly 6 cantons id. id.
 niễng-pien, ville murée, à 796 ly 12 cantons un tai pou-sa
 koak-san, à 886 ly 7 cantons un koun-siou
 tieng-tsiou, ville murée, à 856 ly 12 cantons un mok-sa
 hey-t'sien, à 1001 ly 8 cantons id. id.
 kiang-kiei, ville murée, à 1346 ly 11 cantons un pou-sa
 P'iěk-tong, ville murée, à 1121 ly 10 cantons id. id.
 t'sang-seng, ville murée, à 1106 ly 7 cantons id. id.
 Oun-san, à 856 ly 6 cantons id. id.
 Sak-tsiou, ville murée, à 1036 ly 8 cantons id. id.
 Pak-t'sien, à 776 ly 5 cantons id. id.
 Kouï-seng, ville murée, à 896 ly 12 cantons id. id.
 Oui-ouen, ville murée, à 1236 ly 6 cantons un koun-siou
 Siễn-t'sien, ville murée, à 926 ly 9 cantons un pou-sa qui est pang-e-sa
 Niễng-ouen, à 891 ly 8 cantons id. id.
 t'ai-t'sien, à 863 ly 6 cantons un hjen-kam.
 Tsiễl-san, à 976 ly 6 cantons un pou-sa
 Niong-t'sien, ville murée, à 1006 ly 9 cantons id. id.

En tout : 2 pou-ioun, dont un est le kam sa, 1 tai pou sa, 2 mok sa, 14 pou sa, 12 koun siou, 6 hiễn-liễng, 5 hiễn-kam, 1 sě-ioun, Nombre de maisons : 293, 400.

De plus, 2 t'salping, résidant à : Tai-tong distr. de p'ieng-iang 9 postes
 e-t'sien, de Niễng-pien 21 postes

Nombre de chevaux entretenus : 311.

Toutes les charges notés ci-dessus sont remplies, à très peu d'exceptions près, par des nobles ; il y a en outre à la préfecture de chaque district, deux petites dignités, appelées tsoa-siou et piễl-kam ; Ils sont chargés d'aider le mandarin pour le détail des affaires, et pendant ses absences lui servent de substituts, mais seulement pour les causes de peu d'importance ; car pour les choses graves, on doit recourir à un mandarin voisin, désigné par le mandarin lui-même chaque fois qu'il doit s'absenter. Ces deux charges sont remplies par des personnes choisies parmi le peuple, et leurs familles deviennent ce que l'on appelle ^{ici} nobles de provinces, c.à. d. demi-nobles. Ils ont quelques privilèges et ceux dont les familles ont souvent rempli ces

charges, obtiennent une certaine considération, surtout dans le district même ; mais au fond ils n'ont pas une véritable autorité comme les vrais nobles.

En dessous de cela, il n'y a plus auprès des mandarins, que les prétoriens et satellites, tous au rang des valets ; quoique leur position leur donne par le fait autorité, et quelquefois aussi une certaine considération vis à vis du peuple.

Administration organisation militaire et criminelle

Quoiqu'il y ait un ministre de la guerre et un ministre des crimes, les mandarins militaires cumulent la charge de juge criminel. (4 grands 'a de qui dépendent-ils : nombre de de soldats . . p'o t'sieng, nombre d'employés. marques distinctives des dignitaires.)

Nous devons d'abord expliquer les différents titres de ces mandarins.

tai-tsiang, est un général, il y en a de plusieurs degrés, on ne les trouve qu'à la Capitale.

piëng-sa, est le commandant militaire d'une province, ou demi province.

siou-sa est ~~chef militaire~~ préfet maritime

iëng-tsiang, est un préfet militaire peu élevé, appelé aussi juge criminel, parce que les causes criminelles sont ce qui l'occupe d'avantage.

tsiouⁿg-

kam-m

piël-tsi

{

an petits préfets militaires inférieurs

Organisation des provinces

1° Kieng-key-to

1 pieng-sa. C'est le gouverneur qui en cumule les fonctions.

1 siou-sa ; dans l'île Kio-tong, (golfe de la Capit.)

6 iëng-tsiang. Les mandarins de Koāng-tsiou, nam-iang, iang-tsiou, sou-ouen, tsiang-tan, et tsiouk-san, en font les fonctions

4 tsioung-koun, à savoir : un près du gouverneur, et un dans chacune des villes de Koāng-tsiou, sou-ouen et Song-to

5 kam-mok-kouan – 7 piël-tsiang – nombre de soldats : 106,573

2° T'siouⁿg-t'sieng-to

2 piëng-sa, dont l'un est le gouverneur ; et le 2^d à T'sieng-tsiou

2 siou-sa, l'un est le gouverneur ; l'autre dans le district de po-riëng.

5 iëng-tsiang, aux villes de Hong-tsiou, t'siëng-tsiou, kong-tsiou., t'siouⁿg-tsiou et le mandarin de hai-mi.

1 tsiouⁿg-koun, près du gouverneur – 1 kam-mok-kouan. Nombre de soldats : 1,309,201

Nota Tout ce qui n'est pas noble, est soldat, sauf quelques exceptions légales. Mais la plupart n'ont jamais touché un fusil ; leur nom sont seulement inscrits et ils payent annuellement une cote personnelle. Aujourd'hui la plupart des roturiers ne sont même pas inscrits, les registres portent la plupart du temps des noms fictifs, ou de familles éteintes. Voilà pour éclairer sur la valeur réel de ces nombres de soi disant soldats.

(Il y a à la Capitale 3 ou 4 établissements militaires commandés par des généraux et qui renferment près de dix mille soldats ; ces établissements ne dépendent pas du ministre de la

guerre, mais du grand Conseil royal qui nomme et casse les généraux. Ces soldats sont un peu exercés aux manœuvres et à la tactique. Il y a aussi quelques soldats dans les 4 forteresses royales de province et près des gouverneurs et généraux commandant les province, mais à peine vaut-il la peine de les mentionner.)

3° Kieng-sang-to

3 piëng-sa, l'un est le gouverneur ; un près de la ville de oul-san, dans la province de gauche, et un à tsin-tsiou prov. ^{de droite}

3 siou-sa, l'un est dans le district de Kō-seng, prov. de droite ⁽¹⁾

(Ce titre a été créé pendant la guerre du Japon en 1592 et suiv. pour récompenser ~~le~~ le général qui battit et chassa les Japonais ; il est très élevé et très grassement rétribué.)

un autre à pou-san à 20 ly Ouest dans le distr. de Tong-nai ; un est rempli par le gouverneur.

6 iëng-tsiang, aux villes de : An-tong, Sang-tsiou, tai-kou, tsin-tsiou, kieng-tsiou, plus le mandarin de kim-hai.

1 t'siouⁿg-koun, près du gouverneur. 3 kam-mok-koan, 10 piël-tsiang, la plupart dans les îles ou sur les bords de la mer. Nombre de soldats : 310,440

4° Tsien la-to

2 pieng-sa, l'un est le gouverneur, l'autre à kang-tsin.

3 siou~~n~~-sa, l'un est le gouverneur ; un à soūn-t'ien prov. de gauche ; un à hai-nam, prov. ^{de droite}

5 iëng-tsiang, aux villes de Soūnt-t'ien, tsien-tsiou, ^{na-tsiou,} plus les deux mandarins de Ou~~n~~g-pong et Nië-sang.

1 tsioung-koun, près du gouverneur. 5 kam-mok-koan, 6 piël-tsiang. Nombre de soldats : 206,140

5° Hoang-hai-to

2 piëng-sa, l'un est le gouverneur ; l'autre à Hoang-tsiou

2 siou-sa, l'un est le gouverneur ; l'autre le mandarin de ōng-tsin.

5 iëng-tsiang, ce sont les mandarins de : poug-san, p'oung-t'sien, an-ak, kok-san et p'iëng-san.

1 tsiouⁿg-koun, près du gouverneur. 3 kam-mok-koan. 5 piël-tsiang

Nombre de soldats : 153,800

6° Kang-ouen-to

1 piëng-Sa, c'est le gouverneur.

1 Siou-sa, c'est le gouverneur.

3 iëng-tsiang, un à Sam-t'iëk, et les mandarins de t'iël-ouen et hoing-seng

1 tsioung-koun, près de gouverneur. Nombre de soldats : 44,000

7° Ham-kieng-to

3 piëng-sa, l'un est le gouverneur ; un à Pouk-t'sieng province Sud, et un à Kieng-seng province Nord.

3 Siou-sa, cumulés par le gouverneur et les deux piëng-sa

⁽¹⁾ et s'appelle tong-tsei-sa. Il a autorité sur la marine des trois provinces méridionales ;

6 iěng-tsiang, ce sont les mandarins de hong-ouen, kap-san, Niěng-heung, tam-t'sien, sam-siou et tēk-ouen.

1 tsioung-koun, près du gouverneur. 3 kam-mok-koan. 2 piěl-tsiang.

Nombre de soldats : 87,170.

8° P'iěng-an-to

2 piěng-sa, l'un est le gouverneur, l'autre est à An-tsiou

1 Siou-sa, c'est le gouverneur.

9 iěng-tsiang, ce sont les mandarins de : Souk-t'sien, tek-t'sien, tsioung-hoa, soūn-tsien, ham-tsong, niong-t'sien, kouï-seng, ka-san, et Niěng-pien

1 tsioung-koun, près du gouverneur. 1 kam-mok-koan. 4 piěl-tsiang.

Nombre de soldats : 174,538.

Les mandarins militaires, quoique de familles nobles, et dans des charges très élevées sont beaucoup moins considérés que les mandarins civils, et vis à vis de ceux-ci, ils sont presque sur le pied de roturier, leur posture et leur langage doit témoigner d'un respect profond, et jamais la chaise à roue ne leur est concédée, fussent-ils généraux. Ils ont cette position trop inférieure fortement sur le cœur, et aussi s'il vient des troubles ou un temps de guerre il s'en vengent, car alors ils sont tout et les mandarins civils rien.

(Les grands mandarins militaires n'ont pas droit d'emmener leur famille avec eux dans les préfectures, c'est une précaution contre la révolte.)

Ils humilient et ravalent le plus possible ceux qui étaient autrefois si hautains. De cette différence vient sans doute que les familles de mandarins civils ne permettent pas à leurs enfants de passer au militaire et ces derniers sont dans cette partie de race en race. Il y a toutefois quelques familles qui vont et par ici et par là, selon qu'elles y trouvent profit, et la considération dont ils jouissent est comme intermédiaire.

Tous les procès civils sont jugés par le mandarin seul, de là on peut recourir au gouverneur, puis au besoin aux différents ministres, (Souvent sans témoins, le dire des prétoriens fait presque tout. Aujourd'hui l'argent seul a gain de cause, on ne s'en cache plus.) selon la qualité de la cause, et même au roi, mais aujourd'hui c'est très difficile. La caisse du palais n'est plus abordable ; (la caisse appelée Sin-moun-ko fut établie par le 3^{ème} roi de la dynastie actuelle, appelée t'ai-tsong et dont le règne commença l'an 1400 de J.C.) quand le roi sort on l'attend en dehors des portes et bat le tam-tam ; à ce signe il envoie un valet recevoir la pétition, qui est remise de suite à un des dignitaires de la suite : on trompe encore. Un autre moyen c'est d'allumer un grand bucher sur une montagne vis à vis la capitale, le lieu est désigné, le roi voit ce feu et s'informe. Je n'ai vu ce moyen employé qu'une fois et encore on ne poursuivit pas.

Les procès criminels commencent près des iěng-tsiangs, puis montent près des piěng-sa ou des gouverneurs, de là à la Capit. soit au p'o t'seng, et au tribunal des crimes.

(Les mandarins les commencent souvent, mais c'est plutôt pour s'assurer que la cause est telle, et ils renvoient de suite aux juges compétents.)

Les meurtres ont une législation à part. 3 mandarins nommés par le gouverneur doivent examiner la cause et la décident.)

Chaque juge criminel n'a pas droit de mort, aussi ne peut-il pas faire d'exécution publique, ils ne répondent pas des coupables qui meurent sous les coups dans les interrogatoires,

ce qui arrive de temps en temps. Bien plus les gouverneurs et surtout le p'otsiang prennent souvent ce moyen pour expédier les mauvais sujets. Du reste les p'otsiang ne peuvent faire d'exécution publique ni même exiler ; ils renvoient au tribunal des crimes. Les gouverneurs ont droit d'exiler, mais avec quelques restrictions. Ils ont droit de mort aussi, mais un peu limité, et le plus souvent pour les exécutions publiques, ils font approuver d'abord par le ministre des crimes.

Le tribunal du keum-pou est pour juger les dignitaires de tous rangs et tous les cas de rebellion. Les juges sont alors députés par le roi, et quelquefois celui-ci connaît directement la cause.

Les nobles sont aussi chargés de la garde des tombeaux du roi et c'est ordinairement par là que les bacheliers dit tsin-sa commencent à remplir quelques fonctions après quelques années d'attente. Il y a là ordinairement deux ou trois dignitaires, ayant leurs serviteurs en petit sur le modèle des autres mandarins. Ils sont chargés des sacrifices aux jours d'usage, et de faire la police sur tout le terrain qui dépend du tombeau dans les alentours. Ces tombeaux sont assez nombreux vu que dans ce pays chaque roi est enterré à part. Les terrains affectés aux tombeaux ne dépendent plus du mandarin des districts où ils se trouvent, mais seulement des dignitaires gardiens, qui eux-mêmes ne dépendent que des ministres.

Classe moyenne.

La classe moyenne tient le milieu entre la noblesse et le peuple, elle a pour partie les sciences et est destinée au service du roi et des grands dignitaires. Approchant dans ses fonctions de tout ce qui est élevé, elle est amie des grands, prend par là quelque petite influence et jouit d'une certaine considération dans le royaume.

Ils forment une classe à part et se marient généralement entr' eux, les places qui leur sont confiées, ne se donnent plus à d'autres familles. Comme les nobles, ils sont mis hors la loi pour cause de délits et réhabilités s'il y a lieu. On les exempte de la cote roturière et du service militaire, ils ont droit de porter le bonnet des nobles ; ceux ci dans leurs relations les traitent sur le ton égal, mais les dignitaires les traitent sur le pied d'inférieur. Ils doivent suivre des cours d'étude tout spéciaux et passent des examens pour parvenir aux grades dans leur parties, et une fois gradués ne peuvent plus changer la branche spéciale où ils sont entrés. Avant de leur donner les degrés, on fait comme pour les nobles l'examen de leur extraction, et leur nomination se fait par un ministre, réuni à deux autres dignitaires. Ils peuvent en outre comme tout Coréen concourir aux examens publics soit civils soit militaires ; et s'ils obtiennent les degrés peuvent obtenir des places de mandarin jusqu'au mok-sa et pou-sa inclusivement, mais pas plus haut ; les grandes dignités étant exclusivement réservées aux nobles.

Ils peuvent aussi occuper les places de piël-tsiang (petit mandarin militaire), t'sien-sa (petit préfet maritime) ⁽¹⁾ ; t' saik-pang (procureur particulier des mandarins) ce dernier titre n'est pas une dignité.

Il y a 8 branches que cette classe se partage.

1° Les interprètes. C'est la partie la plus recherchée et la plus lucrative. Leurs études ont 4 langues pour objet, et après les degrés ne peuvent passer d'une langue à l'autre. Ce sont : la langue Chinoise, t'sieng-hak ; le mantchoux han-hak ; le mongol mong-hak ; et le Japonais oai-hak. Ils accompagnent en nombre les ambassadeurs en Chine ; pour les ambassadeurs du Japon, un interprète fait l'office d'ambassadeur, et ils sont traités plus généreusement qu'en

⁽¹⁾ pi-tsiang (secrétaires dans les grandes préfectures militaires et près des gouverneurs)

Chine, mais elle ne sont pas régulières ; d'abord elles avaient lieu tous les ans ⁽²⁾, aujourd'hui il n'y a plus de terme fixe et souvent n'ont lieu que pour de grands événements ; mais il y a toujours à la ville de tong-nai un interprète avec le titre de houn-to, pour les rapports des deux royaumes.

2° L'Établissement nommé Koan-sang-kam ; il se divise en ~~trois~~ ^{trois} 3 parties : l'Astronomie, la géoscopie et l'art de choisir les jours. Tout cela seulement pour le service du gouvernement.

3° La médecine (ey-sa) Il y a deux branches, l'une pour le service du palais, et l'autre pour le service du peuple, mais ces deux divisions ne sont que pour la forme, car que les études aient été faites dans l'un ou l'autre de ces établissements, ils sont de même admis au palais et choisis pour les places.

4° Établissement pour l'Écriture (sa-tsa-koan), c'est surtout pour les Écritures à envoyer à Péking.

5° Établissement pour le dessin (to-hoa-sě) c'est pour faire tirer les portraits des rois et aussi pour les diverses besoins du gouvernement.

6° Législation (nioul-kak) ; cet établissement est annexé au tribunal des crimes, on y étudie surtout le code pénal, et dans les jugements ces employés indiquent les peines portées par le droit d'après les conclusions de la procédure, mais ils ne sont qu'à certains tribunaux.

7° Établissement du kiei-sa, il est annexé au tribunal des finances, ces employés doivent faire l'évaluation des dépenses ordonnées par le Gouvernement, et quelquefois dirigent les travaux.

8° Établissement du keum-nou-koan ; c'est de là qu'on tire les directeurs ^{et surveillants} de l'horloge ^{montre} hydraulique du gouvernement. En Corée la seule montre existante ~~existante~~ mesure le temps par des gouttes d'eau découlant d'une manière uniforme de cette machine.

La partie de la musique du palais n'est pas confiée à la classe moyenne, c'est un corps à part et d'une condition un peu inférieure, quoique dans l'opinion publique on les réunisse souvent à tort à cette classe.

Toute l'administration du royaume est confiée à un ministère qui se compose de six tribunaux dont les attributions spéciales sont ainsi désignées dans le code révisé et publié en 1785 par le roi Tsiěng-tsong, et dans l'ordre suivant :

(Ni tso) tribunal des offices ou des charges.

Prendre connaissance des lettrés, en faire choix pour les différentes charges du royaume, leur délivrer des lettres patentes, surveiller leur conduite et les changer au besoin. Examiner les bulletins que chaque gouverneur de province donne deux fois l'an sur chaque mandarin. S'appliquer à connaître le mérite et le désigner au roi pour le faire récompenser. (Il y a bien quelque nomination et changement de mandarins à toute époque, mais il y a surtout deux grandes fournées, l'une à la 6^{ème} lune et l'autre à la 12^{ème} lune).

⁽²⁾ puis ensuite tous les dix ans,

La nomination des gouverneurs de province, et de quelques postes importants se fait par le conseil des grands ministres. Les hautes dignités ne dépendent pas non plu de ce tribunal, mais du conseil des ministres unis au roi.

(Ho tso) Tribunal des finances.

Le dénombrement du peuple, surveillance des impots et différentes contributions, prendre des mesures pour les approvisionnements selon la disette ou fertilité des années (il est aussi chargé de la fonte des mon^{na}aies, mais le code n'en parle pas, ce qui pourrait confirmer le dire public, que le roi n'a pas droit de le faire.)

(Nieï tso) Tribunal des rits .

Toute espèce de rits , les sacrifices, la musique, les festins publics et de récompense, les cérémonies de réception, de récompense, etc... l'instruction publique, les examens publics....

(Piëng tso) Tribunal de la guerre.

Tout ce qui concerne le militaire, faire choix des mandarins militaires, des soldats, de la garde et des guides du roi ; les établissements de postes royale, les armes et munitions, les sentinelles et gardes des postes de la ville...

(Hiëng tso) Tribunal des crimes.

Tout ce qui a rapport aux lois criminelles et aux causes criminelles.

(Kong tso) Tribunal des travaux publics.

Travaux publics, édifices publics, fabriques diverses soit du gouvernement, soit particulières,...

Chacun de ces tribunaux est sous la direction d'un ministre de 2^d ordre, nommé p'an-së, qui est assez souvent changé. Il a lui-même pour adjudants un t'sam p'an et un t'sam ey, qui sont aussi ministres du 3^{ème} et 4^{ème} ordre, et beaucoup d'autres petits dignitaires subalternes, sans parler des commis, etc...

Tous ces tribunaux sont subordonnés aux grands ministres, qui forment pour ainsi dire le Conseil permanent du roi ; ceux-ci s'occupent peu des détails de l'administration, mais sont la pour les rapports journaliers près du roi, pour le mettre au courant des événements et sont saisis de toutes les causes majeures, c'est le haut de l'échelle.

Cette dignité est à vie comme toutes les autres, ils sont en très petit nombre, 5, 6, 7, 8, et dans ce nombre trois sont ordinairement à la fois en fonction, ils changent et se relèvent assez fréquemment.

End of Cahier 1

Notes sur les noms

(Notes sur les ambassades ordinaires et extraordinaires) Souvent on voit plusieurs noms donnés à la même personne. Or, il faut savoir qu'il y a dans l'usage du pays trois espèces de noms que l'on pourrait traduire ainsi : nom d'enfant ; nom propre vulgaire et nom légal, auxquels il faut ajouter les surnoms et pour les chrétiens le nom de Baptême.

(Les noms de familles sont en très petit nombre. Nous n'en avons pu noter que 144 et encore beaucoup sont peu communs. Sauf 6 ou 7 qui se composent de deux caractères chinois tous les autres sont formés d'un seul caractère. Pour distinguer les différentes familles qui portent le même nom, on y joint ce qui s'appelle de pon, c.à.d. le nom du pays d'où sont sorties ces familles dans l'antiquité et quand la source est différente on n'est pas censé parent ; mais tout ce qui vient d'une même source est censé parent, se traite sur ce pied et ne peut contracter mariage entre soi. Il y a des noms comme Kim et Ni qui ont plus de 20 pon ou origine différente, nous avons marqué ces différences sous le nom de branche de tel ou tel pays, pour éviter la confusion et faciliter les recherches à venir.)

Le nom d'enfant se donne dans l'enfance, et tout le monde sauf les esclaves et inférieurs directs s'en sert comme appellatif de la personne jusqu'à l'époque du mariage. Après le mariage il n'est plus en usage, sinon quelquefois de la part des propres parents, précepteurs ou personnes semblables.

Le nom propre vulgaire se donne à l'époque du mariage. Il sert d'appellatif de la part de tous^{les} supérieurs et égaux. Les amis et connaissances n'en emploient jamais d'autre et c'est le plus connu généralement-

Le nom légal est imposé le plus souvent dans l'enfance ou au moins à l'époque du mariage et ne se donne pas indifféremment. Il est composé le plus souvent de deux caractères chinois, et parmi les nobles, tous ceux qui descendent d'une souche commune doivent y faire entrer un caractère de convention qui varie pour chaque génération, en sorte que la seule inspection de ce caractère commun indique de suite le nombre de génération qui sépare de la souche commune et tous les parents qui sont sur une ligne collatérale égale. On n'appelle par ce nom que les dignitaires ou hommes fameux, mais c'est celui qui doit paraître dans les actes civils^{ou} publics, les examens, les procès, sentences, et qui sert alors de signature, comme on l'emploie aussi en écrivant des lettres. Souvent ce nom est peu connu, quoiqu'inscrit sur les listes généalogiques, de ceux qui ne sont pas de la famille ou n'ont pas des rapports avec l'individu.

Nous ferons remarquer ici qu'on ne peut non seulement appeler les parents supérieurs par leur nom, mais on ne peut même le prononcer et on emploie des détours pour l'indiquer. Le nom du roi ne peut non plus se prononcer, ce nom lui est donné par la Cour de Péking et se compose d'un ou deux caractères que le peuple ne connaît même pas, sauf celui qu'on lui impose après sa mort.

Les surnoms sont très communs et tout le monde peut les prononcer. Tout ceci n'a pas lieu pour les femmes. Une fille reçoit un nom d'enfant et pas d'autre. Quelques unes même n'en ont pas. Les parents supérieurs et égaux l'appellent ainsi jusqu'au mariage. Toutefois quand elle est grande, la plupart, sauf les propres parents, évitent de l'appeler ainsi et la désignent par des périphrases telles que : la fille ou la sœur d'un tel. Après le mariage elle n'a plus de nom. Les parents eux mêmes l'appellent rarement par son nom d'enfant, et tous la désignent par quelque phrase ; le plus souvent par le nom du district ou du pays où elle a été mariée. La famille du mari la désigne par le nom du district où elle était à son mariage, comme qui dirait M^{de} de Paris, ou M^{de} d'Amiens. On peut aussi l'appeler par le nom de la maison du mari, v.g. la maison de M^r Ni.

Tout ceci fait partie des bienséances et des devoirs de civilité. De là vient que dans les procès on leur impose un nom, mais il n'est connu que de ceux qui ont suivi les débats.

Examens publics et degrés .

Les examens publics sont la route ordinaire pour parvenir aux dignités du royaume. D'après la loi toutes les classes peuvent prendre part et concourir à presque tous les examens : mais quand un homme non noble y est couronné, il n'a absolument que son titre de bachelier et ne peut avancer dans les charges et dignités, ou bien, tout au plus lui donne-t-on une petite charge insignifiante. Il y a en Corée deux sortes d'examens publics ; examens littéraires qui sont sans comparaison les plus honorables et examens militaires.

Les examens littéraires forment deux classes distinctes appelées en langue du pays, tsin sa qui signifie première entrée parmi les lettrés, et keup tiei dont le sens est qu'on a atteint le plus haut but. Toutefois ce ne sont pas deux degrés successifs. On peut devenir keup tiei sans avoir été tsin sa, comme aussi les bacheliers tsin sa n'ont pas par là plus de facilité à obtenir le degré de keup tiei. Ces deux degrés d'examen s'obtiennent également par un concours. Un thème ou matière de composition se donne et chacun doit, séance tenante, faire et présenter sa feuille. Le plus habile devrait être couronné.

Les bacheliers tsin sa d'après la loi de ce pays sont surtout destinés à remplir les charges d'administrations de la province. Quelques années après leur promotion ils ont droit à être nommés à quelque place, droit qui aujourd'hui semble n'en être plus un. Ils sont placés mandarins de ville ordinaire, ou gardiens des tombeaux des rois etc.

Mais avec ce seul titre ils ne peuvent prétendre aux grandes dignités du royaume. Les bacheliers keup tiei sont mis ipso facto dans une position tout à fait à part. Ils sont comme liés à l'Etat et remplissent immédiatement de grade en grade et comme à tour de rôle toutes les charges du palais et de la Capitale qui sont et les plus honorables et les plus influentes. Avec ce titre ils peuvent prétendre à toutes les hautes dignités et avec du talent ~~et~~ ou des protections rien ne les arrête plus. Ils sont souvent après quelques années envoyés dans les charges de province, à certaines villes spéciales, ou comme gouverneur de province ; mais ce sera pour peu d'années : leur vraie place est autour du trône.

Les examens militaires sont tout différents. Les hautes familles nobles ne veulent pas y concourir et si par hasard quelque membre embrassait le parti militaire, on trouve quelque moyen de lui faire obtenir les degrés sans aller au concours. Il n'y a donc que des familles nobles moins élevées et surtout le peuple qui forme la plus grande partie des prétendants à ces examens. Ils ont lieu surtout pour un concours de tir à l'arc, et aussi à quelques autres exercices militaires. Il n'y a qu'un seul degré appelé keup tiei. Celui qui est couronné, s'il est noble, peut désormais selon ses talents et ses protections prétendre à tous les degrés de mandarin militaire. S'il n'est pas noble, il n'aura jamais guères pour lui que son titre, ou tout au plus remplira quelque petite charge qui n'aboutit à rien.

Voilà donc les examens de ce pays qui ouvrant la porte aux honneurs et aux charges sont courrus avec une fureur dont il est difficile de se faire une idée. Du reste depuis quelques années ils sont devenus un véritable trafic. On ne les donne plus qu'à la naissance, aux protections et surtout à l'argent. Il y a bien eu de tout temps des misères dans cette matière, mais du moins n'était-ce pas public et si fréquent. Le roi défunt hen tsong commença à vendre publiquement les examens et presque toutes les charges de l'Etat.

Dans les commencements il y eut des clameurs, réclamations etc. Tout tomba peu à peu et après sa mort quelques grands continuèrent le commerce à leur profit. Aujourd'hui c'est passé en usage. Aussi c'est une indignité. Les compositions sont faites par d'autres au vu et scru de tous. Souvent les futurs bacheliers sont désignés et connus avant le concours. C'est presque au plus offrant. De là plus d'études, dégoût général et scandale qui ne contribuent pas peu à la chute du gouvernement et peut-être même de la dynastie actuelle.

Mais il faut donner une idée de ces réunions pour examens. Parmi les examens, les uns se font en particulier dans chacune des huit provinces, et alors c'est proprement un premier concours non définitif, et chacun des couronnés doit se rendre un peu plus tard à la Capitale pour y subir entre eux un nouveau concours définitif. Les autres se font uniquement à la Capitale

et en une seule fois, dans deux localités différentes. Mais dans l'un et l'autre cas on conçoit quelle affluence il doit y avoir. Chacun de ceux qui se livrent ou sont censés se livrer à l'étude des lettres, ou du moins à peu près tous doivent se rendre au lieu désigné. L'espérance les y attire, et ce serait d'ailleurs un deshonneur de ne pas se présenter. Chacun se met donc en route, presque toujours à pied, et ce sont alors sur tous les chemins de véritables nuées de voyageurs. Soit disant convoqué par le roi, chacun fait le maître et des désordres nombreux se passent alors le long des grand'routes. Arrivés au lieu déterminé tout est converti en auberges et ne suffit pas. Nouvelle cohue, désordres nouveaux ! On s'imagine peut-être que le local des réunions est bien disposé. Pas du tout. Sauf une des localités de la Capitale que l'on dit plus convenable tout le reste n'a été préparé que de nom et n'est pas tenable. Aussi là surtout se présente un spectacle qui n'est pas un petit deshonneur pour la classe soi-disant lettrée. Dès la nuit précédente on se presse, on se dispute, on se bat pour avoir une place moins mauvaise. On emmène avec soi domestiques et nourriture pour passer le jour. L'un travaille, l'autre boit et mange, un troisième flâne et jase, sans parler de mille choses indignes et qu'on ne peut écrire. Et si la pluie vient à tomber, c'est une confusion et malpropreté que présenteraient à peine des réunions de vile populace. Il y a là on ne sait combien de milliers d'hommes. Que l'on juge de la scène grotesque. Avançons. Quand un lettré a été déclaré vainqueur, et il y en a quelquesfois beaucoup, le bachelier Tsin sa reçoit du roi seulement un diplôme sur papier blanc, le bachelier keup tiei en reçoit un sur papier rouge et il est accompagné d'une espèce de guirlandes en fleurs. Puis l'un et l'autre revêtant des uniformes chacun selon sa dignité, ils vont à cheval faire des visites d'étiquette aux principaux dignitaires de l'Etat, à leurs protecteurs, aux examinateurs etc ; le tout précédé et suivi de musiciens. Mais il reste une dernière cérémonie non requise par la loi, mais tellement imposée par l'usage que celui qui ne la remplirait pas ne serait pas traité de bachelier dans le pays et ne serait pas non plus présenté au roi pour les charges. Il s'agit de se faire connaître bachelier par toute la noblesse. Cette cérémonie ne peut être commencée par le premier venu. Ce doit être un parent ou une connaissance du même parti civil et déjà lui même bachelier keup tiei. Il est désigné naturellement par les relations sociales du prétendant. Au jour fixé on se rend au lieu désigné. Le nouveau bachelier se présente devant son intronisateur qui lui ayant fait faire quelques pas en avant puis en arrière, le met comme sur la selette et lui barbouille le visage avec de l'encre, y ajoutant souvent de la farine.

Cela fait tout ami ou connaissance quelconque a droit de venir et fait à son tour subir au patient toute sorte d'avanies. Il est abîmé, sali, se lève, puis se relève encore, et chaque nouveau venu recommence ce manège ridicule. Cependant le patient est obligé de bien régaler et faire boire et manger tous les venants et s'il ne s'exécute pas largement, on le bouscule, on le lie quelquesfois on le suspend en l'air et bon gré mal gré, il faut bien que le galas se fasse. Voilà le grotesque qui se mêle à cette cérémonie. (Ceci rappelle le baptême de la ligne donné par le grossier matelot !)

Chacun jeune ou vieux doit la subir et ces grosses farces et bouffonneries qui à nos yeux sont si ridicules font le bonheur du coréen qui a tout prix veut s'amuser et se divertir. Et dès lors on est reconnu bachelier sans contradiction. A la fin de tout ont lieu les visites en grand et de tous côtés aux parents et amis. On s'y fait encore accompagner de musiciens et quelquefois de Comédiens, chacun selon ses facultés. Parmi ces Comédiens les uns sautent, dansent sur la corde et font toute sorte de cabrioles et de tours de force. Les autres jouent la comédie dont un seul fait tous les rôles. Il conte ses histoires qu'il entremêle de chants, rit et pleure tour à tour, s'adresse à l'un puis à l'autre, fait ses compliments, puis des pointes, des bons mots etc. le tout d'une manière admirable, for comique et for amusante, mais souvent trop licencieuse. Cela rappelle les fous, bardes ou troubadours du moyen âge. Ils s'en tirent à merveille et puis la fête est finie. Ce n'est pas du reste la seule circonstance où ces scènes grotesques ou divertissantes ont lieu. Elles se représentent assez souvent parmi les gens qui font profession des lettres. Nous

en avons été témoins lors des récompenses qui se donnent à la fin des cours d'une année. C'est alors le père des enfants couronnés qui est patient. Ici encore pour faire régaler les assistants, à la moindre occasion favorable, elle est saisie et les choses se portent plus ou moins loin. Si c'est grotesque, il y a du moins quelque chose de simple, familier, enfantin qui vaut peut-être bien autant que notre gravité toute sèche et toute fardée qui en faisant tomber les amusements les a remplacés par de plus mauvais passe-temps et a fait disparaître la simplicité, la fraternité etc.

Classes diverses de la Société.

On peut réduire à trois les diverses classes de la Société : les nobles, le peuple et les esclaves.

Les nobles sont les descendants des fidèles sujets qui ont aidé à fonder la dynastie, ou ont acquis des mérites éminents à quelque époque que ce soit. Ceux-là et ceux-là seuls peuvent prétendre aux dignités du royaume. C'est comme un patrimoine que l'Etat leur a réservé. Chaque famille fait à part et conserve les listes généalogiques de tous les descendants avec une exactitude non moindre que les anciens Juifs, et pour conserver sa noblesse, il faut se faire inscrire sur chaque nouveau livret et de plus conserver des relations avec les principales familles de la souche qui au besoin vous soutiendront. Les bâtards, qui ici sont sans nombre et élevés aux yeux de tous, dans le principe n'étaient pas mis sur un pied très haut, mais peu à peu ils ont réclamé et d'âge en âge ils ont gagné de pouvoir participer à plus de dignité, si bien qu'en l'année 1857 on leur a accordé de pouvoir participer à presque toutes. En sorte qu'ils seront bientôt sur le pied des enfants légitimes. Jusqu'ici ils sont toutefois assez méprisés, malgré que l'on doive les traiter noblement, et les nobles non bâtards surtout les regardent et en parlent à part bien vilement, tout en conservant vis à vis d'eux des manières honnêtes et toutes les formes qui réclament leur noblesse.

Les nobles ont le droit de porter chez eux un bonnet en crin qui les distingue. Ils ont le privilège de ne pas être inscrits sur le rôle des soldats, ce qui est ici la marque distinctive, et beaucoup d'autres immunités. Leur maison et leur personne est inviolable, et dire seulement des injures à un noble, c'est se rendre digne de l'exil. Ils se connaissent beaucoup. Les réunions des examens, les visites continuelles et le système de salons-hotels usités ici fait que leurs relations entre eux s'étendent fort au loin. De plus, se tenant mordicus les uns les autres par la main, ils forment une phalange inattaquable. Peu à peu ils ont envahi du terrain se font des droits à part, et aucun moyen ne peut y porter remède. Qu'un mandarin, qui au fond à la loi pour lui, essaye de les réprimer et contenir dans le devoir, la cabale s'en mêle, on lui tombe dessus et par le moyen des hauts protecteurs souvent on le fera casser et diffamer. Dans l'état actuel non seulement la plupart des mandarins ne peuvent lutter contre un noble un peu huppé, mais le roi lui-même, un roi ordinaire du moins, sera forcé de céder.

(Il y a assez souvent des familles qui achètent des titres de noblesse non pas au gouvernement, mais à quelque famille. Il suffit pour cela qu'on permette qu'ils soient inscrits sur la généalogie comme descendants de tel ou tel, et dès lors toutes les branches de cette souche les traitent et les soutiennent vis à vis du gouvernement et du peuple comme parents. Ils sont nobles de fait. Beaucoup aussi se disent nobles, sans l'être en effet. Quand ils ont des talents souvent on les laisse faire. De temps en temps on les soutient, et quelquefois aussi on les prohibe.)

Depuis la fondation de la dynastie actuelle, on compte environ 15 ou 16 générations. On voit du premier coup d'œil que le nombre des nobles a dû se multiplier, et au fait, il est énorme, et de là vient le mal. Il est impossible de donner des dignités à tous, et tous les espèrent et les attendent pour vivre. Fiers et paresseux ils ne veulent pas se rabaisser en se livrant à quelque travail qui pourrait les sustenter et sont presque toujours sans ressources. Avec la force qu'ils ont en main, où n'arrive-t-on pas ? Disons mieux, on n'est-on pas arrivé ?

Ils abusent de leur position pour décimer le peuple qui ne peut leur résister, et ceux qui plus honnêtes vivent d'emprunts, ne les obtiennent souvent que par la terreur, et ne les rendent presque jamais. Le peuple sous le joug et toujours dans l'effroi ne peut trouver aucun moyen de s'en débarrasser. Ce sont des sang sues toujours avides et toujours tenaces. Qu'un lettré obtienne quelque place, il est censé par l'usage devoir nourrir tout ^{ce qu'il a} de parents et amis. Il est continuellement assiégé et persécuté par une foule de ces mendiants, et n'y tenant pas lui-même, il tire sur le pauvre peuple. Voilà une horrible plaie. Nous ne voulons pas dire toutefois qu'il n'y ait pas d'exception. Il y a heureusement beaucoup de nobles de tous les degrés qui savent se respecter, remplir leurs devoirs et agir en tout selon la dignité et la convenance de leur titre : Mais une masse de mauvais sujets que la loi conserve dans cette position de nobles restera toujours pour le malheur du royaume jusqu'à ce qu'ils se décident à travailler pour s'entretenir, comme un grand nombre le fait du reste.

Il y a en outre une autre classe de nobles qu'on appelle nobles de province. Ce sont les descendants de ceux qui ont rempli quelque petite charge dans leur propre district. Ils portent aussi le bonnet de crin et ont quelques privilèges. Souvent dans le langage et les relations on les met un peu sur le même rang que les vrais nobles ; mais au fond la différence est énorme. Ils n'ont pas une force réelle, et surtout s'ils sortent du district ils perdent souvent leur position.

(Le peuple divisé en classe moyenne simple peuple abatteurs de bœufs.)

La classe moyenne. La classe moyenne dont nous parlons ici n'existe vraiment qu'à la capitale. Ce sont des familles du peuple que le gouvernement s'est attachées pour remplir près de lui quelques fonctions spéciales que l'on peut diviser en trois branches : les interprètes, les médecins, et les sciences exactes musique et dessin. Ces familles se livrent à ces travaux spéciaux de génération en génération. Elles concourent seules aux dignités qui ont rapport à ces parties, et quelquefois peuvent obtenir quelque place un peu passable dans l'administration en province. Les mariages se font généralement entre eux et ils forment véritablement une petite classe à part entre la noblesse et le peuple. Ils jouissent d'une certaine considération et si leurs connaissances sont profondes ils ont une position très honorable. Toutefois ils ne peuvent sortir du cercle de leur partie propre et jamais ils ne parviennent à des dignités un peu importantes.

Le peuple. On prétend qu'autrefois cette classe était peu nombreuse. Il n'y avait guères que des nobles et des esclaves. Mais en l'année le roi fit un édit pour faire adopter partout l'axiome : *proles sequitur ventrem* : Et dès ce moment la classe du peuple se multiplia. Auparavant tout ce qui naissait d'un père esclave avec une femme libre était aussi esclave. Le peuple peut bien concourir à tous les examens publics littéraires et militaires, mais alors même qu'il obtient les degrés, il n'en a que le titre. On lui confie quelques petites charges sans importance et toujours très subalternes. Il ne peut sortir de là. Aussi n'a-t-il nulle part aucune influence, et tous les hommes capables qui peuvent se trouver dans cette classe n'ont aucun moyen d'user de leurs talents et de se faire une position.

Les Esclaves.

(Les abatteurs de bœufs forment une classe à part aussi ravalée que les Parias des Indes. Ils vivent séparément et se marient entre eux. C'est parmi eux que sont pris les bourreaux. Eux seuls abattent les bœufs et quiconque le ferait s'exposerait à être mis sur leur rang non seulement dans l'opinion mais de fait.)

Cette classe autrefois si nombreuse d'après ce que nous avons noté ci-dessus, est aujourd'hui beaucoup moins considérable et diminue, assure-t-on, de jour en jour. Dans l'Etat actuel, on est esclave ou par naissance, ou par vente que font les parents d'eux-mêmes ou de leurs enfants, ou par l'entretien que l'on donne à un enfant abandonné *ab infantiã* : mais dans

ce dernier cas les enfants qui pourraient naître ne sont plus esclaves. En Corée l'esclavage est assez doux. Généralement on ne les met au service que pendant la jeunesse et on tient surtout aux filles pour le service intérieur et extérieur de la famille. Quand elles sont mariées, le plus souvent on leur donne une maison près de celle du maître et elles vivent avec leur mari sans autre tâche que quelques petits services rendus au maître et l'obligation de lui donner tous les enfants qu'elle aura. Toutefois on peut mettre les esclaves au service toute leur vie et c'est ce qui se fait quand il n'y a pas de jeune fille pour y suffire. Les garçons sont peu prisés. Pendant leur jeunesse on les occupe aux commissions et à d'autres travaux, puis après ou bien on les marie à ses propres esclaves ou bien on les laisse libres de se retirer où ils voudront. Quelques uns cependant exigent un petit tribut annuel, mais très léger. Le maître a droit de vie et de mort sur ses esclaves. Toutefois s'il les tuait sans une raison très-grave il serait puni, et l'opinion publique diffame aussi ceux qui les battent trop violemment. On assure qu'il y a fort peu d'excès en ce genre, et je le croirais facilement. Les esclaves ne sont pas d'une condition inférieure au simple peuple et soutenus par l'autorité de leurs maîtres ils sont beaucoup plus tranquilles. Aussi il n'est pas rare qu'un homme du peuple demande à se marier à quelqu' esclave, et il évite ainsi mille tracasseries. Le gouvernement a aussi des esclaves dans toutes les préfectures et administrations. Ils sont dans des conditions à part dont les détails seraient trop longs.

Partis civils et politiques.

L'origine de ces partis telle que nous allons la rapporter se trouve consignée dans un livre historique nous vous avons sous la main. Nous avons peine à y ajouter foi. Mais on ne peut trouver rien de plus satisfaisant et d'ailleurs la tradition n'y est pas contraire. Sous le règne du roi Sien tsong entre 1567 et 1592, un noble trouvant de l'impudence et trop de flatterie dans la conduite d'un autre noble auprès des grands, forma cabale pour l'empêcher de parvenir aux dignités. Mais celui-ci dont la conduite n'était fondée que sur les sympathies et l'amitié, soutenu par d'autres nobles n'en parvint pas moins à obtenir des places. Les deux partis restèrent ennemis et se divisèrent sous les noms d'Orientaux Tong in et d'Occidentaux Sie in.

Peu après d'autres nobles pour quelque querelle non moins futile se formèrent aussi en partis sous le nom de Méridionaux Nam in et de Septentrionaux Pouk in : mais bientôt les Orientaux Tong in se réunirent aux Méridionaux Nam in sous ce dernier nom. Les septentrionaux très nombreux furent aussi divisés et formèrent les grands tai pouk et petits Sio pouk Septentrionaux. Les grands impliqués dans les flatteries et conspirations furent décimés et réduits à rien. Leurs restes se réunirent aux petits. Nous avons donc trois partis, les Occidentaux Sie in, les Méridionaux Nam in, et les petits septentrionaux Sio pouk.

Ainsi se passèrent bien des années ; mais sous le roi Siouk tsong entre 1674 et 1720 un noble du parti des Occidentaux Sie in, nommé Ioun ayant perdu son père, demanda à son précepteur Ou am de faire une épitaphe pour lui. Il la fit, mais malicieusement. De là on se brouilla et chacun eut ses partisans. Ceux de Ou am prirent le nom de Noron et ceux de Ioun le nom de Sio ron. Le nom d'occidentaux Sie in disparut entièrement. Nous avons donc les quatre partis civils tels qu'ils existent encore aujourd'hui, Sio pouk, Nam in, Noron et Sio ron. – Ce Ou am dont il vient d'être question est un homme de grands talents et très renommé. Il est presque adoré jusqu'à nos jours du parti Noron ; mais à ses grandes qualités il en joignait de bien mauvaises et beaucoup de ses actes trop odieux lui ont attiré la haine générale de tous les autres partis.

(Le parti Nam in est sans contredit celui qui donne le jour à un plus grand nombre d'hommes éminents dans les lettres.)

L'origine de ces quatre partis peut déjà faire soupçonner que ces divisions n'ont pas pour base, comme en Europe, des principes différents de gouvernement ou d'administration. La politique des Coréens n'est pas encore tellement avancée. Ils se disputent seulement les

dignités et l'influence dans les affaires. Pour renverser ses adversaires, tous les moyens sont bons. Les calomnies, les cabales sont à l'ordre du jour. Mais les deux principaux rivaux sont les Nam in et les No on. Ils ont toujours été les plus nombreux et les plus acharnés entre eux. Ils se détestent cordialement et n'ont guères d'autre pensée que de se nuire. De là on a vu dans tous les temps et jusqu'à ce jour des discordes affreuses, souvent terminées par la mort de beaucoup d'entre eux, mort que l'on ne donne jamais par soi-même. Mais on la fait donner soi-disant légalement par le gouvernement que l'on a capté. Ces différents partis se propagent de génération en génération, car jamais le fils ne peut abandonner le parti dont était le père.

Ils contractent aussi peu de mariages entre eux, mais surtout les Nam in et les Noron ne l'ont jamais fait. Toute la noblesse est donc ainsi partagée. Le gouvernement les reconnaît comme tels et dans les temps de calme, on partage un peu les dignités entre tous, avec la différence que le parti dominant se fait la part du lion. – Il y a encore deux autres couleurs dont nous ne pouvons passer l'origine sous silence. Voici qu'elle en fut l'occasion. Le roi Ieng tsong, frère du roi précédent et d'ailleurs homme de ressources, était dès avant son avènement au trône en 1724 sous le poids d'accusations graves. Il était accusé, non sans fondement, d'avoir contribué à la mort prématurée du roi son frère, et aussi d'avoir, par le moyen de médecines, empêché qu'il eut des enfants, le tout pour se placer lui-même sur le trône. A peine y fut-il monté qu'il fit mourir un grand nombre des ses ennemis. Quelque temps après, son fils aîné étant mort en bas âge, il déclara son second fils, nommé Sa to, héritier du trône, et lui fit même administrer le royaume pendant quelques années. Sa to, que l'on s'accorde assez généralement à dire avoir été doué de belles qualités du cœur et de l'esprit, engageait souvent son père à oublier tous les précédents, à en chasser toute pensée et à aimer tous ses fidèles sujets. Ces paroles déplurent au roi et poussé par un parti de grands ses flatteurs, il fut question de mettre Sa to à mort comme coupable de rébellion, et ce parti ayant prévalu, on fit faire un grand coffre en bois où Sa to eut ordre du roi de se renfermer. Puis on le recouvrit d'herbes ; et c'est là qu'il mourut victime des flatteurs et regretté d'une grande partie de la noblesse. A cette occasion se formèrent deux nouvelles couleurs. Les partisans de Sa to nommés Siou si pai, et ses ennemis Piek ou Piek pai. Ces deux couleurs ne se trouvent que parmi les Nam in et les Noron, et dans chaque couleur il y a des membres de l'un et l'autre de ces deux partis. Du reste ici la couleur est personnelle à celui qui la suit. Elle n'affecte pas les familles. Deux frères peuvent être de couleur différente ; et le fils n'est pas obligé de suivre celle que son père avait adoptée ; et ces différentes familles contractent des mariages entre elles. D'où l'on voit que c'est bien différent des quatre partis notés ci-dessus. Les personnes remuantes et portées à la violence se rangent souvent avec les Piek, tandis que les plus modérés et les plus droits se rangent avec les Si. Beaucoup aussi ne sont ni pour l'un ni contre. Depuis cette époque les Si et les Piek saisissent volontiers l'occasion de se nuire mutuellement. Sa to ayant été déclaré héritier du trône et ayant même administré, les Si et la grande partie du peuple voudraient qu'il fût mis au nombre des rois, et que la ligne de descendance fût sous son nom. Jusqu'ici la crainte de la faction Piek a empêché de mettre Sa to au nombre des rois, mais un jour peut-être cela aura lieu.

Les Si et les Piek si acharnés l'un contre l'autre à l'occasion de cette affaire, rentrèrent en lice au moment où la Religion parut en Corée. La plupart de ses partisans étaient Si ; et il n'en fallait pas d'avantage pour faire prendre les armes aux Piek. La plupart des premiers fondateurs et propagateurs étaient en outre du parti des Nam in. Les Noron ne pouvaient donc laisser passer la chose : et Piek pai et Noron essayèrent d'attaquer la Religion soit-disant nouvelle et de faire passer ses partisans pour rebelles au Roi. Les Nam in alors au pouvoir et fort puissants ne purent soutenir le choc, et à la mort du Roi en 1800 commença en grand la persécution qui les renversa totalement, tout en ruinant la Religion. On comprendra maintenant comment dans cette affaire sous prétexte de Religion ont pu être compris nombre de payens. Par suite de cela, les Nam in, quoique les plus nombreux, sont tombés. Tous leurs chefs ont péri. Ils n'ont plus aucune influence et peut-être ne se releveront-ils jamais de ce coup. Depuis

lors jusqu'aujourd'hui les Noron ont envahi le pouvoir et le tiennent sans aucune crainte. Ils le partagent un peu avec les Sio ron parti assez nombreux, mais très souple et très complaisant. On accorde aux Nam in quelques dignités de côté et d'autre, mais avec réserve, et les Sio pouk parti très peu nombreux, très modeste, non cabaleur et sans influence est à peu près sur le même pied : Et mène son petit train dans l'obscurité, soutenu par sa faiblesse. On avoue du reste que les Noron dans leur omnipotence, agissent avec plus de générosité que ne l'eut fait tout autre parti dans leur position.—Nous ne pouvons donner une idée plus juste de la position actuelle des quatre partis que par la caricature qui les a dépeints au naturel, il y a certain nombre d'années. On y représentait une table magnifiquement servie. Le Noron richement vêtu y est assis. Il a ses coudées franches et y fait bombance à la mylord. Le Sio ron, assis non loin de lui, fait gracieusement l'office de serviteur ; et pour prix de ses services accroche quelque petite partie du festin. Le Sio pouk, sachant qu'il n'a rien à attendre, est plus loin assis sans prétention, d'un air grâve et calme. Il aura quelques miettes et débris. Le nam in enfin, revêtu de ses hardes, se tient debout derrière le Noron dont il n'est pas aperçu. Il se dépîte, grince des dents et montre le poing comme voulant dire : Ah ! si un jour je le tiens ! ! ! Rien de plus juste, de plus exacte. C'est fait de main de maitre et digne des cancons. Vraiment le Coréen a parfois quelque chose de Français.

Pagodes.

Les pagodes sont des temples de la Religion de Fo. Cette religion se répandit vers le 4^{ème} siècle de l'Ere chrétienne dans les trois royaumes qui se partageaient alors la presque île de Corée. Elle y fut plus ou moins en honneur sous les différents rois : mais vers le commencement du dixième siècle, la dynastie korie s'étant formée et ayant réuni tout le pays en un seul royaume, cette Religion fut entièrement protégée et probablement alors dominante dans ce pays. La dynastie actuelle appelée Tsio sien et qui date de 1392, sans défendre la religion de Fo ne la protégea guères. La religion des lettrés est devenu dominante et légale. Aussi de nos jours les sectateurs de Fo sont peu nombreux et tombés dans le mépris, quoique dans certaines circonstances on ait encore recours à la protection de Fo. Les prêtres de cette religion s'appellent Bonzes et habitent dans les pagodes. Autrefois ces temples furent très multipliés, bâtis et entretenus par les largesses du peuple et aussi des rois. Il y en avait de très vastes et fort beaux. Leur architecture n'a rien de remarquable. C'est copié sur le genre Chinois, probablement encore dégénéré. Le temple où se trouve la statue de Fo n'est jamais très vaste, mais il est toujours entouré de nombreux appartements dont les uns grands et élevés. Ces diverses salles et chambres servent aux Bonzes de demeures, salles d'études etc. Aujourd'hui la plupart ont été détruits, ou sont ruinés par le temps. Il ne reste que quelques grandes pagodes et toutes les autres sont assez mesquines. Généralement elles sont bâties au milieu des montagnes dans des lieux retirés et dans des sites souvent magnifiques. Les unes sont abandonnées. D'autres comptent encore quelques bonzes, souvent sans ressources, qui vivent de leurs travaux manuels et d'aumônes recueillies en mendiant. Pendant l'été surtout, les lettrés vont souvent s'y réunir pour s'y livrer à l'étude. Ils y trouvent la tranquillité de l'isolement, la fraîcheur et peut-être aussi les inspirations qu'excite la belle nature. Les Bonzes leur servent de domestiques ; et après un temps plus ou moins long, selon leurs désirs, ils se retirent.

Estime et admiration de la Science.

Il y a dans ce pays quelque chose de très-singulier et très remarquable : c'est l'estime et la haute admiration que toutes les classes professent pour tout ce qui est savant.

La science à proprement parler, n'existe pas ici. Ce peuple vivant isolé et sans aucune relation habituelle avec les autres royaumes n'a rien qui puisse l'y pousser ou lui en ouvrir les portes. Il a toutefois ses rapports avec la Chine et c'est delà qu'il a tiré les quelques livres qu'il

possède : livres d'ailleurs peu capables de le mener loin : Et il est resté bien au dessous de la Chine dans l'exploitation qu'il en a faite. Les études ici se bornent à apprendre quelques caractères et à un peu de littérature pour se former à rendre ses idées convenablement. Telles sont les études ordinaires. Ceux, en petit nombre, qui par propensions veulent vraiment travailler, se livrent à l'étude de la philosophie morale dont les livres Chinois leur offrent des sources bien remarquables sous beaucoup de rapports, mais d'ailleurs bien restreintes et bien superficielles. Voilà tout. Hors de là, un peu d'histoire non de son propre pays, mais de la Chine, puis un peu de médecine et puis rarement encore les mathématiques et l'astronomie qui semblent abandonnés à quelques fonctionnaires de la classe moyenne.

Avec si peu d'étude et un caractère naturellement paresseux et ami du repos et de l'oisiveté, il est difficile de concevoir la haute admiration et l'enthousiasme prodigieux qu'inspire tout ce qui a rapport à la science, et aussi ceux qui dans le pays y tiennent le premier rang. Toutefois cet enthousiasme existe et à un degré très-élevé. De tout temps, ou à peu près, le gouvernement a traité les hommes de savoir avec beaucoup d'honneur et de respect. Les rois éclairés les considèrent comme les oracles de la doctrine et les sources d'où la pure morale doit s'écouler d'abord sur le trône, puis sur les grands et le peuple ; et d'après cela, ils sont comme les précepteurs de tout le royaume et avidement consultés sur toutes les matières. S'ils ne renoncent pas aux dignités, ils y parviennent plus facilement que les autres. S'ils les refusent, ce qui a lieu souvent et les rehausse encore dans l'opinion, ils n'ont aucun titre, il est vrai, mais ils sont par le fait au dessus de tous les dignitaires, et reçoivent de la part de tous les honneurs que ceux-ci ne peuvent espérer. Regardés comme des personnages qui ont bien mérité de l'Etat, leur famille aussi se trouve éminemment relevée et leurs descendants ont acquis des droits exceptionnels aux charges publiques. Les lettrés de toutes les provinces et aussi le peuple n'ont pas de paroles suffisantes pour exalter ces grands hommes. Tout est à leurs pieds. Leur nom est répandu de toutes parts : et il est vrai de dire qu'ils exercent une influence majeure de loin comme de près. Ceci peut servir quelque peu à expliquer l'enthousiasme et le culte rendu à Confusius. Mong tse et quelques autres, culte porté si loin que, l'occasion se présentant, je ne doute pas que ces grands hommes ne trouvent nombre de martyrs dans ce pays. Avant la persécution de 1801 nous voyons que le roi Tsieng tsioung tenait beaucoup à quelques uns de ces grands personnages, alors nouveaux chrétiens. Il ne pouvait se décider à les sacrifier à la rage de leurs ennemis. Il les protégea plusieurs fois ostensiblement, et ce ne fut qu'après sa mort arrivée en 1800, et pendant une minorité qu'on put librement les faire périr : Aujourd'hui encore de toutes parts on en parle avec regret. Cette admiration reste toutefois à l'état de pure idée chez la plupart et ne semble pas influencer sur un vrai désir de savoir, comme elle n'excite guères à travailler. Cependant elle a des avantages réels et offrirait des ressources à un gouvernement qui, jaloux de la prospérité de son peuple voudrait le pousser aux études et le placer dans une voie progressive. La Religion en a tiré quelque profit pour s'introduire ici noblement et y a trouvé, humanum dico, la base qui soutient encore aujourd'hui cette chrétienté.

Là aussi semble devoir être le germe des progrès que nous osons espérer, car tous les jours la pensée des hommes éminents, qui l'ont pratiquée dans le principe ou en ont été les martyrs, nous amène de nouveaux néophytes. Mais pour peu que l'on continue sur le pied actuel, ces idées là même tomberont, comme le sont déjà toutes les études et tout ce qui peut faire espérer la régénération d'un peuple. Quoiqu'il en soit, foi en l'avenir !

Fin du Cahier 2

Mars 1860.

Si ces notes tombent entre les mains de quelqu'un je le prie de ne pas y faire attention, elles sont trop inexactes, retiré^{seul} dans un coin et ne sachant comment passer mon

temps, je les couche sur le papier par distraction, mais sans attention et sans ordre. C'est du temps perdu, mais il faut bien s'occuper et que dire ?

Les satellites de ces pays dépendent à peu près tous du tribunal des voleurs.

(Les **Satellites** ne sont pas comme les prétoriens classe à part, exerçant cette fonction le plus souvent de génération en génération ; très souvent ils l'exercent quelque temps, puis cessent. Fréquemment aussi ce sont des voleurs ou autres coupables compromis qui tachent de prendre cette fonction pour se mettre à l'abri de la justice, et deviennent encore plus voleurs.)

Chaque district ou à peu près en a quelques uns connus sous différents noms, mais ils se trouvent surtout aux divers tribunaux criminels de la province, ceux là sont les plus adroits, les plus terribles et les plus féroces. N'ayant pas de rétribution fixe ils vivent pour ainsi dire de pillage et se font donner partout en passant ce dont ils ont envie. Ils ont un tact particulier pour reconnaître les voleurs et autres coupables et les saisiraient bien s'ils voulaient. Mais les petits voleurs ils ne s'en soucient pas. Les prendre et punir ce serait disent-ils en faite de grands voleurs. Pour les grands voleurs, ils sont très souvent affidés des satellites et sont rarement punis. S'il n'y a pas moyen d'échapper, on s'arrange. Avant d'aller au tribunal on convient de quelques petits méfaits qui seront déclarés et avoués, puis tout le reste doit rester ignoré. Quel moyen avec cela de faire vivre le peuple en paix ? Dans les grands centres, les satellites ont toujours des voleurs responsables, payés à l'avance, à peu près comme les gérants responsables de nos journaux, si les mandarins criminels réclament trop et qu'on ne puisse facilement prendre les coupables actuels, on livre q. qu'un de ces responsables et c'est fini par là. Il y a à Seoul une bande de filoux quasi légaux, ils sont tolérés par l'autorité pour s'exercer à voler adroitement, ceux-là sont toujours impunis, ils volent partout et si on est à même de se faire écouter par les mandarins, on leur réclame les objets volés et ils sont rendus, car pendant trois jours ils les gardent, mais ce terme ^{révolu} ils les vendent. Tous ces voleurs, mais surtout les voleurs non légaux, ont des marchands affidés pour se défaire des objets volés, ils les livrent à bas prix. Refuser de prendre ce qu'ils apportent, c'est s'exposer à être livré soi-même à la justice. Car ils vous accusent d'une façon ou de l'autre et savent très bien vous ruiner. Le gouvernement en entretenant les filoux a pour but, dit-on, d'avoir toujours sous la main des gens exercés pour les employer au besoin et dans bien des circonstances ils rendent de vrais services pour saisir des coupables ou retrouver des objets. Ils sont très habiles et ne le cèdent pas à nos grands filoux d'Europe. Et bien satellites et filoux de la capitale viennent d'être lancés en province pour prendre les Prêtres et les principaux Chrétiens, qu'en sera-t-il ? Jusqu'ici ils se conduisent avec modération, ne pillent pas et ne maltraitent pas trop les Chrétiens, mais leurs recherches sont adroites et ils saisissent ceux qu'ils veulent.

Ce pays honore et pratique vraiment l'hospitalité, outre l'hospitalité que l'on reçoit si généreusement dans les salons ouverts, il est bien rare que l'on refuse au moins à manger à quiconque se présente au moment des repas, quelquefois même on fait cuire le riz exprès pour leur venir en aide, les ouvriers qui prennent leur réfection dans les champs sont souvent les premiers à offrir aux passants de la partager, et le font de bon cœur ; les matelots ont un principe fixe de partager avec ceux qui se présentent sans avoir mangé. Les voisins sont toujours invités aux fêtes et aux galas, tout se partage d'une manière bien fraternelle.

Celui qui n'a pas de viatique pour sa route en trouvera fréquemment dans le don de quelques sapèques qui lui seront accordées. Voilà une des vertus du Coréen. Celui qui a partagé avec celui qui n'a pas. De là vient le grand nombre de quasi mendiants. Les petits marchands ambulants attrappent à manger partout où ils se trouvent et font bénéfice de leur vente. C'est une spéculation de la part de beaucoup, elle est basée sur l'usage et tout le monde l'accepte ; des mauvais sujets aussi en profitent pour vivre en flanant et se vêtent toujours assez bien ; et

malheur à celui qui ne les traiterait pas bien, le mot d'ordre serait donné dans les clubs et il s'en suivrait charivaris ou plus encore. Quelques uns des plus effrontés viennent s'établir chez des gens aisés, y restent nombre de jours et se font quelquefois donner des vêtements, mais c'est peu fréquent. On dit que dans la prov. de pieng an le cas n'est pas rare. Dans les montagnes de Kang ouen des malheureux, surtout en temps de famine, vont par bande s'établir dans un village et y vivent quelques jours puis passent ailleurs ; ils n'usent de violence que quand on veut les chasser, alors c'est du pillage. Tout cela est toléré par le gouvernement qui ne prends pas de mesure contr'eux. Les comédiens, bardes etc font presque de même. C'est une grande charge pour le peuple, mais qu'y faire ? C'est l'usage.

Les mendiants proprement dits sont assez rares ; ce sont quelques infirmes, et tous les bonzes qui, malgré le mépris où ils sont tombés, reçoivent un peu de riz de la part du plus grand nombre, souvent par un reste de superstition.

A Seoul il y a une vraie classe de mendiants, presque tous femmes. Ils ont leurs quartiers qu'ils parcourent de porte en porte périodiquement et reçoivent beaucoup de riz. Cette classe est méchante, fière, injurieuse et des refus d'aumônes attirent souvent de leur part de très vilaines affaires, de sorte que chacun donne un peu de riz. C'est un grand abus.

Faut-il dire un mot de la fameuse société des **porte faix** qui en faisant ce métier mendient souvent leur nourriture sur les routes. La plupart des confrères ou n'ont pu se marier, ou sont veufs. Quelques uns toutefois traînent à leur suite femme et enfants. Répandus en nombre de quelques milles sur toutes les parties du royaume, ils ont leurs chefs, sous chefs etc et sont répartis par districts. Ils ont leurs règles à part, quelquefois très sévères, ont un langage spécial, se reconnaissent partout, ont entr'eux une subordination étonnante, ils doivent se saluer partout où ils se rencontrent, et leur courbettes sans nombre, leur langage emphatique, cérémonieux etc en fait un spectacle égayant pour les assistants ; très unis entr'eux ils punissent par eux-mêmes les délits des confrères et quelquefois même les mettent à mort, car ils ont souvent la prétention que le gouvernement n'a pas à se mêler de leurs affaires. Ils passent pour probes, mais que de vols secrets ! Un de leurs vices capitaux est la sodomie entr'eux, mais s'attaquent peu aux femmes, et surtout on assure que jamais ils n'osent toucher aux femmes de leurs confrères qui sont honorées et respectées au delà de ce qu'on peut dire. Du reste s'ils le faisaient et étaient surpris, ils seraient tués immédiatement. Cette confrérie aide beaucoup le commerce intérieur qui ici se fait entièrement à dos d'homme et de bêtes de charge, on leur confie des ballots pour les pays les plus éloignés et ils les portent fidèlement – mais ils sont trop fiers et indépendants et font souvent sans raison des scènes violentes, tous prennent parti l'un pour l'autre et souvent les mandarins eux mêmes craignent leurs rassemblements ne veulent pas les juger et laissent faire. Quelques uns d'entr'eux sont des gens assez bien de naissance qui vont là pour être libres, courir partout, boire et manger à l'aise et être soutenus dans leurs fredaines. Quand ils sont mécontents d'un pays pour soi disant affront ou injustice ils se retirent tous et cet abandon subit empêchant la circulation des marchandises, souvent on leur demande grâce et ils reviennent plus fiers que jamais. Que de misères que le gouvernement empêcherait sans peine avec un peu de fermeté. Pendant une famine, un Chrétien aisé ayant marié son fils, de nombreuses bandes de mendiants se réunirent pour attendre le retour du jeune marié et faire galas à ses dépens selon l'usage. Force fut de leur donner à manger et à boire malgré la cherté des vivres. On donna donc force vin et riz et chacun sans être rassasié était satisfait de la générosité du Chrétien dans ces temps difficiles – au nombre des convives se trouvaient de nombreux **porte faix**, et après que tout fut servi, l'un d'eux échauffé par le vin alla injurieusement crier et frapper à la porte du maître, demandant encore du vin. Les confrères furent indignés, il est saisi de suite, étendu sur la terre et un des censeurs le fait battre fortement ; puis il le sermonne en toutes règles, l'avertit que sa grossièreté serait digne de mort, mais, ajouta-t-il, le tuer ici serait troubler la fête de famille, je te fais donc grâce, va demander pardon au

maitre, puis retires-toi et jamais ne t'avise de semblables méfaits. Tout fut fait dans l'ordre et la fête ne fut plus troublée.

Ainsi se passent les choses dans cette confrérie, plut à Dieu qu'ils agissent toujours ainsi.

La religion de ce pays est la religion des lettrés, qui serait mieux nommée religion des ancêtres puisqu'elle ne s'occupe que d'eux. Ce culte est légal, toute contravention est punie, voire même de mort, comme le prouvent toutes les pièces du procès de ioun-tsi tsieng et Kouen sang ien. On reconnaît dans cette religion un être suprême, créateur des choses, c'est le Siang tiei, mais ces idées sont confuses pour la plupart des gens même un peu instruits, le peuple ne sait ce que c'est et dans le langage vulgaire tout est compris dans le mot de Ciel. (Toutefois quand le peuple parle du ciel il est clair dans beaucoup de circonstances il y^a attache l'idée d'une providence par ex. pour la moisson, que le Ciel conserve et fait mûrir pour nourrir le peuple. Il sait aussi invoquer le Ciel dans les moments critiques.)

J'ai souvent interrogé sur le culte rendu ici à cet être suprême et jamais obtenu de réponse claire. Le gouvernement a dit-on quelques rares cérémonies à cet effet, j'ignore. Je connais les sacrifices pour obtenir la pluie ou le beau temps et contre divers fléaux. On l'adresse au Ciel ou au Siang tiei selon la rédaction que compose le mandarin chargé de ce sacrifice. Il y a parmi le peuple en certaines circonstances quelques sacrifices offerts au Ciel. Le gouvernement a un temple et des sacrifices réguliers en l'honneur de **Sia tsik**, qui protège et dirige le royaume. J'ai souvent demandé ce qu'est ce Sia tsik les réponses sont fort obscures. Quelques uns disent que **Sia** est le génie de la terre, et tsik l'inventeur de l'agriculture en Chine, placé aujourd'hui parmi les génies tutélaires. Toujours est-il que dans ce royaume le Sia tsik est ce qu'il y a de plus sacré, et vient en second lieu le temple des tablettes de la dynastie. Le peuple ignore ce qu'est le Sia tsik, en province il semble n'en être pas question. Dans quelques actes du gouvernement j'ai vu faire mention du Ciel, quelquefois des génies, et du destin, rien de plus ; mais j'ai pu voir si peu de choses que ne n'ose dire ce qui est ou n'est pas, mais évidemment le culte adressé à l'être suprême s'il y en a un, et ensuite aux génies tutélaires, peut être dit nul, ce qui se fait est si peu que rien.

(L'adoration des idoles proprement dite me semble ne pas exister.)

(On peut dire cependant que les sacrifices au Ciel s'adressent à l'être suprême, telle semble être la pensée des gens qui réfléchissent, mais ces sacrifices sont fort rares. Malgré cela respect profond pour le Ciel, pour le Sang tiei et pour tout ce qui passe pour génie tutélaire.)

Pour les Ancêtres au contraire vous trouvez des cérémonies fréquentes et nombreuses, c'est tout un rituel. Les sacrifices se succèdent sans interruption depuis leur mort et pendant 27 mois de deuil – Puis ensuite fréquemment dans l'année, devant les tablettes et au tombeau, et la tablette s'enterre après la 4^{ème} génération, là finit le culte, excepté toutefois pour les hommes extraordinaires, car alors les tablettes se conservent indéfiniment et le culte aussi de loin en loin. Voilà à mon avis toute la religion légale de ce pays. Reste le culte des grands hommes, et tout d'abord de Confucius. On rirait ici si Confucius ou autre était appelé Dieu, personne n'en a la pensée, mais c'est un grand Saint dont les mânes protègent le pays et sa saine morale. Il est devenu dit-on un génie tutélaire, qu'entend-on par là, je n'ai jamais pu obtenir une réponse claire et précise, et serais porté à croire qu'on le met seulement par là dans la catégorie de ce que nous nommons les saints, et rien de plus. Mais alors pourquoi lui offrir des sacrifices ? On le fait comme pour les parents que l'on ne divinise pas pour cela, mais on a le tort d'offrir des sacrifices à qui n'est pas Dieu, c'est une erreur, mais pas une idolatrie dans leur pensée. Les parents aussi sont censés devenus génies, mais on ne sait ce que c'est. Pour en avoir une idée, remarquons qu'il n'y a pas dans ce pays la distinction claire du corps et de l'âme et bien moins de l'âme spirituelle. Les mots que les livres Chrétiens ont consacré pour distinguer l'âme et sa

nature, ne s'applique ici qu'aux esprits et aux défunts. Quelques uns s'appliquent à tous deux, d'autres sont plus exclusifs, cherchant par là à connaître ce qu'ils entendent par génie, je n'ai pu l'obtenir. Mais il me semble qu'ils font différence entre les défunts et les Esprits.

Comment les comprendre ? Un payen à qui on disait que chaque homme avait une âme ne voulut pas le croire, pour nous autres disait-il, ce qui nous meurt se dissipe avec le dernier souffle de vie, pour les grands hommes c'est différent, ils subsistent encore après leur mort ; est-ce de leur âme qu'il parlait ou d'une transformation en esprit ; nous penchons à penser qu'il ne parle que de l'âme **hon** et que les mots **sin** et **lieng** sont pris aussi dans ce sens, comme nos livres Chrétiens les prennent aussi. Au surplus j'avoue que c'est fort obscure. Mais rien ne me prouve que les payens croient leurs grands hommes transformés en Esprits différents de leur âme.

Les livres de Confucius et d'autres sages sont ici sacrés et personne ne peut y rien changer. Bien plus on en a fait une traduction et interprétation Coréenne, à laquelle aussi le gouvernement seul peut toucher, tout profane qui oserait interpréter et publier différemment serait puni, et pourrait bien payer de sa vie. D'après cela les choses paraissent poussées plus loin qu'en Chine même. De nos jours nous avons vu un noble poursuivi pour avoir publié un livre où se trouvait quelques passages contre un homme célèbre et toutefois à cent lieues de Confucius, il faillit périr, ce fut une émeute de lettrés et le roi parvint à grand peine à lui sauver la vie. C'est donc légal, archilégal, et voilà pourquoi la Religion Chrétienne est repoussée, elle détruit la loi, elle contredit Confucius et les sages, voilà le fin mot. On peut donc dire avec vérité que toute la religion légale du Coréen se réduit au culte des Ancêtres, culte dont les cérémonies sont très nombreuses, mais comme ce n'est pas là une religion proprement dite, en pratique le Coréen est donc à peu près athée, sauf sa croyance au Ciel providence et les quelques sacrifices qui lui sont adressés dans les circonstances critiques ; et toutefois ce seul culte avec les principes fondamentaux tirés de Confucius a conservé chez ce peuple et éminemment les principes qui font la vraie base d'une société humaine naturelle ; il les a tellement conservé que le peuple Coréen admettant une fois la lumière de la foi, peut facilement devenir, selon nous, une société bien réglée ; et le deviendra nécessairement par son bon sens, s'il est bien dirigé, vu que sentant de suite le défaut de divinité qui lui manque, il est tout porté à l'admettre et à l'embrasser. ⁽¹⁾

Du culte des parents nait dans ce pays une superstition affreuse sur le choix des lieux pour placer et conserver les tombeaux, c'est pour tous une affaire majeure et pour les gens en place ou en puissance la pensée principale de leur vie. De là dépend le sort de leur famille, la prospérité de leur race etc. Aussi que de frais pour obtenir un bon endroit ; les géoscopes abondent et savent s'engraisser aux dépens des crédules. A-t-on choisi le lieu de la sépulture, défendu à qui que ce soit d'y enterrer désormais, de peur que la fortune ne passe de son côté. Chacun prohibe plus ou moins selon son autorité. Les tombeaux des rois ne laissent pas approcher de quelques lieues ; toutes les montagnes environnantes deviennent lieu réservé ; ceux des grands et des nobles se font en proportion, et on fait croître le plus de bois possible avec défense de le laisser couper, de là naissent de vastes forêts. Si on a pu furtivement enterrer sur une de ces montagnes, la montagne devient aux yeux de la loi la propriété du dernier enterrant, de là que de querelles, de batailles, de haines, et ces haines comme toutes celles du Coréen passent de génération en génération. Toutefois la loi défend de déterrer les corps des autres familles et on n'ose se le permettre. Nous avons été témoin de quelques faits singuliers à ce propos – soient cités entre d'autres. Derrière la montagne où nous habitons, un riche mais peu puissant trouve un lieu de sépulture à sa convenance, malheureusement près de là étaient des tombeaux nobles, qui prohibent. La distance étant raisonnable, légalement parlant il avait

⁽¹⁾ (Cette religion des ancêtres a de profondes racines dans ce pays et chacun l'observe très bien, voire même dévotement. Cependant les idées de la futilité des sacrifices commencent à se répandre et grand nombre de payens les font aujourd'hui sans y ajouter foi et par simple usage. Nous ne doutons pas que les idées X^{tiennes} qui se répandent peu à peu dans toutes les classes ne soient la principale cause de ce changement.)

droit d'enterrer, mais la raison du plus fort est là. Il persiste dans son choix et prend toutes ses précautions pour faire l'enterrement ex abrupto et inaperçu. Il loue une centaine d'hommes et arrive : ce nombre respectable en impose aux gardiens, ils n'osent bouger et l'enterrement fait, le fils et sa troupe se retire. Il était environ six heures du soir. Les nobles premiers possesseurs de la montagne habitant à trois lieues de là avaient été avertis et pensant venir à temps pour empêcher, ils arrivent vers les 6 ½ avec deux ou trois cent hommes : tout était fini, la montagne se trouvait ravie, ils n'osent déterrer le nouveau cadavre, mais demandent qu'elle route a pris l'homme en deuil. Sur les indications, ils lancent tout ce monde à sa poursuite, avec ordre de le traîner au plus tôt sur les lieux. Tous partent en courant et après demi lieue de chemin aperçoivent la bande en retraite. Les vociférations commencent, puis on en vient aux mains, mais les nouveaux envoyés ayant l'avantage du nombre, on empoigne le fils en deuil qui porté par une masse d'hommes qui le tenaient par les bras et les jambes eu l'avantage de revenir lestement sans que ses pieds eussent touché la terre. Là il est sommé de déterrer le cadavre et déjà demi mort de la route, la crainte de périr tout de bon, car il était suspendu et sur le point de crever, lui fait donner le premier coup de bêche. Dès lors on a droit de déterrer et ce fut fait en un instant, Rien ne saurait dépeindre les vociférations et scènes tragiques de cette soirée. —/ Autre exemple — Une pauvre famille possédait un tombeau que les prétoriens de la ville voulurent lui enlever pour enterrer q. qu'un de leurs parents. Ils étaient les plus forts et toute réclamation était inutile. Pendant l'enterrement un des membres de la pauvre famille vint assister et ne pouvant rien, son désespoir lui fit donner avec calme du vin aux ouvriers, puis avec sang froid il se coupe les chairs de la cuisse et leur offrit en guise de ne plus noceat. C'était effrayant, mon domestique revenant du marché fut témoin de la scène, j'ignore la fin, mais probablement le corps aura été déterré sauf à subir les peines portées par la loi. — Passons au comique —/ Un abatteur de bœuf aussi méprisé ici que les parias des Indes, avait enterré son père sur un petit terrain qui bientôt fut envié par un noble puissant pour l'enterrement de sa mère. Lutter eut été peine perdue, il reçoit dont le noble de bonne grâce, se montre plein de zèle pour l'aider à l'enterrement, puis à la fin demande d'être nommé gardien du tombeau, ce qui lui est accordé. Il faut remarquer que quand on enterre sur un terrain déjà enterré, si l'ancien tombeau appartient à un homme comme il faut on lui fait déterrer, mais si c'est à un vil roturier on se contente de faire disparaître la tombe et de mettre le terrain à plat. Tout allait bien pendant quelques mois, mais l'abatteur de bœuf méditait quelque ruse. Un jour il place une haie, entre les deux tombeaux qui n'étaient pas éloignés et quelque temps après le noble étant venu visiter les lieux selon la coutume, demanda la raison de cette haie. Je l'ai fait par nécessité, réponds le manant, mais sur ma vie je ne puis en dire la raison. Le noble de plus en plus intrigué le rassure, le presse et lui donne tant d'assurance que le brave homme s'explique ainsi : Vraiment comment oser parler de choses semblables, je suis bien sot mais que voulez-vous ? Il y a quelque temps j'eus un songe, ma pensée s'étant reporté sur feu mon père, je le vis sortir de sa position horizontale, et.... comment continuer ? Dis donc ton affaire, répond le noble ; et se portant du côté où repose Madame, il s'en approchait doucement et faut-il le dire avait des relations avec elle. Effrayé d'une chose si étrange, je fut réveillé en sursaut, et dès le jour même je crus devoir mettre une haie entre les deux tombeaux pour que pareille inconvenance ne se ^{re}présentât plus. Inutile de dire l'embarras et la honte qui accablèrent le noble à ces mots, il se retira silencieux portant bas l'oreille, mais peu de jours après fit transporter *ailleurs* les restes de sa mère, et notre manant avait gagné sa cause. — Voilà les mœurs du pays— Mais revenons, en déplorant les scènes affreuses qui ont lieu journellement par suite du choix superstitieux des lieux d'enterrement.

Les principes fondamentaux qui basent la religion des lettrés sont depuis longtemps connus de l'Europe. Ce sont les cinq relations qui règlent les rapports de tous les membres de la société, relation du roi à sujet Dévouement, de père à fils piété, des époux entr'eux défférence,

de vieillard à jeune homme, et des amis entr'eux. On le voit il n'est pas question de divinité, ce sont simplement les devoirs des hommes entr'eux et tout se rapporte à ces cinq chefs. Ces devoirs sociaux ont été développés d'une manière éminente par Confucius et autres et les livres remarquables qui font ici la base de l'éducation méritent bien certainement à beaucoup de titres les éloges qu'ils ont mérité des Européens eux mêmes, et pour le dire en passant ce peuple plus censé en cela que les Occidentaux, ne mettent entre les mains de leurs enfants que des livres graves et moraux, que des exemples historiques présentés d'une manière morale. Avec ces cinq principes on a formé la société asiatique qui selon nous a beaucoup de bonnes choses parmi tant de mauvaises. Ainsi le respect et l'amour du Souverain est gravé dans les cœurs de ce peuple, et poussé même trop loin. ⁽¹⁾ Le roi à leurs yeux ne peut se tromper et personne n'oserait dire qu'il parle fausement. Tout ce qui émane du trône est sacré, les diplômes et récompenses décernées par le roi sont reçus à domicile avec un cérémonial tout religieux, etc et ces dehors sont comme l'avant mur qui protègent les principes d'où ils découlent.

Ainsi vous trouvez ici de la piété filiale, la vertu à laquelle ce peuple s'est le plus attaché et qui lui a valu sa conservation. Le père est tout dans sa famille, on le craint, on le respecte, on lui obéit et vous rencontrez fréquemment des enfants qui font pour leurs parents ce que vous ne trouveriez pas dans l'Europe moderne. Du reste la loi est très sévère sur cet article et le peuple relevant lui-même les moindres délits, empêche les plus grands sur lesquels la loi sévit terriblement. Des récompenses et honneurs sont décernés aux enfants pieux, selon leur rang ; des exemptions leur sont octroyés, des bornes monumentales et temples leur sont élevés, et deviennent l'appui de la famille.

Ce respect de l'autorité domestique ne s'étend pas seulement au père, les oncles, les aînés, tout à forte autorité sur ses inférieurs et est grandement respecté. Suçant ainsi avec le lait le respect du pouvoir domestique, l'homme en grandissant admet sans peine le pouvoir civile et tout se conserve dans l'ordre. Ce sont des points que l'Europe ferait bien d'étudier en Asie, pour retrouver les fondements du pouvoir qu'elle a laissé perdre, et quelle ne veut plus chercher dans la Religion leur vraie source. Notre législation nouvelle non seulement est athée, mais elle est impie, elle ne connaît que le Moi, pur égoïsme dans les effets ont malheureusement paru. Ici au contraire la législation a pour but de conserver la famille et par elle le bien général. Les individus sont souvent en quelque sorte sacrifiés, mais à tout prendre n'est-ce pas moins triste que les désordres de l'égoïsme. Quel est celui qui oserait accuser son père ou son proche parent, il serait puni ipso facto.

(On ne peut juridiquement donner un démenti à une parole d'un proche parent supérieur, dut-on souffrir de grands dommages.)

On a pensé que le fils ou le neveu devait supporter plutôt quelque injustice de la part de tels supérieurs et on a jugé avec raison qu'il ne fallait pas lui donner un pied sur l'autorité domestique. Près des parents toute familiarité, toute égalité est inconnue et que dirait-on du tutoiement qui selon de graves auteurs a anéanti l'autorité paternelle. Mais où vais-je ? assez – La loi et les usages ont encore conservé dans ces temps de décadence la pratique de cette vertu, la première au jugement de Confucius pour la vie des nations, et le grand philosophe n'avait peut-être pas tort naturellement parlant, comme son abandon à jetté les plus grands peuples dans un abîme dont le fond ne se trouvera pas.

Les choses ici ont été portées trop loin ; Ainsi bien des pères et autres parents abusent de cette autorité pour maltraiter leurs enfants, ils en abusent pour satisfaire leur volonté dépravée per fas et nefas, pour commander le mal et empêcher le bien. Quelques uns placés

⁽¹⁾ (On ne peut le toucher sinon en cas rares, même après la mort –descendre de cheval devant la porte du palais ; ne pas y entrer sans habit d'étiquette – ne pas le voir, il ne sort qu'avec son cortège. Il ne peut se familiariser avec personne, sauf les filles ... s'il vous touche, l'endroit devient sacré...On lui offre les prémices des principaux produits du pays, et tout envoyé avec pompe. 1^{er} jour du marché du dragon est réservé aux gens du roi...Partout où ils vont ils font choix entre les autres. 360 districts, un pour chaque jour nourrit le roi.)

comme des déesses au milieu de leurs enfants se font choyer, caresser et servir mollement d'une manière indigne de la race virile, et absorbés dans les désirs du bien être sont trop à charge à leurs enfants, les abus existent sans contredit et de là vient encore cette kyrielle de sacrifices, superstitions, et usages insupportables pendant les 27 mois de deuil, mais d'une part il est beau de voir des enfants remplir tant de devoir envers leurs parents et témoigner ainsi soit un vrai dévouement, soit au moins un respect extérieur pour les auteurs de leurs jours et de l'autre à tout prendre il serait facile de réprimer les abus, tandis que l'on ne trouvera pas moyen de rendre ces principes fondamentaux aux peuples qui les ont laissé échapper. Nous avons donc trouvé cette vertu morale chez ce peuple lointain et avec le secours de Dieu nous espérons que la Religion s'accroîtra ici en récompense de la piété filiale, comme elle saura la rectifier, la fortifier et la mettre sur ses véritables bases.

Pour ce qui concerne les différents rapports des époux entr'eux, nous ignorons comment ils sont entendus dans les livres, mais dans la pratique il nous semble que tout se rapporte à la manière dont la femme doit servir son mari, car celui ci semble être dispensé de tout devoir envers elle. Aussi entendons nous bien citer les beaux exemples de dévouement et fidélité de la femme envers son époux, mais le mot d'époux fidèle ne se présente même jamais. Se mutiler pour sauver son mari, ou se suicider après sa mort, sont considérés comme des actes de fidélité, que l'on rencontre de temps en temps et quelquefois on obtient d'ériger en l'honneur de ces femmes, des bornes ou des temples. Les nobles sont très jaloux de la fidélité conjugale de leurs épouses, aussi ne les laissent-ils pas sortir ? Delà la femme noble a une grande pudeur extérieure. Mais les excès se touchant, par suite de cette honte vis à vis du public, s'il arrive qu'une effronté puisse s'approcher d'elles secrètement, la plupart le laisseront faire sans la moindre résistance pour éviter que personne s'en aperçoive, aimant mieux perdre la pureté du corps que de risque de se diffamer ; et par le fait n'eut-elle pas été violée, la seule pensée qu'un homme est entré dans sa chambre, ou a porté la main sur elle est un deshonneur affreux. Si elle résistait, le public ne lui en saurait pas gré. Voilà la misère. Quant au mari la fidélité conjugale ne lui est pas imposée, il peut livrer son corps à tout ce qu'il veut et personne n'y pense, et de là vient sans doute que les pensées de jalousie ont à peine sauf exceptions, entrée dans l'esprit de la femme Coréenne, elle sait tout, elle voit même de ses yeux mille méfaits de son mari, elle n'en est pas moins calme ni moins souple envers lui, c'est du reste ce qui se voit chez tous les peuples payens, la femme est comme l'esclave du mari, elle n'a qu'à obéir à ses volontés et souvent peut à peine lui témoigner un désir. Le mari vient-il à mourir, la femme d'après un usage implanté depuis deux ou trois cents ans, ne doit pas se remarier, elle porte le deuil toute sa vie, et si elle passe à de secondes noces c'est un deshonneur pour elle et les familles, elle est donc obligé de le faire furtivement et de se jeter dans les conditions viles. Parmi le peuple les secondes noces sont beaucoup moins difficiles, et surtout dans les basses conditions ont lieu fréquemment. Cette usage donne lieu a mille abus, mais tant que la Religion ne sera pas publique je doute qu'on puisse l'entamer d'une manière sérieuse. On assure partout que la prohibition des secondes noces, vient de ce que les jeunes femmes auxquelles leur mari ne convenait pas savaient trouver moyen par le poison ou autrement de le faire mourir, puis se remariaient dans la même condition à un autre plus à leur guise. Pour parer à cet inconvénient on décida que toute femme passée en seconde noces serait traitée sur le pied des concubines et ses enfants regardés comme batards et par suite hors des hautes dignités. De là les nobles ne voulurent plus de ces femmes, elles-mêmes ne voulurent plus se dégrader et les secondes par le fait prohibées chez les nobles. L'usage prévalut et les personnes du peuple un peu comme il faut, suivirent le torrent par honneur. Aujourd'hui de fait c'est un usage tout à fait établi, mais son origine est-elle bien telle qu'on le dit ?

Telles sont les principales relations, celles de vieillard à jeune homme et des amis entr'eux sont pour les relations sociales, et comme partout, l'hospitalité y joue un grand rôle.

Oisiveté, jase, Amour des plaisirs sensuels.

La véritable passion du Coréen c'est l'amour des grandeurs, des honneurs et quand il y est parvenu il use et abuse des richesses et des plaisirs. On ne parle ici que des généalogies, tous les nobles ont leur registre par famille avec les dignités qu'on y a obtenu, être d'une grande famille c'est le plus haut degré de fortune. Pour parvenir aux dignités les nobles se condamnent aux travaux de la langue chinoise, si longs et si difficiles et aussi quand les dignités sont données sans considérer les études, comme aujourd'hui tous les travaux tombent, bientôt les mandarins ne sauront ^{plus} ni lire ni écrire le Chinois, qui est langue officielle ici. Pour obtenir quelque titre le noble Coréen se condamne à une vie toute mourante. La plupart n'ont rien, ils crèvent de faim, souffrent le froid, ont à peine quelques morceaux de vieille toile pour se couvrir, mais peu importe, c'est l'usage, c'est leur métier et beaucoup supportent cet état très patiemment, ils ne veulent pas travailler afin de ne pas se fermer la route des places. Vraiment je me demande souvent de quoi ils vivent, il me semble que tous devraient périr, mais non le souffle de vie se conserve, et ils disent que les nobles ont un talent particulier pour supporter le jeûne et l'inanition, puis le proverbe qui dit plus facile de devenir ministre que de mourir de faim. Oh ! si l'on supportait pour le salut de l'âme la 10^e partie de ce qu'ils souffrent pour avoir des places, tous seraient de grands saints. Les hommes ont encore la ressource d'aller gruger quelques bols de riz par-ci par-là, mais les femmes qui ne sortent pas c'est encore pire eh bien, la force de l'usage leur fait aussi supporter ces souffrances dans l'esprit des grandeurs de Monsieur, cela leur semble tout naturel. Attrape-t-on quelque degré on se croit bien dédommagé, mais cela ne donne pas à manger, on patiente et si enfin on parvient à quelque mandarinat, on est en paradis. Dès lors on fait le grand personnage, on se pavane, on dicte ses ordres à nombre de valets, on fait tapage sur la route, quel bonheur. Il est difficile de se rehausser plus que le mandarin Coréen, tout tend dans les mœurs à les mettre très haut et ils se croient tels, ce sont plus que des pachas.

De là l'orgueil bien entendu ; et puis seraient-ils bientôt dégomés que leur titre reste à vie et même honore leurs enfants, dans plusieurs générations. Cet appareil a pour bon effet de frapper les yeux du peuple et de le conserver dans la crainte et le respect, c'est quelque chose et cette partie contraste vivement avec notre représentation trop mesquine de France, mais que de folles dépenses et que de pernicieux effets, que d'injustices et de scandales !

Le Coréen désire vivement l'argent et connaît peu le 7^{ème} précepte quand il s'agit de s'en procurer, mais l'a-t-il obtenu il n'en est pas avare, il jette les sommes à pleines mains et a bientôt fait table rase, il s'inquiète peu de l'avenir et pense que de nouveaux écus sauront bien ~~en~~ surgir. Avant tout il faut mener un beau train, bien traiter ses amis, faire tout ce que l'on a rêvé longues années et si revient l'indigence, on la reçoit de nouveau telle quelle, c'est là surtout le défaut des nobles, mais le peuple en général connaît peu la valeur de l'argent et le dépense sans souci. Les avares sont rares et se trouvent surtout parmi les riches de la classe moyenne ou du peuple.

Du reste ce pays prête beaucoup à donner ce caractère, on y fait fortune par hasard et sans grande peine, mais c'est fortune Coréenne, celui qui saurait bien conduire sa maison ayant un avoir de deux mille francs peut tenir une position bien passable, comme aussi quelque mille francs disparaissent en un clin d'œil en représentation. Faire gagner un procès à autrui fait souvent une petite fortune ; une exploitation de ci ou de là vous met à l'aise en un instant. On rencontre une tige de Jan Seng, une petite portion d'or, une veine de crystal, que sais-je ? Ceux qui ont du bonheur se créent par là une petite aisance, et tous ont la pensée tournée vers ces heureux hasards et les espèrent. (Pour les grandes fortunes, elles sont fort rares et ne ^{se} font pas facilement.) De là vient peut-être que le Coréen, véritable coureur de profession et toujours sur les routes, a continuellement la pensée de rencontrer quelque trésor et regarde partout s'il n'y

aurait pas quelque chose : il est toujours aussi en déménagement espérant mieux vivre ailleurs. Je ne parle pas seulement des Chrétiens qui sans cesse persécutés a pris l'habitude d'émigrer à tout bout de champ et le fait souvent sans raison, mais les payens eux mêmes ont cette manie et vous les voyez décamper sans motif, espérant seulement quelque mieux qu'ils rencontrent rarement.

Un mot des comédies. Il y a dans ce pays quelques Comédiens ambulants, allant en bande de côté et d'autre et donnant leur mesquine représentation à ceux qui la désirent, ou à défaut d'amateurs ils s'imposent aux villages qui n'osent pas refuser et les payent tout de même. Ils dansent sur la corde, font des tours de force, chantent, donnent effigie des comédies, etc.. Tous ces gens là sont de la vraie canaille et gagneraient peu, mais on craint leurs esclandes qui sont fréquentes et étant même je ne sais pourquoi, soutenus par le gouvernement, ils font les maîtres et tirent de l'argent du peuple. Quelques uns vont masqués, seuls ou en bandes et sont de la même race. Les chœurs de musiciens et de chanteuses sont moins barbares, il y en a dans presque toutes les villes, et en masse à la capitale. Ces chanteuses toujours élégamment vêtues exécutent des chants et des danses pour l'amusement des spectateurs. Ce sont ou des esclaves des préfectures ou des coureuses, tout est très vil, et toujours prostituées, toutefois dans les représentations on dit qu'il n'y a rien d'indécent. Les plus viles se livrent au premier venu, d'autres ne le font qu'avec choix ; toute cette troupe est surtout aux ordres du mandarin qui les réunit à volonté pour ses parties de plaisir.

C'est cette récréation que se donnent surtout les gens qu'on appelle comme il faut. Il y a en outre des bardes, troubadours ou gens de cette trempe dont la plupart ne font ce métier que par intervalles. Ils content mille histoires en récitant, puis chantant, puis gesticulant, c'est une vraie comédie dont un seul homme remplit alternativement tous les rôles, et sont parfois très amusants, seulement la plupart de leurs contes sont trop lubriques, comme le désirent les spectateurs. En se modérant un peu, on trouverait là une vraie récréation. On les invite dans les réunions d'amis, mais surtout ils ne manquent jamais d'aller à la suite des nouveaux gradués, quand il va faire ses visites pour recevoir les félicitations de ses parents et amis, c'est là la fortune de ces troubadours, dans chaque maison ils donnent quelques scènes et on les remercie en pécule. C'est un peu grossier, toutefois dans nos idées c'est un bon genre dont on pourrait tirer parti pour l'agrayement, du reste si les Dames écoutent les histoires, ils sont réservés et passent sous silence leur plus grosses farces, c'est ainsi que nous en avons entendu derrière les grillages et leur langage quoiqu'un peu leste, n'avait alors rien d'indécent. Ils ont beaucoup de livres où ils étudient leur matière, et petit à petit chacun selon son talent arrange des scènes diversement et quelques uns parviennent à prendre un genre tout à fait propre à eux, se font de la réputation et sont recherchés partout. C'est là le théâtre Coréen, c'est mesquin dira-t-on, mais il est moins guindé que les théâtres d'Europe et au fond je crois moins mauvais ; tous ces gens là sont des hommes et les femmes n'essayent pas ce métier.

Ce genre d'amusement me semble se rapprocher beaucoup de ce que nous voyons dans nos anciens temps et que j'ai toujours regretté avoir disparu des sociétés modernes. Le Coréen aime à s'amuser, dans la force du terme. Il y a dans ses jeux et ses récréations quelque chose de simple et de franc ; à nos yeux européens ce sera souvent grossier, toutefois nous avouons que pour nous c'est en général un bon genre d'amusement, qui distraie, délasse véritablement, et que cherche-t-on de plus dans les récréations.

Parmi les jeux usités en Corée le jeu de cartes joue un grand rôle, et est défendu par la loi. Cette prohibition est sage, on s'y passionne trop, on y perd beaucoup d'argent et de grands maux s'en suivent. Il est permis seulement aux soldats qui font la veillée, pour les empêcher de s'endormir, et on prétend qu'en temps de guerre c'est la sauvegarde des camps. Malgré la prohibition ce jeu est très en vogue. Les nobles s'en inquiètent peu et d'ailleurs jouent d'une manière moins vulgaire et moins pernicieuse et non défendue. Le peuple joue très souvent aussi en cachette malgré les amendes et punitions imposées journellement. Il y a surtout des bandes

de joueurs qui passent à cela leur vie et en font métier, les uns s'enrichissent et les autres se ruinent, ils sont presque toujours affidés des prétoriens qui les épargnent et en tout cas rien n'est possible capable de les corriger, ce sont la plupart des gens sans aveu, ou de ces exaltés déterminés dont il y a tant dans ce pays et qui font hautement profession de passer sur toutes les règles, la mort seule peut mettre un terme à leur vie licencieuse ; l'âge pourtant en clame quelques uns et dans ce cas ils sont des gens que l'on appelle ici de ressources et bons à tout, qu'elle idée sauvage.

Viennent ensuite les échecs, jeu assez répandu, ainsi qu'un espèce de jeu de dame fort compliqué et qui paraît beau ; un jeu de tric trac simplifié et assez peu répandu ; quelques espèces de jeu d'oie, fort en vogue parmi le peuple, et mille autres petits jeux réservés aux enfants.

Les gens de la Capitale excellent à lancer le cerf volant, c'est une grande occupation pendant un mois ou deux d'hyver, on y attache quelquefois des idées superstitieuses, on fait des défis pour se couper mutuellement les cordes en faisant battre les cerfs volants. C'est à cette époque un grand spectacle. Une partie des nobles et beaucoup de peuple s'exerce volontiers au tir à l'arc, cet exercice est encouragé par le gouvernement comme formant de bons archers pour les temps mauvais, les villages y donnent quelquefois des récompenses aux vainqueurs, les mandarins aussi ; la lutte du corps ou des bras a lieu aussi dans beaucoup d'endroits à diverses époques fixes, et souvent les mandarins envoient des prix pour les vainqueurs, on fait de cela une espèce de jeu public, sans doute aussi pour exercer les forces et rendre le peuple valeureux.

Mais il y a surtout chaque année à la 1^{ère} lune à Seoul une bataille atroce ; deux partis en présence commencent par le poing et le baton et finissent par les pierres. On se repousse l'un l'autre, les passants n'ont plus de sécurité et la scène devient quelquefois affreuse. Cela dure quelques jours. Que de blessés, d'estropiés, quelquefois même des morts. Le gouvernement laisse faire et je ne sais dans quel but. Il y a alors un acharnement horrible et toute crainte disparaît, c'est une vraie guerre, mais on appelle cela un jeu. S'il s'agissait de combattre les ennemis de l'Etat, ces gens là n'ont plus de courage et n'auraient d'espoir que dans la vitesse de leurs jambes.

Voilà ce que fait la passion, il faut faire triompher son parti à tout prix, où tout cela aboutit-il ?

Tableau raccourci du royaume actuel. Le roi est un brave homme qui n'a pour lui en tout et pour tout qu'un cœur assez humain.

(Caricature . Les Coréens disent que le royaume est aujourd'hui semblable à un homme dont la tête et le bas du corps sont desséchés et dont la poitrine gonflée va le faire crever. En fait le roi reçoit très peu, le peuple meurt de faim, quelques grands se gorgent ...)

Il ne sait rien, il ne voit rien, il ne fait rien, il ne peut rien. Craignant pour ses jours, il vit dans les soucis et est un des plus malheureux du pays. Les principaux du royaume regorgent de richesses, de volupté, d'autorité. – Parmi les mandarins les uns partagent la poire avec les gros bonnets, et les autres entièrement asservis ne peuvent rien par eux-mêmes, et ne gagnant rien, n'ayant jamais assez pour satisfaire aux désirs d'en haut. Le peuple tirailé par celui-ci, par celui-là, git sur son lit de mort et est aux derniers abois. Les nobles gueux et tout ce qui est méchant et audacieux prend ses ébats et fait main basse partout où une fente s'ouvre. C'est le règne de tous les effrontés, et tous les gens de bien sont écrasés. On parle toujours de rebellion. Si elle surgit dans quelque coin, dès le 1^{er} moment tout sera sans dessus dessous. Tous ces méchants déjà sur pied, ayant l'œil sur tout ce qui peut aider leurs désirs de pillage et de fredaine, sans savoir même de quoi il s'agit, tomberont tout d'abord sur tout ce qui les entoure – Grand Dieu, que deviendra ce peuple. Suis-je prophète où suis-je dans l'erreur. Le pillage commis sur les Chrétiens l'hyver, sont malheureusement un pronostic trop clair. Car ce n'est pas la haine

du nom Chrétiens qui a poussé les pillards, c'est la force des choses de l'état actuel. Parce Domine....

Que dire de la médecine dans ce pays. N'ayant pas l'avantage de faire partie de la docte faculté, la pensée ne me peut venir de traiter cette matière ex professo. La médecine coréenne est la médecine chinoise avec quelques modifications que la science y a introduite et p.ê. a-t-elle réussi à faire quelque amélioration, puisque les Chinois n'ont pas dédaigné de faire à Péking des planches du Tong oi po kan le plus renommé livre de médecine de ce pays, ce qu'ils n'ont fait peut-être pour aucun autre livre Coréen. Ce qui déprécie la médecine de ce pays c'est qu'elle est presque toujours exercée par des gens qui n'ont fait absolument aucune étude, ou qui s'ils ont entr'ouvert quelques volumes, n'en ont tiré d'autre fruit que de se donner plus d'assurance à se jouer de la vie des hommes ; ce sont presque tous des charlatans qui donnent des formules en aveugle, ont quelque drogue qui s'applique partout et ne guérit conséquemment rien. Qui ne pourrait en faire autant si l'on n'était retenu par l'humanité ou prohibé par la conscience. De plus l'usage constant est ici de traiter les malades sans les voir et sur quelques simples indications, quel succès attendre de là ? Il ne faut mettre à cette règle que de rares exceptions et les médecins en titre à la Capitale. La médecine est étudiée à Seoul par quelques membres de la classe moyenne, qui espèrent la pratiquer au palais et chez les grands. Ceux là offrent plus de garantie. Quelques nobles aussi l'étudient par goût ou pour en tirer quelque profit, et plusieurs passent pour très capables. Hors de là rien. On jugera de suite par cet aperçu que la médecine doit être fort peu savante. Toutefois après avoir vu longtemps quelques gens assez capables dans la pratique de leur art, il nous semble que cette médecine Sinico-Coréenne n'est pas si méprisable et que bien étudiée elle peut rendre service à la société. Nous avons vu de très belles cures, bien combinées et assez multipliées pour avoir quelque confiance dans les vrais docteurs. Nous ne voulons pas dire que cette science est merveilleuse par ici, mais nous croyons qu'elle mérite d'être étudiée et qu'on y trouverait quelques bonnes choses. Ainsi on prétend avoir des formules pour faire fondre les pierres dans la vessie, formule de Chine et peu répandue, et Mgr Ferréol qui dit avoir été aux portes de la mort par suite de cette maladie bien caractérisée, fut soulagé et guéri en quelques heures pendant son séjour en Chine. Les médecines se donnent toujours ici en potion, les exceptions sont rares. On fait une décoction de 10,15,20 etc plantes et on l'avale. On se sert assez fréquemment des matières plus ou moins rebutantes, mais n'est-ce pas aussi la pratique des Européens qui prennent seulement la précaution de dorer la pilule par un nom mystérieux, et d'ailleurs même en Europe, toutes les nations n'ont pas l'oreille aussi délicate que les français. En fait de médecine, il faut admettre pour axiome que tout ce ^{qui} guérit est bon, voilà le vrai. Les confortants sont ici très en usage. Le consommé est d'un usage journalier, on n'y épargne pas la viande et les effets s'en font bien sentir, mais il y a surtout deux choses que l'on emploie avec succès, la corne de cerf et le jan seng. La corne de cerf est des plus confortante et ses effets restent longtemps. Sa force varie selon la région où le cerf a été élevé, les Coréens n'estiment pas celle qui vient de Chine, ni des provinces du Nord, elle n'a pas beaucoup de ton, disent-ils ? . Selon plusieurs la meilleur vient de la province de Kang ouen et encore y a-t-il différence entre ses diverses parties. Le cerf doit être abattu au moment de la crue de ses bois et avant qu'ils ne se soient durcis, car dès lors plus d'effet. Sitôt qu'il est abattu on coupe la tête et la renverse pendant 10 ou 12 h. pour que le sang porte sa vie sur la corne, puis on s'en sert, ou le plus souvent on la fait sécher au dessus d'un feu doux et avec le plus grand soin pour qu'elle puisse se conserver. Le sang de cerf passe aussi pour fortifier étonnamment, il faut le prendre chaud et surtout fortifie les jambes, et au dire de plusieurs chasseurs Chrétiens, après en avoir bu une pinte, toute montagne devient douce, et on irait au bout du monde sans sentir la fatigue. La corne se prend en décoction, on lui adjoint diverses autres drogues selon les circonstances et si elle est bonne les effets ne se font pas attendre. Nous en avons usé assez fréquemment et c'est nous l'avouons la seule chose avec le repos, qui nous a soulagé dans l'épuisement de longues années que nous avons éprouvé. La

chair de cerf nous a paru aussi délicieuse, mais on ne lui attribue pas d'autre vertu. Pour le jan seng, il y en a deux espèces, celui qui vient naturellement sur les montagnes et celui cultivé. Le jan seng des montagnes est fort rare et fort cher, mais aussi sa force est sans comparaison avec l'autre, il produit des effets surprenants et mérite un peu sa réputation. Nous n'en avons pas usé, mais en ayant fait prendre quelque peu à Mgr Feréol dans sa dernière maladie, nous en avons entrevu les effets. Du reste les effets du jan seng sont toujours prompts et peu durables, ils ont disparu après quelques jours. Le jan seng cultivé est très abondant en Corée, il vient bien dans une multitude de localités et ne se vend pas très cher. C'est un tonique que l'on joint très souvent aux formules pour fortifier le malade et aider l'effet des autres drogues, nous ne sachons pas qu'il soit employé seul comme médicament. Souvent il ne convient pas aux tempéraments Européens et cause des inflammations qui peuvent aller à la mort, quand il est pris en quantité ; Aujourd'hui je ne crains plus le jan seng et en fais usage de temps à autre. Un petit confortant assez en usage ici, est de faire un consommé avec une poule et d'y mettre deux ou trois gros de jan seng, on se sent le corps revivre pour quelques jours et c'est fini. C'est une des richesses de ce pays qui pourrait être exploité en grand si on lui ouvrait des débouchés, depuis plusieurs années les prix ont bien augmenté, on prétend que c'est la contrebande qui en fait passer beaucoup en Chine. Sa culture demande du reste assez des précautions et il est facile de le perdre. Donc nous nous bornons à engager à étudier la médecine de ces pays pour en tirer quelques profits.

Il y a encore une partie non moins intéressante et sur laquelle nous dirons quelques mots, c'est l'acupuncture qui se borne ici du moins, à l'usage des lancettes pour percer quelques points du corps et le remettre par là dans son équilibre naturel.

Ici plus encore qu'en médecine que de charlatans et d'écorcheurs, mais en soi c'est une vraie science et dont on pourrait tirer le plus beau parti. Il y a aussi un livre pour l'étudier et de plus on fait des squelettes en fil d'archal pour indiquer sur toutes les parties du corps les endroits où la lancette doit être enfoncée, elle pénètre souvent à 3, 4 et plus de centimètres et rarement fait couler le sang, qui en tout cas ne vient jamais qu'en quantité de quelques gouttes. C'est effrayant, dira-t-on, eh bien non, la pensée seule en est effrayante et sous la main d'un opérateur exercée on sent à peine quelque douleur. Cette science de la lancette traite une multitude de maladies et opère des effets vraiment remarquables et toujours très prompts. Ce que nous en avons vu suffit pour nous persuader que bien étudiée cette science serait très appréciée, et si elle est méprisée, cela tient à l'abus des charlatans et au défaut de vrais opérateurs. Nous désirons vivement que l'on engage quelque chirurgien à s'en occuper, pour le bien de la société.

L'Assistance mutuelle est comme naturelle à ce peuple et bien des fois nous avons été bien édifiés et même honteux en voyant ce que peut la fraternité sans connaître même la vertu de charité et nous en avons d'autant plus maudit notre égoïsme moderne. Au moment des mariages les parents et connaissances se font un devoir d'aider la maison en frais et chacun fait sa petite offrande, les gens du village seront toujours prêts à faire gratuitement les corvées alors nécessitées. Pour les enterrements où les charges sont bien plus fortes, chacun aide bien plus encore, il semble que ce ne soit pas une affaire personnelle, mais de bien public, tout le village est alors proprement à la disposition de la maison mortuaire, qui envoie les uns faire part, les autres aux achats. On se charge de tout régler et les parents du défunt ont à peine à s'en occuper, on passe les jours et les nuits, sans croire rendre service, tant l'usage est fortement établi et personne n'a la pensée de s'excuser, bien des enterrements se font sans pour ainsi dire aucune dépense de la part des enfants. Outre ces grands événements, on rend toujours volontiers service dans les difficultés. Un incendié voit aussitôt les voisins apporter chacun quelque chose pour rebâtir la maison et chacun aussi donne gratuitement une ou plusieurs journées de son travail, si l'incendie a été complet chacun apportera même sa nourriture. Veut-on aller s'établir

dans un village, pour bâtir une maison chacun vous donnera une partie de la main d'œuvre. Allez-vous au loin couper des bois ou faire du charbon dans les montagnes, on est sûr de trouver dans le village voisin un pied à terre, on apporte seulement son riz, on se chargera de vous le cuire, servir et on y ajoutera les quelques assaisonnements nécessaires. Y a-t-il quelque indisposition ou maladie dans un village, si q. qu'un a chez lui quelque remède, souvent il s'empressera de le porter, et si on vient le lui demander il va sans dire qu'il le donne et le plus souvent gratis ; les instruments de jardinage ou culture sont toujours tels quels à la disposition d'un chacun, le bœuf hors les temps de culture, se prête aussi fréquemment. En un mot tout ce qui est à l'un est tellement à la disposition de des autres qu'il semblerait y avoir communauté de bien et ceci joint à l'hospitalité forme un tableau bien digne d'attirer l'attention de l'observateur.

N.B. Dans la persécution de 1801 tous les Chrétiens furent bien traités de rebelles, mais il faut cependant faire distinction pour apprécier les faits, et les voir dans la réalité. Les nobles exécutés le 26 de la 2^{de} lune quoique traités de rebelles ne furent accusés que de rapports avec les étrangers et de l'introduction du Prêtre Chinois. – Plus tard Niou hang kemi et ceux qui moururent avec lui furent accusés de plus d'avoir voulu faire venir les navires étrangers ; Nous pensons et rien ne porte à pousser les choses plus loin, que leur pensée était une intervention pacifique telle qu'il en est question dans la lettre de l'Ev. de Péking au ~~Vicaire Apost~~ du Sutchuen – Enfin Hoang Alexandre et ses compagnons de martyre furent convaincus par la lettre, qui fut saisie, d'avoir voulu attirer les étrangers les armes à la main, et indiqué tous les moyens de ruiner le Gouvernement. Et ils furent considérés sur un pied plus criminel. La lettre de Hoang Alexandre nous paraît très mal, et nous a fait de suite rayer son nom de la liste des martyrs ; mais cette lettre écrite de sa retraite et après le jugement des autres martyrs paraît lui être personnelle, ou tout au plus était-il d'accord avec quelques uns de ceux qui partagèrent son supplice. Ainsi donc ne confondons pas les choses.

Depuis que tout le pays compris aujourd'hui sous le nom de Corée ne forme plus qu'un seul royaume gouverné par un roi, c'est à dire depuis la dynastie Korie, on peut dire qu'il y a toujours joui d'une grande paix et peu d'événements sont venus la troubler. – En fait de troubles intérieurs, nous trouvons la conspiration qui détrôna l'ancienne dynastie et plaça sur le trône la dynastie Ni aujourd'hui régnante sous le nom de Tsio sien. De plus un ou deux autres complots qui firent remplacer le roi par un de ses parents et voilà tout. Il y eut bien encore des conspirations mais elles avortèrent ab initio et n'eurent pas de suites graves. Il est remarquable que toutes échouent éventées par quelqu'un des conspirants, dans l'espoir d'une récompense. D'ailleurs la plupart de ce qu'on appelle ici conspirateurs, n'en sont pas, la calomnie les invente presque toujours, ce qui n'empêche pas les accusés d'être impitoyablement mis à mort, et ce dernier genre d'événements est fréquent, mais peu dangereux.

Pour les guerres étrangères, si notre mémoire nous sert bien, il n'y eut que la guerre du Japon en 1592 qui dura 8 à 9 ans ; et la guerre des Mantchoux en 1636 qui fut l'affaire d'un mois ou deux. Le Coréen a du reste l'esprit peu guerrier, n'a vraiment pas de moyen de défense, tout est en effigie, mais on le fait sonner très haut et le peuple croit que tout est sur un pied fort et respectable. Ce peuple-ci doit sa paix à sa position et à son bon sens. Isolé de toutes les nations il est placé entre deux voisins puissants auxquels il résisterait difficilement et prend le parti de se mettre toujours le plus bas possible. De tous temps soumis à la Chine, il essaya rarement de secouer le joug ; et l'accepta plus ou moins lourd selon les exigences des Empereurs et par là se trouve tranquille. Non soumis au Japon il est souvent de sa part sous le poids de conditions bien onéreuses, là encore il ne dit rien et les choses vont leur train. C'est à notre avis une politique de sa part et politique adroite qui lui laisse toute liberté, puisque les Empereurs de Chine se mêlent assez rarement de l'intérieur de la Corée. Autre politique, c'est de se dire et faire petit, de témoigner toujours sa faiblesse, de mettre en avant la pauvreté du pays et du

peuple. Dans ce but on ne fait rien en grand, jamais d'éclat, défendu de faire des grandes exploitations d'or ou d'argent, qui pourrait bien être ici en grande quantité comme beaucoup le prétendent. Tout cela reste sous terre d'abord dans un but politique, pensons-nous, et puis dans un but moral. Le luxe d'ailleurs est réprimé par les lois, le faste et les grandeurs comprimées par de fréquentes démonstrations, que la licence actuelle a bien laissé déborder un peu, mais tout ceci existait et existe encore et nous semble démontrer et le bon sens et la ligne de conduite qui a toujours dirigé le gouvernement de ce pays et l'a conservé dans une paix à peu près continue. Par suite de cela l'histoire de ce pays serait extrêmement monotone, fut-elle même rédigée.— Il n'y a ni grands actes ni grands événements, toujours le petit train habituel et rien de plus. Les événements marquants, dans ce pays seront presque uniquement la chute ou l'exécution des grands du pays supplantés par d'autres. —C'est là l'usage et la pratique journalière. Les grands n'ont d'autre pensée que de se manger l'un l'autre, puis le vaincu la pensée de se venger. Telle est pour ainsi dire l'occupation des gouvernants qui se mettent fort peu en peine du bien du peuple et ne pense pas à lui. Il faut s'établir solidement, fortifier son parti, se mettre à l'abri des attaques et jouir de la vie dans le sein des grandeurs et du pouvoir. Les haines des familles sont publiquement connues de tous et même admises par le Gouvernement qui leur permet de ne pas se voir, même dans l'exercice de l'administration. Un homme devenu victime de ses ennemis et immolé légalement à leur haine, laisse ses instructions à ses descendants, c'est la vengeance. Souvent il donnera quelque gage extérieur, par ex. il laisse un habit à son fils avec ordre de ne pas le dépouiller avant de s'être vengé. Ces vœux testamentaires sont sacrés au dessus de tout. Le fils le portera sur lui jour et nuit, et s'il n'a pu se venger le léguera à ses enfants et il ne sera mis de côté qu'après avoir réussi à se venger légalement en faisant condamner et débusquer ses rivaux. On concevra par là combien de maux pour ce royaume et aussi combien d'hommes précieux et inoffensifs deviennent victimes des factions, c'est à nos yeux une des grandes plaies de ce pays et malheureusement cet usage est ici fondé sur la religion et par suite ne sera pas abrogé de longtemps. Ne pas venger son père c'est ne pas être homme, s'il y a été tué ou supplanté légalement, il faut tuer ou supplanter légalement les auteurs du fait, s'il est mort par la main d'un sicaire, on tuera celui-ci de sa propre main si on le peut et on ne sera guères puni, c'est justice dit-on. Nous avons vu bien de ces exemples. On supplante, on fait mourir ses rivaux par le moyen des pétitions en masse.

(On va s'agenouiller en bande vis à vis une des portes du palais, le roi menace, on ne lâche pas, on reste bien des jours, et enfin la pétition étant reçue par le roi on vous met en prison pour les débats.

Les 1^{ers} signataires sont toujours des hommes puissants...on se cotise pour les frais...si l'affaire ne réussit pas les 1^{ers} signataires sont fortement punis, ils payent quelquefois de leur tête.)

On trouve quelque accusation à formuler contre un grand, on sonde le terrain, et quand on a pour soi nombre de nobles, de grands et surtout de ministres, on la présente au roi signée d'un grand nombre ; dès l'abord on punit toujours les premiers accusateurs, c'est l'usage, on les envoie souvent en exil, plus ou moins loin, mais leurs amis pétitionnent de nouveau, et tant et tant que souvent le roi ne peut, malgré son désir, sauver l'accusé et finit presque toujours, quand l'affaire est bien combinée, par donner un ordre de mort. Dès lors victoire, les exilés reviennent, les reclus sont élargis, leur réputation se répand, ils sont exaltés par tous comme enfans pieux, ou sujets fidèles et les honneurs et les charges ne tardent pas à leur être dévolus, en attendant quelque affaire qui un jour peut-être les mettra eux-mêmes de nouveau au ban de la loi. Lisez l'histoire de Corée voilà de quoi elle est pleine, voilà des événements qui font bruit et ont mis sur pied pendant un ou plusieurs mois de milliers de nobles. Pitié.

Tout ceci n'est que pour les nobles, car le peuple n'est rien et on ne s'inquiète pas de lui sinon pour en tirer des sapèques, les nobles le méprisent comme les Anglais font les Indiens, et il semble ne pas exister dans le royaume.

Ici la loi reconnaît les majorats et dans chaque famille tous les biens deviennent la propriété des aînés. Ainsi pas de disputes et de scandales pour les successions, ce n'est pas un mal et quand on pense à toutes les discussions et haines qu'enfantent en Europe l'affaire des partages, je serais tenté de regretter nos anciens usages.—Les cadets reçoivent de leurs parents quelques donations au moment de leur établissement, ou même plusieurs fois, selon les moyens des familles. Du reste l'usage est ici presque constant que les frères s'entraident selon leur nécessité ; il s'étend même à beaucoup de parents ^{plus} éloignés ; la loi réclame souvent aux parents les dettes des insolubles, et tout le monde le trouve juste. Aussi pour les dignités chacun pousse ceux de ses parents qui ont plus de chances pour avancer et s'il parvient il se croit obligé à partager avec tous et s'exécute souvent sans difficultés, il sait être leur seule ressource et sent être chargé d'eux. Chacun son tour.

Dès l'enfance l'éducation tend à tenir les sexes séparés, un garçon de 7, 8 à dix ans, sera placé dès lors dans l'appartement extérieur où sont les hommes, c'est là qu'il doit étudier et le plus souvent manger et dormir. On lui répète sans cesse qu'il est honteux à un homme d'être toujours à l'appartement des femmes, et ces instructions reçues de bonne heure portent leurs fruits, les enfans regardent les gynécées comme au dessous d'eux. Au contraire dès que les filles commencent à grandir, une 10^e d'années, on les empêche de mettre les pieds dehors, de se laisser appercevoir par les hommes ou jouer avec les petits garçons, et bientôt elles en sont honteuses et sont les premières à se sequestrer et cacher, dans les familles comme il faut, c'est la règle absolu et de là pendant toute leur vie les hommes conservent ces usages, causant peu avec les femmes de leur maison, les regardent comme bien au dessous d'eux, ne les consultent presque sur rien et vivent en quelque sorte séparés, tous étant dans une même maison, tout ceci fait partie de l'éducation et toutes les classes s'en ressentent.

Les ouvriers et laboureurs eux-mêmes en conservent quelque chose, ils vont se délasser entr'eux chez les voisins, aucun homme ne sait se récréer avec sa femme ou parentes, chaque sexe se réunit, jase, s'amuse avec ses semblables et vit séparément.

Chaque maison tend à trouver en soi tout ce qu'il faut pour vivre, c'est la réunion de tous les métiers. Ainsi une maison de bons cultivateurs n'aura pour ainsi dire rien à acheter pour son usage, sa recolte lui donne tout et l'hyver fera confectionner tout à l'intérieur. Le riz sera épluré et préparé chez lui, le vin est fait à la maison, eau de vie, le vinaigre, moutarde aussi, les grains à huile sont pressés dans la maison. Le coton et chanvre fournira fil et toile dans les mains des femmes —L'éducation de quelques vers à soie donnera le fil de soie nécessaire, et souvent quelques pièces de soie pour se mieux vêtir ; la teinture se fera aussi en grande partie dans la maison et souvent de grains récoltés par soi-même. Différents grains et graines donneront quelques petits remèdes pour les indispositions ; les habits sont confectionnés là, la plus grande partie des souliers en paille aussi, quelquefois les sabots ; chaque maître de maison est assez maçon, couvreur,

(Savon, amydon , miel, carton, planche à écrire, cordonnet, poil à pinceau.)

menuisier pour suffire aux choses les plus usuelles ; les salaisons sont faites par chacun, ainsi que les saumures et pimenteries ; La poule vous donne des extra, avec les chiens et quelquefois les cochons ; beaucoup font par eux mêmes les balais, paniers en paille ou osier pour les besoins, les cordes et ficelles seront confectionnés de même, ainsi que les nattes ^{et le tout} avec les matières que l'on aura soi-même récolté , ou recueillies sur la montagne etc etc. Mais presque tout cela se faisant par la main des femmes, jugez si elles ont le temps de dormir, pendant que les hommes

hors le temps de la culture von flaner hors de chez soi. Voilà les mœurs de l'antiquité conservés jusqu'ici, c'est beau et plus beau que de voir la vie des femmes Européennes, mais c'est porté trop loin et la femme n'y tient pas, aussi comprendra-t-on facilement les nombreuses infirmités des femmes. Cependant elles ne vivent pas moins que les hommes.

Toute insubordination au père est fortement reprimée même dans les enfants sitôt qu'ils ont l'âge de raison, il n'en est pas de même vis à vis de la mère, il semble ~~alors~~ qu'il y ait ^{alors} carte blanche, aussi fait-on assez peu de cas des ordres de la mère, c'est trop bas. Ceci nous paraît désordre dans l'éducation et aussi la piété envers la mère est bien plus rare qu'envers le père. Cela vient des idées foncières que la femme n'est pas grand'chose. En parlant du père on ajoute fréquemment l'épithète sévère em tsin, em pu hieng : en parlant de la mère on met au contraire souvent l'épithète bonne, bénigne tsa t'sin, tsa tang, tel est le langage et telles ont les mœurs. Fondé en partie sur la nature, cet usage nous paraît ici poussé jusqu'à l'abus. le père est tout et la mère rien, non vraiment rien légalement et pratiquement. Certains enfans l'écouteront, mais ils y sont rarement obligés. Les affaires les plus graves et les plus intimes de la maison se traitent à son inscu et souvent elle en apprendra la détermination par hasard ou par autrui, comme si elle n'était pas la maitresse, titre cependant qu'on lui accorde, mais qui est bien restreint ; la maitresse de l'intérieur dit-on ce qui signifie qu'elle peut arranger à son gré les petites affaires intérieures du ménage et y commander à peu près à ses servantes. C'est ainsi que le langage révèle les mœurs.

Il y a une classe d'hommes qui ont pour principe de se mettre en dehors des lois et des usages. Ce sont les plus ardents, bon vivants, ayant trop de vie qu'il faut épancher au dehors, ils ne rêvent que farces, tapage etc, c'est la licence en grand, aussi les appelle-t-on dévoyés. Cependant on ne les regarde pas vilement, ce sont dit-on des hommes capables et de ressources, il faut que jeunesse se passe, mais que de misères à cause d'eux. Ils sont taquins, fendeurs, tracassent tout le monde, lapident le peuple, se font payer bombance, ne regardent guères la propriété, et sont unis entr'eux formant comme bandes à part pour se faire respecter et soutenir au besoin.—Et bien malgré cette licence, ils conservent au moins en principe les grandes bases sociales et n'ont pas même la pensée d'attaquer la fidélité au roi ou la piété filiale, au contraire ils en sont les défenseurs et le font je crois franchement, tant ces principes ont de racines profondes parmi ce peuple. On leur passe à peu près tout et souvent les mandarins refusent de le traiter. La plupart sont des batards nobles. Cette classe devenue si nombreuse est terrible et forme une des plaies du royaume. Hors leur famille qui les traite fort bas, ils doivent être traités partout sur le pied des nobles. Ils ont donc la noblesse pour bouclier, et d'autre part étant de race vile ils se permettent sans honte tout ce qu'il y a de plus dégradant. Quelle peste.

L'homme qui est haut placé, a du moins les convenances le respect humain qui le retient, ceux-ci sont soutenus par leur soi disant noblesse et n'ont aucun frein extérieur—

Si on mettait la main sur eux, tous les parents s'insurgent en leur faveur, quelle remède ? Mais si on se plaint de leurs débordements, Que voulez vous dit-on ce sont de vils êtres, ce sont des batards et c'est fini. Primitivement ils étaient moins soutenus, ils ne peuvent même pas légalement appeler leur père et leurs frères, de ce nom ; on leur accordait aussi peu et de petites dignités. Mais peu à peu tout cela est tombé en désuétude, ils ont levé la tête, ont osé demander de parvenir à des dignités plus hautes, ce que le gouvernement a accordé à plusieurs reprises – et enfin sous le roi actuel ont obtenu en principe de pouvoir arriver à presque toutes les dignités, quoique par le fait on ne leur donne pas. Ils grandissent donc de plus en plus, d'ailleurs la licence effrénée des mœurs les multiplie d'une manière effrayante ; la plaie augmente donc au lieu de diminuer. Pauvre peuple qui les a sur le dos. La plupart naissent de filles publiques, de coureuses, de veuves aventurières... Souvent ne sont pas élevés à la maison paternelle, et n'y viennent que plus tard, ce sont de vrais bandits, sans éducation et sans la

retenue que les mauvais nobles eux-mêmes conservent souvent par decorum. Les batards se marient sans distinction de parti civil, et indifféremment parmi les 4, leur petit nombre a fait prévaloir cet usage à cause des difficultés de trouver un parti convenable, aujourd'hui nous pensons que cette difficulté n'existe plus, car ils pullulent sur tous les bords. ⁽¹⁾ Les dignités leur sont aussi conférés sans distinction de parti, mais il va sans dire que les parents des plus puissants accaparent tout. (Dans la collation des dignités le gouvernement en distribue un peu aux 4 différents partis pour satisfaire tout le monde et respecter cette division, mais les uns ont tous les gros lots et les autres pas grand chose. Ainsi les plus hautes dignités depuis 60 ans ne sont plus conférées aux Nam in, et aux So pouk depuis je ne sais qu'elle époque.)

Les Charges publiques ne sont plus censées en faveur du peuple que dans les livres, on les reçoit comme dignités pour faire grand personnage et bien manger aux dépens du peuple, c'est reçu comme un principe et la pratique en est très en honneur, pauvre peuple.

La pauvreté n'est pas du tout en deshonneur dans ce pays, ce principe est bien beau. On ne rougit pas d'avoir des parents pauvres, chacun est reçu selon son rang ou son degré de parenté, ou les anciennes relations de famille, sans penser s'il y a des écus ou non. Aussi le pauvre mesquinement vêtu peut aller partout où les relations l'appellent. Voilà une des vertus du Coréen. Il y a bien des exceptions, surtout depuis la corruption de ces derniers temps, mais le principe reste en pratique, honneur à cet usage.

(Cet usage paraît provenir de la forte constitution de la famille, un parent se rend-il mendiant, reste parent et conserve tous ses droits, on le traite sur ce pied et par suite tout le monde fait de même.)

Les rétributions des mandarins et surtout des gouverneurs sont exorbitantes eu égard aux ressources du pays et à la facilité de vivre, toutefois on y fait assez peu d'économies, tout passe en faste et étalage, le plus petit mandarin se met sur un pied de prince, ne se refuse rien et tranche dans le grand ; mais c'est là le grand plaisir du Coréen. D'ailleurs peu ayant des dignités coup sur coup, on se retire pauvre comme on y est entré, heureux si on paye toutes ses dettes. Un homme qui voudrait y regarder peut en un an ou deux et très facilement mettre de côté de quoi vivre honnêtement le reste de ses jours.

La plupart des mandarinats ont un terme fixé — par ex. 2 ans 3 ans les gouverneurs ne peuvent dépasser 24 mois, mais on peut être transféré ailleurs.

Les dignitaires du palais ne vivent que d'emprunt, s'ils n'ont pas de fortune. Ils n'ont pas de rétribution, on dit qu'elle leur fut enlevée après la guerre du Japon où le gouvernement se trouva sans ressource. Ce qu'on leur donne aujourd'hui, c'est quelques boisseau de pois chaque mois quand ils sont en service ; c'est la ration qui autrefois était donnée pour nourrir leur ane ou cheval, il n'y a plus rien en sus. Comment avec cela les empêcher de piller le peuple. Ceux qui peu à peu obtiennent des mandarinats en province se refont un peu, quand à ceux qui ne peuvent obtenir ce boni, ils sont misérables. Toutefois ces dignités sont très élevées, et ouvrent la route aux hautes places quand on a des protections.

Le Coréen est grand mangeur, d'une avidité et voracité extraordinaire ; sa manière de manger le dénonce, mais il faut le voir surtout quand il rencontre quelque extrà que l'on offre à partager, c'est alors un vrai gouffre. Il n'y a sous ce rapport aucune distinction entre les grands

⁽¹⁾ (Les enfants batards des Rois sont tous considérés légitimes .)

et les roturiers, beaucoup manger est presque un honneur, et le principe général porte beaucoup plus sur la quantité que sur la qualité sauf quand on peut réunir les deux.

(Pendant le repas le Coréen cause très peu, ce n'est pas l'usage, aussi un repas est-il expédié en fort peu de temps, et la jase n'y perdra rien, on regagne le temps perdu pendant que la pipe se fume.)

Dès l'enfance on semble s'appliquer à donner de l'élasticité à l'estomac des enfants. Vous voyez beaucoup de mères prendre leur poupon sur les genoux et les bourrer de riz, elles donnent et donnent encore, de temps en temps avec le manche de la cuillère, elles tâtent le ventre et ne cessent que lorsqu'il est fortement bandé, à peu près comme nos joueurs de ballon qui bandent la vessie jusqu'à ce qu'elle ne cède plus sous le doigt. Un Coréen est toujours prêt à manger, il tombe sur tout ce qu'il rencontre et ne dit jamais c'est assez. Il a ses repas réglés chaque jour, mais souvent dans les intervalles se présente l'occasion d'avalier vin, fruits ou pâtisseries. C'est toujours bien venu et quelque soit la quantité qu'on s'en soit mise sur la conscience, l'heure ordinaire du repas venue, chacun est heureux de le prendre et si on ne lui donne pas, il est censé avoir jeûné et a le cœur peu satisfait.

La portion ordinaire des ouvriers est presque d'un litre de riz, qui crevé forme une très forte écuelle, chacun l'avale sans être rassasié et est tout prêt à continuer, beaucoup en prennent facilement deux ou trois portions ou plus selon ses forces. Un de nos Chrétiens à l'âge de 30 à 45 ans en absorbait jusqu'à sept en pari sans compter les bols de vin qui s'engouffraient pour mettre l'harmonie dans l'estomac, et parvenu à 64 ou 65 ans disait n'avoir plus d'appétit en faisant encore disparaître cinq à l'occasion. Quand on en supporte dix, on passe pour hercule. Quant on tue un bœuf et que la viande est à discretion, une grande tasse bien remplie n'effraie aucun homme. Si l'on régale de fruits, pêches par ex. les plus modérés en prennent une dizaine, et souvent beaucoup en consomment 30, 40 ou 50. Les petits melons, tous plus gros que les cornichons en graine, sont avalés par dizaine, plusieurs 20 ou 30, et notez qu'on en ôte qu'une bien légère écorce, et s'il n'y en a pas beaucoup, les uns les grugent tels quels. C'est plaisir alors de les voir, chaque coup de dent fait une brèche bien conditionnée, à laquelle un autre succède aussitôt. Vraiment par où le font-ils passer. D'après cela on peut juger combien le Coréen ferait fi de nos diners d'apparat, ou chacun goute plutôt qu'il ne mange des mets, ce serait ici une lèche à laquelle on ne fait pas d'attention. Aussi met-on les mets les plus abondants sur sa table. (Chacun ayant sa table à part on ne traite que les personnes que l'on doit traiter et souvent les autres ou les habitants de la maison n'ont que l'ordinaire.)

En traitant quelqu'un on mettra souvent un poulet entier, dont personne ne s'effraie, sans vouloir dire que chacun le fasse disparaître ; la viande de bœuf ou de chien est présentée aussi par quantité de grosses tranches respectables etc ; et alors seulement on est censé avoir mangé de la viande. Quand à la préparation, ils ne sont pas difficiles et trouvent tout bon. La viande crue, surtout les intestins et le poisson est pour beaucoup un met friand ; Ils ne la mettent guères sur les tables, mais quand on en aperçoit, elle est avalée sitôt que vue, car le Coréen ne sait pas se contenir. Aussi n'y a-t-il jamais chez lui de provision, tout disparaît dès qu'on se l'est procuré, et du reste il a raison, car n'ayant ni cave, ni garde manger, les mets ne se conserveraient pas, outre que la grande humidité du pays leur gaterait tout. Les viandes crues se prennent surtout avec du piment ou de la moutarde, ou souvent telles qu'elles. Vous soyez souvent les nobles flâneurs aller avec leur ligne sur le bord du ruisseau, ils emportent un petit vase de piment préparé comme notre moutarde, et à mesure qu'un petit poisson se laisse prendre, on le trempe tant soit peu de piment et l'avale tel quel, c'est délicieux, disent-ils. Les arrêtes effrayent peu de monde, beaucoup les broient et mangent avec la chair, comme aussi on broie les os de poulet et les dévore avec le reste, c'est aussi bon et peut-être meilleur que le reste. Des goûts il ne faut pas disputer. Le Coréen tout grand mangeur qu'il est n'absorbe pas toujours les énormes quantités dont nous avons parlé, non car il ne les a pas à mettre sous la dent, mais il est toujours disposé à le faire et sera heureux d'un trouver l'occasion. L'avidité

des nourritures est un de ses vices qu'il ne cherche pas à réprimer, et p.ê., de là vient-il que nombre de personnes prétendent devenir malades, quand elles ne peuvent avoir de la viande qu'elles désirent, et surtout quand elles en voient sans pouvoir en manger. Ceci n'est pas rare ici, même parmi les Chrétiens. Du reste se gorger en grand n'est pas un deshonneur, de même que se saouler de vin. On ne fait attention qu'à ceux qui ont le vin mauvais, hors de là tout est permis. Un premier ministre ou prince peut au vu et su de tous en prendre des doses affreuses, perdre la raison, rouler sur le plancher et cuver son vin par le sommeil, personne ne s'en étonnera, ni lui en saura mauvais gré, on le laisse seul reposer et c'est fini. C'est une grande dégradation à nos yeux, mais pas à ceux de ces pays, c'est l'usage, donc c'est permis, donc c'est très noble, qu'y a-t-il à dire ?

De l'histoire Coréenne. Il y a différentes histoires Coréennes, toutes écrites en Chinois et n'offrant aucun intérêt, outre qu'elles sont dit-on remplies de menteries ; les différents points qui sont composés en Corée sont encore plus fabuleux, étant seulement composés pour l'amusement des Dames, on y trouve tout sans dessus dessous C'est le dire général. Les Coréens par suite de cela ne lisent pas leur histoire, ceux qui étudient se bornent à voir les histoires de la Chine. Pour l'histoire moderne c.à.d. celle de la dynastie actuelle on ne peut ni la faire ni l'imprimer, car nous n'avons pas ici la liberté de la presse.

Voici comment se conservent les monuments, des dignitaires du palais inscrivent secrètement chaque fait comme ils l'entendent, puis on dépose ces écrits cachetés dans 4 coffres dans différentes parties du royaume, puis si la dynastie s'éteint, on recueille ces documents et on forme l'histoire. De plus la plupart des grandes familles nobles notent les principaux faits chacune dans ses registres particuliers, mais avec la précaution de ne porter aucun jugement sur les actes du gouvernement ou de ses employés, car s'ils étaient surpris il irait facilement de leur tête. Avec cela chacun se forme une idée des événements. Qu'elle histoire sera dont jamais possible ? Aussi nous ne craignons pas de dire qu'on ne peut ajouter foi à rien, outre qu'il n'y a vraiment rien d'intéressant.

Il est clair comme le jour que la Corée dépend de la Chine et que ses rois en sont les vasseaux. Dans une lettre d'ancienne date, nous avons parlé dubitativement de ce point, parce que les Coréens n'ont pas voulu alors nous parler franchement, ce qui leur est peu honorable. Nous voyons ce pays tributaire de la Chine dès les temps les plus reculés, et p.ê. n'ont-ils jamais entièrement secoué ce joug. Les manchous obtinrent leur soumission en 1636 et 1637, au moment de renverser la dynastie Chinoise des Mings et cet état de choses a continué jusqu'ici.

(Ils ont reconnu envers l'Emp. la relation de roi à sujet Koun sin)

La Corée doit recevoir annuellement le Calendrier de l'empereur et une ambassade est envoyée chaque année pour le rapporter avant que la publication n'en soit faite ici. Chaque nouveau roi doit envoyer demander l'investiture à Péking ; on doit y faire part des mariages du roi et semblables autres événements majeurs. La plupart des envoyés de l'Empereur sont d'un grade supérieur au roi de Corée, et celui-ci doit aller hors des portes de la Capitale pour les recevoir et leur faire leur salutation respectueuse ; qui plus est le roi ne peut alors passer par la porte par laquelle l'ambassadeur fait son entrée et doit prendre une autre route. On assure que les ambassadeurs de Corée n'ont pas droit de passer par la porte de pien mien et doivent prendre une autre route à part. Les Coréens n'ont pas droit de battre monnaie, mais ils l'ont pris, l'usage en a prévalu et on ne leur dit rien. Les grands massacres de 1801 ont du être rapportés à l'Empereur et par le fait l'ont été, la lettre existe encore. Si ce n'est pas la dépendance, ou sera-t-elle. Un tribut annuel est envoyé à Péking, et une ambassade va chaque année saluer l'Empereur au jour de l'an ; comme aussi ils doivent envoyer faire félicitation ou condoléance

pour les divers événements de Chine, et c'est ce qui se fait. L'Empereur a droit de demander ici secours en vivres, munitions et soldats, il en use rarement, mais le peut.

(La couleur de l'Empereur est prohibée au roi, tous les actes civils doivent se dater des années de l'Emp. Le roi ne peut porter la couronne impériale.)

Dans l'administration intérieure du royaume l'Empereur ne s'en mêle pas, mais il le pourrait probablement, comme le fit autrefois la dynastie des Mongols (Ouen), qui plusieurs fois fit et défit les rois de Corée pour les faire entrer dans leurs idées, les Coréens à cause de cela détestent cette dynastie. Les Mings prêtèrent secours à la Corée contre les Japonais et pour cela ont conservé jusqu'aujourd'hui l'affection et la reconnaissance de ce pays. La Corée s'est soumise forcément aux Mantchoux mais ne les aime pas du tout ; aussi sur les registres des particuliers on ne date pas les actes des années des Empereurs Mantchoux. Du reste~~##~~ ils avouent que les Mantchoux les traitent fort généreusement et on se félicite~~##~~ de ce que jamais ils ne se mêlent des affaires intérieures du royaume. Chaque année il fait quelques présents aux ambassadeurs et à leur suite ; à chaque nouveau roi il envoie un manteau royal, cet usage a commencé en sous le regne de

Ainsi donc le roi de Corée est vassal de l'Empereur, mais en est généralement bien traité et est fort libre dans l'administration de ses états. C'est une sujétion réelle et qui a bien quelques charges, ne serait-ce que par le tribut et les dépenses qu'exigent les envois d'ambassade et surtout la réception des Ambassadeurs Chinois. Ils laissent bien toute leur suite à la frontière, ne peuvent se déranger de la route, ne sortent pas à la Capitale, mais malgré cela les dépenses sont énormes ; on dit que tout ce qui paraît sur chaque table qui leur est offerte devient leur propriété, ne serait-ce que cela que de vaisselle et d'argenterie, Du reste je ne sais pas au juste en quoi consiste la dépense.

Le tribut imposé en 1637 est aussi détaillé dans les registres que j'ai sous la main :

(Il semble faire partie de l'acte du 30 daté de la 3^{ème} l. tieng t'siouk)

Chaque année il sera présenté : 100 onces d'or ; 1000 onces d'argent ; riz sans sa balle, 10000 sacs ; (cette mesure doit être celle aujourd'hui en usage, ce serait près de deux hectolitres, la charge d'un bœuf) soieries 2000 pièces ; moi (espèce de lin) 300 pièces ; toile fine 10000 pièces ; toile de chambre 400 pièces ; autre espèce 1000 pièces ; grand papier, 1000 rouleaux de 20 feuilles ; petit papier 1000 rouleaux id. ; corne de buffle ; bons couteaux 2006 ; nattes avec dessein, 40 ; autres couteaux 20 ; bois de teinture 200 livres ; poivre 10 boisseaux ; thé 1000 paquets ; peau de 100 ; peaux de cerf, 100 ; peaux de castor, 400 ; peaux de rat bleuâtres, 200 ; cet envoi commencera à l'automne de l'année Kei mio, 1639. Le roi mantchou avait emmené pour sa sixième femme la fille de ; à l'automne de l'année kieng in, 1650, celui-ci ayant été envoyé à Péking comme 1^{er} ambassadeur, obtint par le moyen de sa fille que le tribut en riz fut réduit de 9000 sacs ; Dès la 4^{ème} lune de cette année on commencera à dater les actes publics des années des Mantchoux.

Du reste la Corée sans être attaché de cœur à la dynastie actuelle des Mantchoux lui est fidèle. C'est le souverain et on en accepte les conditions autrefois promises, rien ne laisse entrevoir que la pensée existe de se soustraire au joug , qui d'ailleurs a toujours existé. Depuis quelques années on assure que l'Empereur demanda plusieurs fois des secours en argent et en grains, plusieurs disent aussi que des envois d'argent et de riz ont fait droit à ces demandes ; mais je n'ai jamais pu le savoir clairement, à plus forte raison comment parler de la quantité. J'entends dire souvent qu'une des conditions du 1^{er} contrat fut que si les Mantchoux retournaient un jour à leur premier pays, c-à-d. en perdant la Chine, la Corée devrait leur envoyer alors 3000 bœufs, 3000 chevaux, 3000 je ne sais quoi, tout en 3000, plus 3000 jeunes filles bien choisies. On ajoute au besoin que c'est pour pouvoir satisfaire à cet article que l'on a mis des filles esclaves dans toutes les préfectures, mais ne trouvant jusqu'ici rien d'officiel sur cet article je ne sais si c'est un conte ou une réalité.

D'après les conventions encore les deux peuples ne peuvent non seulement s'établir sur le territoire de l'autre, mais non plus avoir de relations que dans les cas prévus par les traités et qui sont fort rares. Ainsi jamais les Chinois ne peuvent venir en Corée, les ambassadeurs de l'Empereur laissent même leur suite sur la frontière à l'exception de très peu d'hommes. Les Coréens vont en Chine pour les ambassades, sont libres sur la route et circulent à volonté à Péking, ils font à ces époques commerce avec la ville de Pien men. Le mandarin de Ei tsiou a aussi des rapports par lettre et commis avec celui de Pien men et cela à toute époque. Dans la province de Ham kien ou plutôt dans deux villes chinoises qui l'avoisinent il y a quelques jours de commerce permis une fois tous les ans ou tous les deux ans, quelques Coréens s'y rendent, hors de là rien de légal.

Les navires qui vont faire la pêche de hai sam (vers marin) près de la province de Pieng An et ceux qui depuis quelques années viennent chercher des harengs sur les côtes de la province de Hoang hai, n'ont pas droit de communiquer à terre ni en mer, c'est contrebande, il ne leur est pas toutefois défendu de pêcher. Les traités portent que si un navire de l'un des deux royaumes est jetté sur les côtes de l'autre, tous les matelots et passagers seront bien traités et reconduit par terre jusqu'à la 1^{er} ville frontière de leur royaume et ils s'exécutent ainsi. D'où il paraît qu'il ne serait pas permis à ces matelots de retourner par mer sur leur navire, et c'est en effet ainsi que le mandarin de Chang hai interprétait les choses quand le P. André vint nous y chercher avec sa barque, le mandarin voulait saisir la barque et renvoyer l'équipage par terre, sans lui permettre de retourner par mer selon ses désirs et sans la présence des Européens il eut fallu probablement en passer par là. Les deux peuples ont donc fort peu de relations, et selon nous c'est un bien pour la Corée, elle conserve ses mœurs, sa nationalité et compense bien par là à nos yeux les quelques avantages que des rapports plus fréquents pourraient lui procurer peut-être.

Tous les **nobles** jouissent de ce titre et de certains privilèges, mais ils ne sont pas tous sur le même rang, tant s'en faut. Voici ce qui illustre et fait grandir les familles : quelques grands services rendus à l'Etat, quelque acte remarquable de dévouement au roi, la science philosophique et morale, grande piété filiale, etc. De là on élève ces hommes qui ont bien mérité de la patrie, et on met dans les dignités nombre de leurs parents, leurs descendants acquièrent des droits aux charges et ainsi se forme une famille grande et puissante. Quand un homme est très remarquable par sa science morale on le met en évidence et l'entoure d'honneurs. C'est comme le docteur du peuple et le roi lui même doit le regarder avec vénération. Ses descendants ont par là des droits aux dignités. Ceci est le principe, mais ici comme partout ailleurs la faveur et le hasard font souvent parvenir les familles à un rang distingué. Les princes du sang et leurs descendants tant qu'ils sont conservés sur ce pied ont de droit une très haute dignité, mais ils ne partagent pas les charges publiques ; de même les beaux fils ou beaux frères des rois ; la femme du roi est toujours choisie dans quelque grande famille ; son père et ses frères deviennent très haut et souvent saisissent toute l'autorité, mais ils ne participent qu'à quelques charges spéciales, souvent on leur donne quelque poste de grand général à la Capitale pour leur faire obtenir des écus et supporter ainsi les charges de leur position.

Les sciences exactes et les beaux arts sont fort peu en honneur et sont laissés aux homes de la classe moyenne qui en étudient quelque peu pour le service du gouvernement....

Le peuple Coréen paraît tout d'abord très souple, très soumis et très bon enfant. C'est qu'il est sous un joug de fer et n'ose bouger, mais nous pensons qu'il porte ce joug en grinçant

sourdement les dents et il nous paraît très porté à l'émancipation, quoiqu'il n'ait aucunement la pensée de la réaliser. Il y a chez la plupart un vif désir de monter et de se faire grand ; lachez-lui tant soit peu la bride, il devient tout de suite effronté et impudent ; laissez-lui prendre un pied il en a de suite pris dix et se reculera bien difficilement, le baton seul peut le faire marcher et sans le baton on ne viendra à bout de rien. Aussi sommes nous convaincus que toute amélioration qu'on accordera à sa position sociale, deviendra funeste et à lui et au gouvernement si elle n'était faite avec toutes les précautions possibles ⁽¹⁾ ; Toutefois ce pays bien dirigé et suffisamment contenu, est un pays dont le peuple présente des ressources et peut devenir florissant dans les limites de sa petite sphère et on pourrait tirer bon parti de tous ses membres. La race féminine semble avoir quelque chose de plus sauvage que l'homme. Faisant la part de toutes les conditions que d'individus acariâtres et dont on ne peut rien obtenir, que de personnes portées à des violences extrêmes, et combien la franchise et la simplicité sont rares. A quoi cela tient-il je l'ignore.

Je suis convaincu que si jamais quelque intervention dans un sens vindicatif à lieu de la part des Européens, le moyen le plus efficace d'assurer l'exécution des mesures que l'on prendrait, serait de prendre en otage quelques ministres hostiles, surtout si on faisait dégrader leur famille. Aucun sang versé, aucun homme lésé, tout serait pacifique.

Les rapports des époux étant ce qu'ils sont, il nous semble que ce que nous appelons amour conjugal n'existe guère dans ce pays,

(Dans quelques rapports desordonnés l'amour semble bien caractérisé.) la femme est là pour faire marcher l'intérieur et donner des descendants, ceux mêmes qui la respectent et la traitent convenablement ne savent l'aimer, ils s'en croiraient même deshonorés, je doute aussi que la femme aime son mari, elle y tient parce qu'il est son appui, elle lui est docile par un besoin naturel de ses rapports et voilà tout.

(En général le mari est trop haut vis à vis de son épouse et se tient dans une position trop indépendante d'elle pour laisser former les liens de l'amour, et la conduite des épouses, dont un grand nombre mérite des éloges semble plutôt être le dévouement d'une esclave vis à vis de son maître. On rit d'un mari qui laisse échapper quelques larmes à la mort de sa femme et aussi on s'amuse de ceux qui paraissent l'aimer.)

Ce que nous appelons l'amour existe-t-il même en Corée, j'en doute à parler en général l'homme est très passionné, se livre beaucoup à ses penchants, se jette sur tout ce qu'il peut accrocher et fera tout pour trouver à se satisfaire, mais tout cela est par trop brutal pour être appelé amour, c'est l'animal que l'instinct pousse aveuglément.

Est-ce un mal que l'amour n'existe pas ? Non, car il nous paraît plus facile de comprimer les excès brutaux que d'arrêter les désordres que l'amour produit dans nos sociétés, et pour l'amour conjugal l'instruction la fera naître facilement quand les relations des époux seront mises sur un pied droit et plus raisonnable.

Les rapports entre parents nous paraissent d'une franchise et fraternité bien concus. On se recherche fréquemment, on se rencontre avec joie et bonheur, c'est vraiment là la famille. Jamais on est à charge, toujours épanchement. Du reste aucun frais pour traiter, le bol de riz est là, et la natte toute étendue pour servir de lit. Les amis de la famille, les amis du père sont sur le même pied, on les recherche, on observe toute convenance près d'eux et on se garderait bien de les battre à froid, ce qui du reste serait déshonneur. Quelle différence ici envers nos mœurs froides et composées !

⁽¹⁾ s'il n'émancipe jamais lui-même, nous pensons qu'il poussera les choses bien loin et ne connaîtra pas de bornes.

Le Coréen est fou de ses enfants, il les aime par trop il tient surtout aux garçons qui ont à leurs yeux dix fois la valeur des filles. ⁽¹⁾ Dans les grandes famines, quelques parents en viennent à cette extrémité, mais aussi sans distinction de sexe. Plus souvent on cherche à les donner ou à les vendre, ce que l'on trouve facilement pour les filles, et si on retrouve un peu d'aisance, on fait tout pour tâcher de les reprendre. Le grand nombre d'enfants est une charge moins onéreuse qu'en Europe, toutefois elle l'est beaucoup. Malgré cela plus docile aux instructions de la nature que les peuples si fiers de leur civilisation, le Coréen accepte bonnement tout ce qui lui vient, et parvient tout de même à les élever et placer. Que serait-ce s'il savait en outre espérer en la Providence, honte à tant de Chrétiens.

Le fils ne peut jamais jouer avec son père, il ne peut fumer devant lui, doit se tenir dans une posture grave et pas trop libre, aussi dans les familles aisées le fils a-t-il un appartement où il se met à l'aise avec ses amis. Le fils est le serviteur du père, il lui présente souvent la table et le sert à ses repas, il prépare sa couche. Si le père est vieux, il ne le quitte pas et s'absente rarement ; il couche non loin de lui pour subvenir à ses besoins. Le fils sortant de chez lui devra saluer son père et aussi en rentrant, s'il est malade il ne le quitte guère, ⁽²⁾ s'il est exilé il doit au moins l'accompagner jusqu'au lieu de l'exil et souvent s'y établir près de lui.

(Si le père est enfermé à la prison Kem pou le fils doit s'agenouiller au dehors à un endroit désigné et attendre ainsi la décision du sort de son père jour et nuit.)

On accorde facilement congé aux mandarins pour aller saluer leurs parents. Si on rencontre le père en route, on doit lui faire de suite la grande génuflexion, quand même la route serait mouillée. Toutes les lettres sont sur le grand ton. Un mandarin qui perd père ou mère donne de suite sa démission pour aller remplir ses devoirs et ne peut exercer aucune charge jusqu'à la fin du deuil. Tout ceci est observé, avec toutefois quelques modifications exigées par la position ou condition des familles.

Que la loi contre la Religion fléchisse tant soit peu et le Coréen embrassera la Religion en masse. Nous l'augurons des idées si profondément gravées chez lui de fidélité et piété filiale envers le roi et les parents.

(Il y a 20 mois une famille fut instruite de la Religion, la femme l'embrassa de suite, le mari la trouvait assez bonne, mais n'était pas convaincu et surtout craignait. Peu à peu il fut plus instruit et se mettant à apprendre il dit ces belles paroles. Il n'y a pas moyen d'éviter, et dussé-je par la suite aller aux enfers, je ne puis ne pas servir ici bas mon grand roi et grand père. Voilà la foi parfaite dès avant son baptême—histoire du sabotier— Les cieux instruisent la terre.)

Montrez-lui qu'il y a un Dieu, qu'il est notre Créateur et par suite notre roi et notre père, que de plus la Religion Chrétienne vient de lui, il se rend de suite et est disposé à l'honorer tout de bon. C'est là ce qui attire tous les nouveaux néophytes et cette pensée reste toujours dans leur esprit ; ceux même qui n'osent pratiquer, se sont rendus en spéculation dès l'abord et ne perdent pas le désir de le faire. De plus l'expérience nous montre que tout tourne vers ce but. Avant les lois prohibitives, la religion fut regardée par tous à peu près comme quelque chose de grand, et fondée en vrais principes. La persécution de 1801 fut une affaire de parti, les suivantes une suite des premiers décrets. En 1839 déjà un parti considérable n'était pas contre, et quand par suite des interrogatoires elle fut plus connue, et que l'on vit la conduite des

⁽¹⁾ Cependant même les filles lui sont chères, c'est l'instinct naturel. On n'expose et ne rejette ici, aucun enfant ni garçon ni fille.

⁽²⁾ s'il est en prison, il va souvent s'établir auprès, pour avoir de ses nouvelles et tâcher de lui faire parvenir quelque soulagement ;

Chrétiens, les idées nous devinrent encore plus favorables et bien des voix étaient pour.—En 1846 presque personne n'était pour nous attaquer et le ministre Kouen craignant les suites pour lui, fut à peu près le seul auteur du massacre. Depuis cette époque la Religion est de plus en plus connue et regardée comme bonne par le peuple et les grands. Des hommes très haut placés le disent sans façon, des mandarins ont osé le dire devant leur tribunal, pourquoi donc sommes nous encore prohibés ? C'est que les grands tout en parlant bien de nous et nous couvrant souvent, ont peur de se montrer ouvertement favorables au moment du danger, dans la crainte que ça ne devienne dans la main des autres un point d'appui pour les supplanter et ils restent à l'écart, c'est ce que nous voyons en ce moment ci, mais notre cause n'en a pas moins gagné et finira par triompher entièrement.

Beaucoup de villages forment un petit amas auquel chaque famille donne sa part. Avec cela on achète des champs, ou plus souvent on prête cet argent à intérêt et les revenus sont employés pour le bien public du village. Par là on fait face à des impositions ou charges imprévues et le peuple se trouve vraiment soulagé. On se procure aussi des choses pour l'usage de tous v.g. pour les mariages, les enterrements. Chaque nouvel immigrant doit payer son contingent pour avoir part au privilège. L'argent ainsi prêté court peu de risque, car étant à tous, devrait-on vendre les marmites ou la maison de l'emprunteur, il faut que tout rentre, et tout le monde sait par expérience que là il n'y a ni grace ni retard possible, on s'y attend et on paye fidèlement.

Fin de Cahier 3

Avril 1860 Suite des Notes de Mgr Daveluy sur l'histoire de la Corée.

Quoique la femme soit considérée très peu dans ce pays et à peu près regardée comme nulle dans la société, elle est toutefois entourée de certains honneurs, respects et réserve extérieure que le decorum et les convenances ont dictés. De là jamais on ne l'appelle par son nom, mais par celui de sa maison, ou de son pays, ou par la formule mère d'un tel. Sa seule présence exige parmi les parents des égards et des réserves qui n'auront pas lieu pour les hommes dans la même condition. Les proches parents supérieurs seuls la tutoient, et encore après son mariage on mitige les terminaisons, et en général on ne tutoiera pas même les femmes du peuple si elles ne sont ces propres esclaves. On cèdera le pas et la route à toute femme qui n'est pas trop vile. L'appartement des femmes nobles est sacré et inviolable. La police même n'oserait y entrer, un noble qui se retire à l'appartement des femmes n'y sera jamais saisi, tout au plus enverrait-on quelque femme pour tâcher de l'attirer. Le cas de rebellion est toutefois excepté. La femme noble n'est jamais traduite en justice, toute faute retombe sur le mari, sauf encore ici le cas de rebellion, car alors la complicité est de droit légal. La femme du peuple n'est non plu presque jamais traduite en justice, et elle en profite pour se mettre à l'aise. Les femmes de mandarin ont droit de se faire porter en palanquin à deux chevaux, ce qui est très élevé ; toute femme ne descend pas de sa chaise devant la porte du palais. Les femmes des mandarins ont droit de faire continuer les cris de leurs valets, même dans l'enceinte de la Capitale, ce qui est défendu même aux mandarins. Les femmes entrent partout dans les maisons, elles ont droit de circuler dans les villes la nuit, même après leur signal de retraite ; elles ne font la genuflexion à personne, sauf aux parents dans les degrés et de la manière voulue. Tous ces usages et tant d'autres viennent du respect qu'inspire le sexe faible, p.ê. quelquefois du mépris, et enfin quelques uns ne viendrait-il pas de la licence qui désire les mettre à l'aise et les attirer à soi.

Pour la parenté ont fait ici une différence majeure entre les parents par les pères et ceux par les mères ; tout ce qui est par les femmes est peu considéré, les relations sont beaucoup moins suivies, et on s'en exempte assez facilement. Les secours mutuels qui l'on se donne, sont aussi beaucoup moins en usage, et enfin le deuil y est réduit dans des proportions par trop forte. Est-ce mépris ou autre cause. Les parents par le père se reconnaîtront et traiteront de parents même à 15 ou 20 degrés, par les femmes deux ou trois générations suffiront à peine pour qu'on y pense à peine.

Les prétoriens sont très différents des satellites. Ceux-ci sont attachés aux tribunaux criminels dépendants du ministère des crimes, ils sont à peu près ce que sont nos gendarmes et les agents de police. Les prétoriens au contraire sont les serviteurs des mandarins et leurs aides dans l'administration. On les confond quelquefois parce que leurs attributions et leurs fonctions les réussissent souvent sur un même terrain, mais c'est à tort. Dans les préfectures où il n'y a pas de juge criminel, il y a presque toujours toutefois plus ou moins de satellites qui dépendent du propre mandarin, c'est pour la police, mais on n'y traite par en grand les affaires criminelles qui sont renvoyées à qui de droit. Les juges criminels sont presque toujours des mandarins militaires et ils cumulent les deux fonctions, d'où doivent dépendre aussi des ministres de la guerre. Dans chaque préfecture il y a bien une ombre d'organisation militaire, mais tout ressort au fond des mandarins militaires sous la juridiction desquels se trouve la préfecture.

Les prétoriens sont en grand nombre, les 6 principaux portent des titres analogues et remplissent en petit les fonctions des 6 ministres du gouvernement. Ils ont par là beaucoup d'autorité, quelquefois plus que le mandarin qui souvent est mené par eux. Malheureusement ils n'en sont pas moins très viles, et sur le pied des valets, ce qui semble devoir contribuer à les rendre moins réservés dans les malversations.

Vient ensuite une vraie troupe de commis ou valets qui sont plus ou moins soumis aux premiers et tous se tiennent la main et se soutiennent mutuellement contre les mandarins et le peuple. De là s'organise leur système de dilapidation et de brigandage qu'ils couvrent très heureusement en mille circonstances sous les prétextes que la plupart n'ont pas de gages assurés et réguliers, ce qui est vrai. Obligés d'une part à faire face à tous les désirs insatiables des mandarins et de l'autre devant nécessairement dépenser beaucoup pour leur tenue et l'entretien de leur famille, on conçoit qu'ils doivent être toujours à combiner les moyens de tirer sur le peuple et de gruger partout. Dans l'état actuel on pourrait dire que c'est une classe à part dans la société, ils se marient presque toujours entr'eux, mettent toujours leurs enfants dans la partie et se succèdent de génération en génération, remplissant successivement des charges plus ou moins hautes ou basses, selon qu'ils peuvent les attraper et on prétend que sans eux il n'y a pas pour le moment d'administration possible ; vraie race de voleurs et roués à toute espèce de finesse et de stratagèmes, ils viennent à bout à peu près de tout ce qu'ils veulent, ils parviennent à se défaire des mandarins qui les tiennent trop. On les casse, les chasse, les bat, les injurient, ils savent tout supporter et restent aux aguets pour saisir l'occasion et rentrer en place plus ou moins vite.

Entr'eux ils ont divers partis pour se supplanter l'un l'autre et se soutenir en place, ce serait presque comparable en petit aux 4 partis civils dont nous avons parlé, et de là encore que de ruses, de fourberies, de bassesses. Mais ils savent se soutenir momentanément pour soutenir les intérêts de tout le corps quand ils sont menacés. Voilà donc cette race prétorienne, la même à peu près dans toutes les préfectures, qui gère sans cesse les intérêts de la population et d'où elle dépend en grande partie. Que l'on juge de la félicité du peuple. On conçoit toutefois que tous ne sont pas aussi mauvais les uns que les autres, on y rencontre quelquefois même de

braves gens, qui alors gémissent de l'Etat des choses et tachent de soulager un peu le peuple, mais d'une part comment pourraient-ils, isolés qu'ils sont, faire des changements notables ?

Et de l'autre côté leur étant difficile de sortir de leur position, leur seule ressource pour eux et leur famille, leurs velléités n'aboutissent pas à grand chose et ils doivent suivre presque partout les chemins battus. Un de leurs principes admis est qu'il faut tromper toujours le mandarin, et le mettre le moins au courant possible des affaires du district. Principe horrible, mais par le fait ils ne peuvent guères faire autrement, car avec la hauteur, les ordres impérieux des mandarins et leur soif hydropique aucune prétorien ne pourrait y tenir, plus moyen de vivre, et en outre arrivé au point où nous sommes aujourd'hui, si tout se savait, chaque prétorien serait coupable de mort. Comment sortira-t-on jamais de là. Pour la consommation du mandarin, principe général de ne rien lui donner de très bon, mais seulement entre deux. Pourquoi cela ? C'est répondez-ils et avec raison que si on lui donnait une fois de très bon, il en demanderait toujours et dans l'impossibilité physique de le satisfaire toujours, on serait continuellement roué de coups de batons et cela sans faute. Un jour la femme du mandarin étant indisposée celui-ci demande au jeune homme qui le servait s'il n'y aurait pas un paravent chez quelque prétorien. Oui répond l'innocent, il y en a un chez un tel.—Eh bien vas lui dire de le faire apporter. Le jeune homme vient faire la commission au roué prétorien qui répond : Vas dire qu'il n'y en a pas —. Mais j'ai déjà dit que vous en aviez —Oh bien dans ce cas j'irai moi-même —Il y va et sur la demande du mandarin, il répond J'en ai bien un, mais ma belle fille étant accouchée il y a 3 jours, s'en est servi et il est couvert d'immondices. Tout cela était pure blague, mais c'était un moyen de ne pas le lacher, il savait bien qu'en tel cas le mandarin n'en voudrait pas, ce qui eut lieu. Un Chrétien ami du prétorien et témoin des détails lui dit : Mais pourquoi ne pas prêter ce paravent et rendre service à la malade ? Le roué lui dit : Brave homme, vous ne savez donc pas que tout ce qui entre aux préfectures, n'en revient jamais. En agissant loyalement, nous serions tous nus et sur le pavé, il faut seulement savoir trouver moyen de se débarrasser honnêtement des importunités de ces vampires de mandarin, retenez-le.... Hélas faut-il être obligé d'avoir recours à de tels principes ? Chacun a la liberté de formuler ses plaintes devant le mandarin, selon les rubriques et usages reçus, mais il est souvent difficile de le faire sans passer par les mains des prétoriens parce que d'une part ils réussissent à en interdire l'accès et de l'autre toutes les inquisitions étant faites par eux, ils sont à peu près les maîtres du succès du parti de la cause et se montrent contraires à tout ce qui serait fait à leur inscu. D'après cela quand on présente quelque plainte, réclamation, ou pétition au mandarin si l'affaire a quelque gravité, tous ceux qui doivent la traiter se réunissent en conseil pour délibérer sur ce qui peut être avoué, ou nié, et sous quel point de vue il faut présenter l'affaire au juge, puis la présentent et font tant des pieds et des mains que le plus souvent ce qu'ils veulent cacher, reste caché ; ce qu'ils veulent dissimuler, ils le dissimulent, chaque chose suit le cours qu'ils lui donnent et il faut un mandarin bien fort en sagacité pour pouvoir les mettre en défaut. Par là ils couvrent leurs propres méfaits en grande partie, et il va sans dire que dans toutes les causes, ils font en sorte que la partie soutenue par eux apporte quelque chose au pot, c'est un vrai trafic où la justice trouve bien rarement sa place, tout y dépend et de la forme et des appuis plus ou moins considérables que présentent les partis. A notre époque toutes les lois sur les contributions de toute espèce sont sans dessus dessous, on s'arrange avec les prétoriens et un peu d'argent fait tout couler. Ainsi il est public et recu sans le cacher que pour de dénombrement chacun est libre de donner ou non ses noms. Le prétorien arrivant dans un village y déclare que quiconque ne veut pas se déclarer, n'a qu'à livrer 100 sapèques (2 francs) par maison et qu'il n'en sera pas question, c'est ce que nous avons vu nombre de fois — Voulez-vous éviter d'être porté sur le registre des rôles de la milice, c'est plus difficile, mais avec de l'argent on en viendra à bout, pourvu que le nom n'y ait pas déjà été inscrit. Un impôt annuel en grains très onéreux à la population, sera beaucoup allégé en donnant de l'argent à l'avance, etc. Tout cela devient le profit des prétoriens qui ont ensuite leurs rubriques pour le faire ignorer ou admettre par le mandarin et c'est fini par là. Aussi

peut-on assurer que tous les comptes actuels des préfectures sont nuls et faux, et un nouveau mandarin voyant cet abîme sans fond, ferme les yeux et continue sur le même pied. Plus de fonds, plus de ressources, tout est vendu et on batit en l'air.— Les arsenaux publics de chaque préfecture n'ont pas une arme en état, tout a été vendu par les prétoriens gardiens, recevant en échange pour la forme des armes hors de service qui font parade ou plutôt qui font nombre.

Le mandarin est ici chargé de tout ce qui n'est pas grande affaire criminelle dans le district, toute affaire de contribution, toute espèce de procès lui reviennent de droit.

(Histoire du petit cochon volé et battu pour aller chez lui. Histoire du ni pang du gouverneur qui vola les tombeaux d'une veuve.)

Il semble qu'il ne devrait pas y suffire, pas du tout il est toujours à flaner, boire et manger, faire des parties de plaisir et quelques heures du jour et même pas tous les jours lui suffisent. C'est qu'ici tout se fait en l'air, quelques phrases ont vidé la plupart des procès et quelques coups de baton les autres, on ne s'en occupe pas davantage. Il faut dire aussi que beaucoup de discussions sont vidés par quelques gens du village et à l'amiable, cet usage est fort bon.

On ne se croirait pas grand si on n'était entouré d'une nombreuse troupe de valets. Ainsi font les nobles, plus encore les mandarins et l'usage d'employer des masses d'hommes est passé dans les mœurs, en sorte que toute espèce d'administration a des valets sans nombre dont les uns ont paye entière, d'autres demi paye, d'autres attrappent la nourriture et d'autres enfin font habituellement acte de présence dans l'espoir d'avoir plus tard quelque retribution, mais en attendant leur seule présence est pour eux comme un billet d'affiliation qui les fait considérer comme parties de ce corps. Or toutes ces différentes corporations ont leurs nombres respectifs très unis, ils se donnent la main pour être par là à l'abri de mille vexations et ils en tirent un vrai profit. En province vous avez surtout les prétoriens, les attachés aux temples de Confucius, ou à d'autres temples de grands hommes, puis les esclaves des différentes familles nobles alliées ou amies. A la Capitale ces espèces de corporations abondent, les esclaves ou gardiens des différents palais, les différentes bandes qui ont de petites places au palais royal tel que portiers, commissionnaires, gardiens etc, les attachés aux différents ministères, aux diverses administrations civiles, militaires, ou criminelles, comment tout compter. Eh bien chacun forme un tout pour se soutenir au dehors et on y réussit par une union forte, d'autres n'osent attaquer aucun membre. Nous sommes arrivés à une époque si féconde en désordre et voleurs de toute espèce, que le peuple non attaché à quelques corporation ou noble, ne peut vraiment plus y tenir. Aussi un grand nombre de marchands ou gens de basse classe donnent de l'argent pour y être agrégé et obtenir au moins d'en faire partie de nom et dès lors ils acquièrent une certaine tranquillité.

Les maisons des ministres, des parents de la femme du roi, de quelques familles très puissantes ont des masses de gens non valets, qui s'attachent à eux, quelquefois en donnant de l'argent pour obtenir par là protection et aussi bene sonantibus. Car ils se font entremetteurs de mille affaires, et la protection de leur grand maître faisant pencher la balance de ce côté, on partage le profit. Ils obtiennent des lettres de recommandation pour les procès, le procès est gagné de droit et on reçoit ce qu'on appelle son droit d'avocat. Quels abus ! Ils sont portés si loin aujourd'hui que les quelques familles toutes puissantes de la capitale n'en ont plus de honte. Il est reçu parmi quelques unes, que quiconque veut faire rentrer de l'argent qu'il n'a pas la force de recouvrer par lui-même, n'a qu'à apporter la moitié de la somme et il reçoit une lettre de recommandation du grand, il la porte au mandarin du lieu où est le débiteur, et devant telle autorité le mandarin ne peut hésiter sous peine de perdre crédit et p.ê. sa place. Bien entendu qu'il n'est pas question de savoir si les réclamations sont justes ou injustes. On ne s'en inquiète

pas. Eh bien la moitié de la somme ainsi délivrée sera partagée entre le grand noble et ceux de ses habitués qui ont pris part à l'affaire. Pour les places, pour les différends, même système payé à un taux plus ou moins élevé, Grand Dieu ou tomberons nous ?

Le bœuf étant un animal nécessaire au pays pour la nourriture et le transport a attiré l'attention du gouvernement et la loi défend de le tuer d'autorité privée. Des bouchers sont nommés par les mandarins auxquels ils payent des impôts assez lourds et eux seuls ont droit de faire abattre le bœuf et d'en vendre la viande. Quelques grands très haut placés nomment quelquefois des bouchers près de leur résidence, est ce légal ou non je l'ignore. Mais c'est la pratique.

(Quand un bœuf meure par accident ou de maladie on doit en faire la déclaration au mandarin qui fait inquisition)

Les nobles un peu hupés font aussi de temps à autre abattre un bœuf pour eux et leurs voisins, l'usage semble avoir prévalu et on n'ose leur rien dire habituellement. Les villages de temps en temps en abattent pour se conforter, ordinairement ils le font secrètement, et les choses passent. De plus par extraordinaire le roi permet quelquefois d'abattre partout un bœuf, et alors qu'elle boucherie, et quelle réjouissance. Mais en général le bœuf n'est abattu que chez les bouchers et ceux qui sont pris en défaut sont condamnés à l'amende de 27 ng. 50 sapèques, environ 54 ou 55 francs aujourd'hui le prix d'un petit bœuf. Si on s'exécute de suite et sans façon, souvent on ne sera ni battu ni même mis en prison, ce qui me porte à me ranger du parti de ceux qui regardent cette loi comme purement pénale, sans toutefois oser l'assurer. Mais si on ne paye pas tout de suite on est enfermé et souvent battu plus ou moins selon les circonstances et la manière de répondre du délinquant. S'il est noble et qu'il ait des esclaves c'est un esclave qui est saisi et battu. Le prix de ces amendes appartient de droit au gouverneur de la province. Or dans ces temps mauvais, beaucoup de gouverneurs envoient des ordres aux mandarins sous prétexte de faire observer la loi et exigent de chaque district qu'il envoie l'amende pour un nombre de bœufs déterminés, sans s'inquiéter s'ils ont été tués ou non et les mandarins sont forcés de payer. Mais ou tirer l'argent ? S'il y a des délinquants connus, ils sont souvent trop haut pour oser les attaquer et parmi le petit peuple on n'en connaît pas. Les prétoriens sont pressés d'apporter l'argent et alors ils font dire que tel ou tel badaud a tué un bœuf, et le pauvre innocent est saisi, puis rançonné, sans qu'on veuille écouter sa défense.

Nous le voyons fréquemment. Le gouverneur actuel de la province ou je suis que l'on prétend dire avoir donné 80000 francs pour obtenir cette place et qui veut remplir les vides de son gousset a pris un moyen encore plus affreux. En imposant à chaque district un nombre désigné d'amendes de bœufs à envoyer, il imposa de faire payer la somme entière d'abord à celui qui a commandé d'abattre, ce qui est légal ; puis encore une fois au vendeur du bœuf ce qui ne s'est jamais fait,

(Il reçoit donc double prix d'amendes et cela pour des bœufs qui la plupart n'ont pas même été abattus, du moins par les rançonnés.)

de là grand tumulte dans la province où tant d'innocents deviennent victimes. En tout cas, l'abatteur qui est un très vil manœuvre, dont la profession est telle, n'est jamais responsable, il abat tout ce qu'on lui demande et n'a rien à voir de plus. Autre abus de nos jours, ou plutôt plus fréquent de nos jours que par le passé. Les bouchers qui peuvent faire abattre à volonté, font pacte avec les voleurs, ceux-ci amènent les bœufs volés pour qu'on les abatte de suite et qu'il n'en reste pas de traces, et le boucher paye la moitié ou le tiers de la valeur de l'animal volé. C'est abus est presque commis publiquement, et nous avons vu un boucher dans une grande

ville déclarer qu'il donnerait aux voleurs ramenant des bœufs, deux ngiangs de plus qu'on ne donne habituellement, et cela afin d'avoir plus de pratique et par suite des bénéfiques plus en grand. Hélas où est l'autorité ? Et où s'arrêtera la licence ?

On tient beaucoup aussi au sapin et le gouvernement rappelle souvent qu'il ne faut pas laisser tout abattre. C'est une bonne précaution pour que chaque village ait toujours non loin, les bois nécessaires ou utiles à ses habitants.

On a fait autrefois l'éloge de la discrétion des Coréens, ajoutant que par permission de la Providence les enfants même ne révélaient rien des affaires de la Religion. J'ignore le passé, mais il me semble que le Coréen, y compris même tous les Chrétiens est naturellement bavard à l'excès et ne peut rien garder de ce qu'il sait. C'est chez lui une démangeaison incroyable, il est curieux, veut tout savoir, même des plus petites choses et n'a rien de plus pressé que de le communiquer à d'autres ; c'est un défaut qui me semble sauter aux yeux, produit de grands maux et empêche l'exécution de mesures les plus utiles, nous l'éprouvons tous les jours et n'y pouvons porter remède. Par une suite naturelle il passe et repasse en vue tout le monde sans exception, et sans vouloir croire que c'est un mal et fort peu observateur du 8^{ème} précepte.

L'usage général est que les filles passant en mariage aient la plus grande réserve de paroles. On se salue le jour en cérémonie sans dire un seul mot et on ne se voit plus ce jour là sinon à la réunion de la nuit. Mais c'est là surtout que la jeune mariée doit être réservée et dans les grandes maisons surtout la règle est à peu près de lui recommander un silence complet. Le jeune marié la questionne de tous bords, elle reste muette et impassible. Par la salutation elle s'est donnée à son mari, elle va donc à la chambre et s'y assoie immobile comme une roche, elle a revêtu nombre de robes, c'est le mari qui la deshabiliera s'il le veut, pour elle elle s'en gardera bien. Qu'elle singulière union. Autre usage plus ridicule. Souvent les esclaves femmes de la maison se réunissent contre la chambre des époux pour écouter si ils parlent et ce qu'ils disent, elles ont même droit de regarder par les fentes des portes et fenêtres pour examiner les contenance et le maintien des nouveaux époux, aussi souvent on y met des tentures. On rapporte qu'un jeune marié bien éveillé fit un jour pari avec ses amis d'obtenir quelques paroles de sa femme dès la 1^{re} soirée. La femme qui était pleine d'esprit en fut avertie et se tint sur ses gardes. Le garçon après avoir essayé de tous les bords, et sans succès dit alors qu'en tirant l'horoscope de sa future, on lui avait déclaré qu'elle était muette, que le fait lui paraissait réel, il voulait au moins avant d'en prendre possession être fixé sur ce point, bien décidé qu'il était à ne pas accepter une femme muette. La jeune mariée eut bien pu continuer encore son silence, car les cérémonies ayant été faites, serait-elle muette, impotente ou tout ce qu'on voudra, elle est par le fait et restera toujours sa femme. Mais piquée de l'injure, elle aima mieux riposter et ouvrant la bouche elle dit : L'horoscope tiré sur ma nouvelle famille, annonçait que j'avais pour époux le fils d'un rat, il ne s'est pas trompé... Jamais plus grossière injure d'après les mœurs de ce pays ne pouvait tomber sur le pauvre jeune homme qui était attaqué ainsi que son père, il avait bien gagné son pari, mais coi et déconcerté, il ne savait plus que faire ni que dire. Comme il s'était lui-même attiré le coup, il baissa de suite pavillon et traita parfaitement sa spirituelle épouse ; mais les esclaves en faction avaient tout entendu et le lendemain revenu parmi ses amis, il devint leur jouet, leur risée et paya bien chèrement sa malicieuse farce. Pendant longtemps la femme est dans les étreintes dans sa nouvelle position, à peine ose-t-elle ouvrir la bouche pour les choses les plus nécessaires, aucune confiance près de son mari, aucune conversation suivie, quelques mots secs dans la nécessité et c'est tout. Vis à vis du beau père

c'est encore pire ⁽¹⁾ et souvent elle passe nombre d'années sans avoir osé jeter les yeux sur lui, ni déserrer les dents sinon pour lui faire brièvement les réponses inévitables, qui sont peu fréquentes. Ce genre est surtout celui de la noblesse, nous ajouterons que les Chrétiens ont déjà bien mitigé ces ridicules excès.

A voir la fraternité qui existe entre les parents, on croirait que les ménages sont tous fraternels – Hélas non. Très souvent les époux se conviennent pas et sont en discorde, l'union un peu convenable est assez rare, mais surtout la bonne harmonie entre la belle mère et la belle fille est par trop rare. Cela tient peut être en partie au caractère étroit et petit des femmes de ce pays, mais aussi aux exigences impérieuses déraisonnables et surtout violentes de la plupart des belles mères. En obtenant une belle fille, elles semblent avoir mis une esclave près d'elles et se tenant sur ce pied qu'elle est la belle fille qui y tiendra. La grande partie des ménages est malheureusement dans cet état déplorable, les hommes s'accordent assez facilement, mais les femmes, que c'est rare !

Et qu'elles nombreuses misères. Disons toutefois que nous parlons ici surtout du peuple ignorant ce qui se passe dans la haute classe est-ce mieux ? Un noble de la capitale, dans les charges publiques et sur la voie des hautes dignités, vient à perdre sa femme dont il avait plusieurs enfants. Désirant se remarier, son âge tant soit peu respectable ne lui permettait pas de jeter les yeux très haut, et enfin après bien des efforts et des recherches, les entremetteurs firent décider le mariage avec la jeune fille d'un petit noble résidant au fond de la province de kieng siang. Au jour fixé notre dignitaire se rend à la maison de la future qu'il n'avait jamais entrevu, selon l'usage. Tout est préparé et bientôt les futurs époux amenés séparément sur l'amphithéâtre pour se faire réciproquement les salutations de règle. Quand parut la demoiselle, Monsieur fut passablement interdit, car au fait, la nature avait été envers elle peu prodigue de ses dons. Très petite, toute repue et le corps contourné, rien d'ordinaire même ne paraissait chez elle. Toutefois on ne peut reculer, et il fallut faire les salutations, dès lors c'était à jamais son épouse, mais son parti était pris de n'avoir aucun rapport avec elle, aussi sans la regarder ni s'en occuper aucunement, les deux ou trois jours que l'on passe ordinairement dans la maison étant écoulés, il repart et jamais plus aucun rapport ni nouvelle. Notre pauvre délaissée espéra pendant quelque temps qu'il y aurait signe de vie, mais bientôt il fallut désespérer et prendre son parti de rester à la maison paternelle. Quoique mal conformée elle était loin d'être sottée. Prenant sa position en patience elle vivait tranquillement et s'informait toujours exactement de tout ce qui concernait la famille de son mari. Quelques années après elle apprend qu'il est monté en grade de 2^d ministre, mais sa position n'en changeait pas. Enfin après bien années le ministre devant célébrer les fêtes de sa 60^{ème} année, elle s'informe du jour et demande à ses parents de lui donner un petit trousseau et de la faire transporter à la Capitale. Ses parents lui font difficulté et lui représentent l'affront auquel elle s'expose, mais elle répond être résolue à entrer au moins une fois dans la maison de son mari et qu'on ne s'inquiète pas d'elle, puis fait tant d'instance qu'on lui accorde tout selon ses désirs. Elle part donc, arrive à la Capitale, se fait porter droit à la maison du ministre et annoncer sous le titre de sa femme. Le palanquin étant déposé vis à vis l'appartement des femmes, elle en sort et montant sur le vestibule d'un air aisé, regarde tranquillement toutes les dames de la famille réunies pour la fête qui avait lieu ce jour là. Tout le monde était stupéfait autant de sa tournure que de ses actions, on ne savait que faire et pas une bouche ne s'ouvrait. Sans se déconcerter elle s'assoit, se fait apporter le feu et fume la pipe devant tous les assistants. La nouvelle en est portée aussi à l'appartement des hommes non moins étonnés mais personne ne se lève et n'a l'air de s'en occuper. Bientôt elle demande qu'elles sont les esclaves de service à la maison, elles se présentent et Madame leur fait des reproches. Qu'est-ce dont que cette maison ? Je suis votre maitresse et personne ne vient me recevoir ? Où avez-vous été élevés ? Je devrais vous punir, mais je vous fais grâce. Où est

⁽¹⁾ (Avec la belle mère, sans pouvoir se mettre à l'aise, les choses sont poussées moins loin.)

l'appartement de la maitresse ? On lui montre et l'y conduit. Au milieu de toutes les Dames elle dit : Mes belles filles sont sans doute ici, comment se fait-il qu'aucune d'elles ne se présentent ?

(Elle savait qu'il y avait deux fils du 1^{er} lit, tous deux mariés –or d'après la loi la seconde femme légitime du père devient leur mère et a droit à tous les égards de la première.)

et aussitôt deux belles filles se présentent toutes honteuses et s'excusant sur le trouble où les a jettées son arrivée imprévue au milieu de la fête. Elle les réprimande doucement, puis les exhorte à se montrer exactes à leurs devoirs et donne différents ordres en sa qualité de maitresse de la maison. Après avoir attendu assez longtemps, aucun des maitres de la maison ne se présentait. Elle appelle un esclave et lui dit : Mes deux fils ne doivent pas être sortis en un jour tel que celui-ci, sont-ils à l'appartement des hommes ? Et sur réponse affirmative, dit de les faire venir. Ils étaient bien honteux mais il fallut se présenter. Arrivés devant leur mère elle les réprimande fortement de ce qu'ayant appris son arrivée depuis plusieurs heures ils n'étaient pas venus la saluer. Avec des principes comme cela, que ferez-vous dans le monde. J'ai pardonné leur manque de convenance aux esclaves et à mes belles filles, mais pour vous autres hommes je ne puis laisser passer la chose. En même temps elle appelle un esclave et commande de les frapper chacun sur les mollets d'un certain nombre de coups de verges, et on dut bien s'exécuter, tout en s'accusant d'avoir manqué gravement à leurs devoirs.

Puis notre Dame ajouta : Pour votre père le ministre je suis sa servante et n'ai pas d'ordres à lui donner, tachez pour vous d'être exactes à tous vos devoirs. Tout le monde était autant dans l'étonnement que dans l'admiration de voir cette petite femme d'un extérieur si méprisable, donner ses ordres et ses leçons avec autant de facilité que d'à propos, elle commença dès lors à être maitresse de maison et le ministre lui-même dut bien venir lui souhaiter le bonjour. Trois jours après le ministre qui avait demandé quelques jours de congé au roi pour célébrer sa 60^{ème} année, retourna à son office au palais. Le roi qui était un homme sage et savait communiquer familièrement avec ses dignitaires, lui demanda comment s'étaient passés les jours de fête ? Il répondit et rapporta en détail l'histoire de son mariage, l'arrivée imprévue de Madame et toute sa conduite. Ministre dit le roi, vous avez fort mal agi envers votre femme, cette Dame me paraît au surplus une femme supérieure, et sa conduite en arrivant chez vous est admirable et pleine de tact, je ne puis assez la louer, réparez maintenant les torts que vous avez eus envers elle par le passé, ce que le ministre promit. Quelques jours après le roi envoyait à Madame un titre des plus élevés du royaume ; et le bruit s'en répandit de toutes parts avec sa réputation.

Elle dirigea dès lors la maison du ministre et le fit avec une sagacité que tous durent admirer, ne jugez donc pas sur la mine.

Ici comme dans la plupart des anciens pays payens, les eunuques sont préparés dans les lieux les plus internes du palais. Ils forment un corps à part, ont leurs examens à part, et selon leurs talents et la faveur qu'ils obtiennent avancent plus ou moins dans les dignités qui leur sont propres.— Généralement on prétend qu'ils sont très susceptibles, d'un esprit petit et étroit, et d'un caractère irascible et violent. Très fiers de l'appui que leur donne leur proximité des rois, ils ne cèdent à personne, et ne redoutent aucun dignitaire, ne craignent même pas d'injurier les ministres, ce que personne autre n'oserait faire. On évite les rapports avec eux comme trop difficiles, et du reste sont considérés assez vilement ; leurs rapports d'amitié se bornent presque à ceux de leur espèce. Croirait-on qu'ils se marient tous et ont pour la plupart des concubines. Quelquefois l'appas du gain et de la protection déterminent des personnes du peuple à leur donner leur fille, mais le plus souvent ce sont leurs émissaires qui choisissent des jeunes personnes, et le choix fait on trouve moyen de forcer à consentir et on leur amène les

personnes. Leurs femmes sont gardées et enfermées plus strictement encore que dans la classe noble, sans doute de crainte que quelques unes ne s'évadent et ils ferment souvent leur maison même aux femmes du dehors. N'ayant pas d'enfants, ils envoient partout des émissaires pour voir où il y a des jeunes gens eunuques, font choix et en adoptent un ou plusieurs pour fils, les instruisent, les mettent sur les rangs et tachent de les faire parvenir aux places. Du reste les enfants qui ont cette infirmité sont contents de passer en adoption, c'est pour eux une carrière qui les met à l'aise et souvent dans une belle position. Mais où trouve-t-on ces eunuques ? La nature s'est chargée d'en fournir toujours un certain nombre, mais on les estime moins, j'ignore pourquoi, et plusieurs sont rejetés après examen. Je ne sais pas qu'on fasse des eunuques de main d'hommes, je ne l'ai pas entendu dire, mais une certaine quantité est faite par les chiens, qui dans l'office de propreté qu'on leur impose vis à vis des enfants à la mamelle, oubliant quelquefois, soit par distraction, soit par maladresse, ou quelque diable peut être aussi les tentant, que la loi d'abstinence leur est strictement imposée, portent leur vue trop et d'un seul coup ont fait l'opération ; ces cas sans être fréquents ne semblent pas très-rares, car dans le peu de relations que vous avons, nous en connaissons positivement deux depuis notre entrée dans ce pays.—A quelque chose malheur est bon, ces pauvres enfans peuvent se mettre sur les rangs pour les dignités de cette classe.

On prétend qu'il y a des femmes eunuques, quelque soit sur conformation ; nous en connaissons quatre sur lesquels des témoignages très positifs ne laissent pas de doute. On assure qu'il y a en ce moment vivant en Corée un hermaphrodite dans toute la force du terme, mais n'ayant pas pu rencontrer la personne que l'on dit la connaître, nous ne savons pas de détails.

A la capitale et peut-être par suite dans les grandes villes, ce que nous ignorons, presque tous les métiers forment des espèces d'associations dont les unes ont les monopoles de cette partie, tels que les faiseurs de cercueil, les couvreurs, maçons , etc... qui par droit légal ou par l'usage empêchent tous les autres d'exercer le métier, on dit qu'ils payent une certaine contribution au gouvernement, ce qui semblerait former un vrai monopole, mais en tout cas, il est recu de tous qu'ils ont droit de prohibition, d'autres n'ont pas le monopole, mais se mettent en association pour se faciliter les moyens de travail, ils reçoivent du reste à peu près tous ceux qui veulent, ils suffit de se soumettre aux règles adoptées, et souvent au moment de l'entrée, on paye une petite cotisation fixée par l'usage. En province nous ne sachons pas que ces choses aient lieu, mais du reste nous ignorons ce qui se passe dans les villes.

La plupart des nobles et encore d'autres se couvrent souvent le visage d'un voile, mais il est de règle que vis à vis du roi et même des ministres, même en route tous les voiles doivent disparaître, et la police s'en fait très exactement, même pour les gens en deuil. Vis à vis du roi aussi personne ne peut porter lunettes. L'usage des lunettes par ton et fantaisie ne remonte pas beaucoup au delà de l'époque de notre entrée, vers 1840 à 50, il fit fureur, aujourd'hui il se continue, mais avec plus de modération. Les gens de l'ancienne génération demandent encore permission à la société de se servir de lunettes vis à vis d'elle, mais la jeunesse s'en dispense. C'était à peu près le même usage et décadence en France quand nous l'avons quittée.

Sur tout la jeunesse s'émancipe, où en viendront donc les usages de convenance et de réserve ?

D'après ce qu'on a vu de la puissance des grands, il semble que les princes de sang devraient être très puissants, et bien non, ils le sont beaucoup moins que les principales familles ; d'abord ils ne sont jamais mêlés dans l'administration, mais de plus ils doivent

toujours être sur leurs garde et dans la réserve, parce que plus que les autres, ils sont exposés à être accusés de rébellion. S'ils ont l'air de prendre de l'autorité et de se trop mêler des affaires, bientôt un parti de grands se formera contr'eux, puis un prétexte fera formuler une accusation dont ils auront presque toujours peine à se laver. On les accuse quelquefois même ainsi quand ils vivent dans la retraite et le silence, que serait-ce donc alors ? Il est très fréquent que les princes de sang soient mis à mort sur ce prétexte. Depuis 60 ans où la famille royale est très restreinte, nous en connaissons trois, ainsi exécutés et on sait que le roi actuel, alors enfant, était lui-même enfermé en exil, quand à défaut d'héritier du roi défunt, il fut adopté pour fils par la vieille reine Kim et placé sur le trône. Le cousin germain du roi eut il y a quelques années un démêlé assez fort avec le plus puissant homme de l'Etat, cela fit beaucoup d'éclat, le prince semble n'avoir eu aucun tort, mais il dut baisser pavillon, et depuis plusieurs fois des bruits se sont répandus qu'il était sourdement à la tête d'un parti qui voudrait le placer sur le trône ; sont-ce des bruits soulevés par eux mêmes, ou est-ce un piège que l'on veut lui tendre de loin. Nous n'en savons rien. Mais ces pauvres princes sont bien à plaindre.

Les filles publiques du dernier étage se placent souvent dans les villages sur le bord des grand'routes ayant avec elles une bouteille de vin ou d'eau de vie et engagent les passant à en prendre, leurs portions se payent au moins le double des auberges. Les uns s'arrêtent là bénévolement pour jaser ou folâtrer avec elles, ou encore les faire chanter. Beaucoup d'hommes comme il faut, ne se soucient guères d'elles, mais elles les arrêtent fréquemment, les pressent d'accepter à boire, les retiennent au besoin en saisissant leurs habits ou barrant le passage et on finit souvent par accepter la chère potion pour se débarrasser d'elles.

La religion de Foe a droit de cité dans ce pays, mais elle n'est pas légale et d'obligation. Sous l'ancienne dynastie Korie, tout en pratiquant la religion des lettrés dont le culte se borne aux ancêtres, la religion de Foe fut très honneur, très soutenue par le gouvernement, peut-être même pourrait-on dire qu'elle était religion de l'Etat.

Aussi alors les bonzes étaient en grande vogue et en grand honneur ; des pagodes et beaucoup très considérables furent élevées dans toutes les parties du royaume, souvent aux frais du royaume, beaucoup de rois y furent tout dévoués et dévots, plusieurs même voulurent même être inhumés dans les formes prescrites c.à.d. en faisant bruler les corps et renfermant les cendres dans une urne déposée en lieu spécial ou jettées à l'eau. Un roi porta même une ordonnance pour que chaque famille où il y aurait trois garçons, en ceda un pour devenir bonze—Alors donc fleurit cette religion, mais la dynastie actuelle sans la prohiber aucunement, se portant uniquement sur la religion des lettrés, celle de Foe tomba peu à peu et en est arrivé aujourd'hui à un haut degré de discrédit et de mépris. Le bonze est sur un rand des plus viles, les pagodes peu soutenues sont en grande partie détruites ou presque en ruine ; plus de dévotion sinon de la part de quelques uns et aussi des femmes ; car les reines ou princesses font encore quelquefois des présents aux pagodes ; et tout serait entièrement enseveli si par reste des anciens usages ou de superstitions, on ne donnait encore assez facilement quelques légères aumônes aux bonzes, ils disent eux mêmes qu'ils touchent à leur fin. Par suite du discrédit de leur religion, les bonzes ne peuvent plus se recruter, moins encore se livrer et livrer leurs élèves à l'étude et dès lors le dernier prestige même s'en va croulant. Ceux qui se font bonzes aujourd'hui sont la plupart des gens sans aveu, qui vont s'y réfugier pour vivre moins difficilement, ou bien des gens non mariés ou veufs qui vont pour n'être pas seuls. Quelques enfans adoptés et élevés par des bonzes à l'aise, conservent à eux seuls le peu de vie qu'a encore cette race, hors de là beaucoup vivent dans les bonzeries de leur petite culture ou de la fabrication du papier ou des souliers. Quoique méprisée on ne parle pas généralement mal de

cette religion, c'est un égard dû aux souvenirs, mais on n'y fait aucune attention. Dans la province de Kieng Siang elle est encore sur un pied plus honorable, c'est là qu'on trouvera ce qui reste de mieux dans ce pays-ci, toutefois on avoue que la décadence est grande et va vite. Sous peu là aussi les bonzes seront réduits à pas grand'chose. Du reste, ici comme partout ailleurs, là où il y a de l'argent on se soutient, et nous voyons quelques bonzeries encore en bon état, et sachant se donner un peu d'autorité qui tombera si les coffres s'épuisent et alors ce sera vraiment le dernier soupir de la race dans ce royaume.—Il y a aussi des bonzesses, ayant leur maison à part et le plus souvent non loin des pagodes où elles n'ont pas droit de résider. Elles devraient de même que les bonzes garder la continence, et on dit même qu'il y a parmi elles peine de mort contre celles qui auraient des enfants, aussi prennent-elles bien des précautions pour ne pas en avoir.

Elles sont encore plus viles et plus tombées que les bonzes, c'est simplement un reste du passé. Au surplus bonzes et bonzesses chacun est libre de s'en aller pour se refaire séculier et c'est ce qui a lieu tous les jours. Ne sachant que faire ni où aller, on entre dans ces maisons, puis quelques mois ou quelques années après, on ne s'y plaît pas et en sort pour aller essayer ailleurs d'un autre genre de vie.

Les idées religieuses de ces pays ont donc encore quelques fibres attachées à la religion de Foe. Outre cela nous voyons une multitude de superstitions et usages surtout parmi le peuple, sans que l'on sache d'où elles ont tiré leur origine. Les unes se font par chaque famille ou chaque particulier. Ainsi on fera un sacrifice avant de commencer à bâtir une maison, avant de s'y installer, en commençant quelques grands travaux. Chaque maison a un ou quelques vases qui sont comme consacrés ou renfermant le génie de la maison et on y fera des courbettes de temps en temps, ce sont les pénates, quelques uns vénèrent les serpents domiciliés dans les toits de la maison, ou dans les mesures, et les nourrissent largement régulièrement. On fera quelquefois des sacrifices au génie de la montagne ; s'il y est arrivé quelque accident, se sera la règle ; les chasseurs après quelque bon coup font le sacrifice d'action de grâces, etc. etc. Les matelots surtout ont des masses de sacrifices et superstitions de toute espèce dont nous ne connaissons pas le détail, mais ils passent pour la classe la plus superstitieuse.—La plupart ne veulent pas tuer les serpents par superstitions—Un homme en deuil ne peut donner la mort à aucun animal ; sur les routes et surtout au sommet des cotes, il y a des petits temples, ou seulement des tas de pierres, chacun en passant est engagé à y jeter encore sa pierre, ou bien à accrocher quelque papier, ruban, ou autre chose au temple, c'est tout à fait le Mercurius des Romains etc etc etc —D'autres superstitions ne sont exercées que par des hommes ou femmes spéciaux que l'on appelle pour les pratiquer, (les filles ou femmes qui exercent ces métiers sont en même temps de vraies femmes publiques.) ce sont des devins, diseurs de bonnes aventures ; ou bien des gens qui viennent réciter des prières pour chasser mauvais air, maladies, mauvais destins etc, ou encore des exorcistes qui viennent chasser les diables ou mauvais génies, etc, le tout avec grandes cérémonies, grand tapage et surtout force nourriture et payement selon les circonstances. Toutes ces superstitions sont très répandues parmi le peuple et d'un usage très fréquent, mais ici rien n'est légal. Les hommes de la classe les méprisent et y ajoutent peu foi, mais les femmes de toutes les conditions y tiennent mordicus, de là elles se pratiquent dans toutes les classes, car les hommes ne veulent pas, ou n'osent pas contrarier tout le sexe de leur maison, quoiqu'eux mêmes très souvent n'y prennent aucune part.

Le choix des jours pour les mariages, enterrements, et autres grands événements est tiré au sort avec le plus grand soin et par toutes les classes, y compris le gouvernement.—On semble y attacher grande importance et je crois que le plus grand nombre a foi en cette pratique, dont ils ne veulent se dispenser, les devins ont là beau jeu et c'est un des exercices de leur art qui se représente le plus fréquemment. Voilà donc une partie des superstitions populaires ou est engagé ce peuple, qui l'aveuglent et lui enlèvent partie de ses petites ressources, quand donc viendra le jour où on pourra lui dessiller les yeux, ce qui je crois serait facile, la plupart

admettant facilement les petites explications que l'on peut de temps en temps leur donner, et en reconnaissant de suite la futilité.

C'est le cas de dire ^{ici} un mot des aveugles. Dans ce pays ils deviennent presque tous devins ou exorcistes et c'est comme leur métier, n'ayant pas d'autres ressources. Partout où vous rencontrez des aveugles et il y en a partout le royaume, ils font ce métier pour vivre et peuvent suffire à leur subsistance, ils l'exercent chacun séparément et avec plus ou moins de succès. Mais ce qui mérite surtout l'attention, c'est la société des aveugles formée à la capitale et qui doit être assez nombreuse – On la dit légalement établie et ils payent quelques impôts au gouvernement ; ils ont droit de circuler à volonté même la nuit. Le jour vous les rencontrez, un ou plusieurs, faisant leur cri ou chant pour se faire remarquer et pouvoir recevoir des invitations. Avant d'être reçu dans la société, il faut dit-on une épreuve de trois ans, sans doute tant pour s'exercer aux secrets de leur art, que pour apprendre les routes de la capitale intrà et extrà murs. C'est une chose étonnante, et je me demande quelquefois si elle est naturelle, mais ils parviennent à connaître parfaitement toutes les rues et culs de sac, et tatonnant seulement un peu avec leur bâton, ils se rendent facilement et directement à quelque adresse qui leur soit indiquée, un homme ordinaire ne chercherait pas mieux les diverses maisons. Ils sont appelés pour faire connaître l'avenir et les choses secrètes, et puis aussi pour chasser les diables. Dans cette dernière cérémonie, ils sont presque toujours plusieurs. On commence par réciter ou chanter des prières ou formules sur un ton des plus graves, puis ^{peu} à peu on hausse le ton, on accompagne avec des bâtons que l'on fait rouler sur le plancher ou sur des vases de terre ou de cuivre, ils s'excitent bientôt, et sortent à l'envi des cris et vociférations horribles toujours en espèce de chant et en cadencé mesure. Quel tapage et vacarme affreux. Ils recommencent ordinairement plusieurs séances l'une après l'autre, et toujours en augmentant, leurs poumons ont une force extraordinaire et vraiment je conçois que tous les diables doivent s'enfuir. Mais malheur aux voisins des maisons où se passent ces scènes qui ont lieu la nuit, et durent plus ou moins deux, trois, quatre heures et plus, impossible de fermer l'œil cette nuit là, et nous l'avons bien des fois éprouvé. Enfin Enfin ils parviennent disent-ils à se rendre maîtres du mauvais diable, ils l'attirent peu à peu, le serrent de toutes parts et le coquin est forcé de se réfugier dans un pot ou bouteille préparée ad hoc et qu'ils tiennent près d'eux, de suite ils la bouchent et rebouchent de toutes manières, la maison en est débarrassée et commencent les chants de victoire, puis c'est fini. Pendant toute la cérémonie on a exposé des masses de nourritures de toute espèce, c'est le profit des acteurs qui emportent tout et en outre un payement.

Voilà une des pratiques très fréquentes dans la grande ville, et qui est protégée par toutes les classes. Les aveugles se donnent aussi au chant et à la musique et y réussissent bien dit-on. Il nous est difficile de penser que ces aveugles dans beaucoup de leurs pratiques n'aient vraiment des intelligences avec le démon, et beaucoup l'avouent dit-on.

Il y a encore d'autres gens qui ont des rapports en grand avec les démons, et exercent leur art magique, mais ils sont fort rares dans ce pays et nous ne connaissons rien sur leur compte. Faut-il dire ici encore qu'il y a un certain nombre de possessions plus ou moins prononcées, quelques unes parmi les Chrétiens sont fort légères, et en général nous ne croyons pas qu'elles soient fréquentes, quoiqu'il y en ait bien quelques cas.

Le Coréen parle toujours sur un ton très élevé, et qui dépasse souvent tout ce que l'on peut imaginer. Aussi les réunions sont des plus bruyantes et sont capables de casser vraiment la tête. Qui plus est on remarque ceux qui parlent moins ^{haut}, ils semblent que ce soit une singularité.

Tout est sur ce pied ; l'étude des lettres se fait en récitant quelques lignes ou pages à gorge déployée, quel vacarme quand on passe près d'une classe de 6 ou 8 enfants. C'est le système. En travaillant les cultivateurs et coupeurs de bois font de même ; c'est à qui plus fort,

ils trouvent du goût à ce genre. Le tapage leur plaît. Dans les préfectures, les ordres des mandarins sont répétés par un crieur, puis par d'autres qui se répondent et en font retentir les quartiers environnants. La plupart des démarches du mandarin sont aussi annoncées à la préfecture par ces mêmes crieurs et par suite connues loin au dehors. Au milieu de ce tapage ces hommes se voient quelque peu grandir et jouissent. (Aussi même après être rentré chez eux les mandarins ne sortent plus à pied et sans cortège, sinon tout à fait dans le voisinage. Ils conservent aussi quelques insignes, marques de leur dignité et l'usage est d'ajouter à leur nom celui de la préfecture où ils ont été ou de la dignité qu'ils ont acquis.)

Si le mandarin sort il a toujours nombre de valets et partout des cris percants annoncent sa marche. Les grands dignitaires à la Capitale accompagnent aussi leurs marches de clameurs, mais elles sont plus modérées et sur un ton grave. Dans les sorties du roi, il y a de distance en distance des crieurs qui prolongent avec complaisance leurs cris, qui sont comme des signaux entr'eux ; la population les admire, les loue et c'est pour elle comme un spectacle. Tout ce peuple est encore enfant. Dans les tribunaux surtout criminels c'est un fier vacarme, tous les valets répètent les ordres près des coupables et souvent vocifèrent d'une manière qui fait peur dit-on, ce semble être une rubrique pour effrayer et faire trembler le monde, puis faire avouer de suite les crimes.

La chasse est ici considérée très vilement, les nobles ne s'en mêlent pas, ou alors se sont quelques nobles livrés à la culture ; le fusil du reste qui est dit-on le fusil Japonais est fort lourd, peu élégant et est à mèche. Toutefois avec cette arme qui n'a jamais qu'un seul coup, bien des hommes chassent très joliment, surtout la bête fauve, car pour les oiseaux ils les tirent peu au vol. Plusieurs d'entr'eux sont intrepides et osent tirer sur le tigre même étant seul, or cet animal s'il n'est que blessé, revient toujours droit sur son ennemi, qui désarmé alors, devient quelquefois sa proie. Les chasseurs s'affublent souvent de peaux, plumes, pailles etc pour tromper les animaux et les tuer plus facilement, ils se cachent et contrefont parfaitement le cri du faisan appelant sa femelle et réussissent par là à prendre beaucoup de ces derniers. La plus forte chasse est celle du cerf, elle n'a lieu qu'au moment de la crue de ses bois, parce qu'alors les profits en sont fort beaux, ça a lieu ici vers la 5^{ème} ou 6^{ème} lune de l'année. Ils se mettent en bande de 3, 4 ou plus et battent les montagnes en grand et se livrent alors à de grandes fatigues, ce qui exige des dépenses et frais de bonne nourriture. Quand ils poursuivent un cerf, ils y sont acharnés, la nuit les gêne, mais les bons chasseurs sont admirables pour retrouver la piste de l'animal, c'est là une des premières qualités. Dès avant le jour ils sont sur pied, poursuivent de nouveau et on dit qu'en trois jours le cerf est réduit et ne peut plus tenir contre leurs poursuites, on l'atteint et le tue. Mais souvent surtout dans les temps secs, on perd la piste et alors tout est fini.

Cette chasse quand elle réussit bien leur donne de quoi vivre une partie de l'année et plusieurs y acquièrent même l'aisance. Du reste ici pas de port d'arme à demander, pas de chasse réservée, pas de chasse interdite une partie de l'année, elle n'a jamais lieu que dans les montagnes et chacun la fait à son gré. Il n'y a pas de plaine et les vraies plaines presque toutes en rizières n'offrent absolument rien à l'avidité du chasseur, aussi n'y en a-t-il aucun dans ces parages là.—Quand le tigre fait de grands ravages, souvent le mandarin fait réunir les chasseurs et donner la battue dans les montagnes où il est, on réussit alors souvent à en tuer un ou plusieurs, mais généralement on le laisse très tranquille malheureusement et c'est ce qui lui permet de se multiplier d'une manière bien funeste.—Il nous semble qu'avec quelques bonnes battues à des époques choisies, il nous serait facile de les détruire dans la plupart des petites montagnes ⁽¹⁾ où il y a peu d'habitans et par suite les accidents deviendraient moins nombreux, mais dans ce pays quel est celui qui s'occupe d'améliorations. Je ne puis aucunement évaluer

⁽¹⁾ qui sont les plus nombreuses, et qu'on pourrait les refouler dans les grandes chaînes de montagnes.

le nombre des accidents annuels, mais s'il faut en juger par le nombre de ceux qui parviennent à nos oreilles, le total serait assez considérable. Nous perdons de temps en temps par là quelques Chrétiens. Il y a de ces tigres qui tournent et retournent très longtemps autour des maisons bien fermées, et finissent par essayer de s'y introduire en faisant ouverture par les toits de chaume. C'est horrible, et généralement le récit de ces accidents a des circonstances qui font frémir, qu'elle cruauté et qu'elles ressources de ruses. On en prend passablement en creusant des fosses où l'on met des pièges, malheureusement l'habitant de ce pays est trop insouciant et n'emploie pas souvent ce moyen qui réussit assez, et n'offre aucun danger. Ajoutons que malgré sa présence dans les environs il y a beaucoup de cultivateurs qui se permettent de dormir avec les portes de la chambre ouverte, ou même sous les varangues ou dans les hangards non fermés, faut-il s'étonner s'il y a des accidents fréquents. La peau de tigre se vend bien, la loi ou p.ê. la coutume, dans un but d'encouragement et pour faire donner des récompenses à ceux qui en tueraient, engage en termes presque obligatoires à les porter aux mandarins ; malheureusement ceux-ci étant tous devenus voleurs, reçoivent sans rien donner, et enlèvent à ceux qui n'apporteraient pas. De là on ne cherche pas à tuer, et si on tue on tâche de ne pas être connu et on est obligé de vendre secrètement à bas prix. Les Coréens mangent la viande du tigre qu'ils disent n'être pas mauvaise. Ses os réduits en graisse servent pour quelques médecines, mais on dit qu'ils sont surtout achetés à grand prix par les Japonais, que l'on croie s'en servir beaucoup pour différents remèdes inconnus ici.

Ce pays composé de nobles et roturiers offre une physionomie toute spéciale ; quoique le peuple soit en plus grand nombre, il n'est absolument question partout que des nobles, la pensée de tous est uniquement portée sur eux, les uns pour les louer et exalter, les autres mus par la crainte, et quelquefois la haine qu'ils conservent sourdement. Riches ou pauvres, instruits ou non les nobles sont connus partout. C'est telle famille dit-on, ils ont leurs parents à tel endroit, tel ou tel village et pullulent et par là rien n'est ignoré. Dans les routes les Coréens s'accostent très fréquemment pour faire route ensemble. Souvent la condition se reconnaît tout d'abord, au besoin on se demande de quelle classe on fait partie, chacun décline ses titres, et aussitôt les terminaisons verbales se mettent sur le pied voulu, ce qui n'est pas noble est censé valet ou domestique.

(Pour effrayer ou faire taire les enfans on leur dit que le noble vient, à peu près comme en France on fait du croque-mitaine.)

Dans les auberges ou souvent tous sont pêle mêle, sauf le cas où on est sur un certain ton, c'est la même chose. Partout le noble fait l'office de maître et est respecté. Dans tout village, toute contrée, rien d'un peu important ne peut se faire sans le concours des nobles, de là le roturier est obligé d'être toujours à ses pieds pour pouvoir agir et au besoin user de sa ^{leurs} protection. On ne retrouve ici sous ce rapport aucune ressemblance avec nos pays où chacun fait et agit comme il l'entend. En remontant à l'époque de notre ancienne noblesse, on devrait sans doute y voir mille choses semblables, mais qui étudiera ces rapports.

On prétend que la population du pays a augmenté beaucoup dans ces derniers temps, je suis porté à le croire sans pouvoir en donner de raison bien motivée, des recensements exacts sont une preuve que l'on ne peut avoir ici. Mais voici quelques faits. Nous ne parlons pas des deux provinces du Nord, n'ayant aucune donnée, mais dans les 6 autres, on n'entend jamais dire que tel ou tel district, ou canton se dépeuple, au contraire on dit partout qu'ils augmentent ; de plus la plupart des villages ont beaucoup construit de nouvelles demeures, quelques uns dans des proportions énormes ; vous voyez encore des hameaux s'élever sur le bord des routes là où rien n'existait autrefois, c'est très fréquent.—Des champs ou rizières délaissées comme peu lucratifs sont de toutes parts remis en culture par de nouveaux venus. Depuis 15 ans on a créé immensément de nouvelles rizières dont beaucoup dans des lieux incultes. Mais surtout les montagnes sont aujourd'hui partout remplies, non pas seulement de Chrétiens mais aussi de

payens. Les Chrétiens toujours en courses pour trouver de nouvelles montagnes à défricher sont absolument à bout et n'en trouvent plus, tout est habité—Eux qui se trouvaient autrefois loin de tout payen, s'en trouvent aujourd'hui entourés et dans mille endroits vous voyez des montagnes, dont les taillis touffus décelaient à peine il y a 20 ans, quelques traces de pas de chasseurs, aujourd'hui entièrement rasés et couverts d'habitations. C'est un bien du reste dans beaucoup de localités, le tigre trouve moins de retraites et s'en éloigne peu à peu. Tout ceci nous frappe singulièrement, le contraste entre 26 années nous paraît palpable et de tous cotés, c'est ce qui nous engage à adopter le dire public de l'accroissement de la population, mais est-ce une preuve péremptoire, nous n'osons le dire. D'ailleurs il n'y a pas eu de grandes famines pendant ces 20 années, les mortalités extraordinaires ne se sont pas montrées non plus en grand. Tout ceci donne de la vraisemblance.

On peut dire que la culture des montagnes dont on tire aujourd'hui de si beau parti, a été inventée par nos Chrétiens, ce qui rappelle nos moines d'Europe.

Repoussés dans ces coins reculés par la nécessité et n'ayant pas d'autres ressources pour vivre, ils ont dû naturellement chercher à les faire fructifier et l'expérience leur faire apporter des améliorations, qu'ils se communiquent entr'eux dans toutes les parties du pays et les rend générales. Aussi les payens sont-ils étonnés des récoltes que nos Chrétiens savent en tirer, et demandant les principes de cette culture, se sont mis eux mêmes dans milles localités à les pratiquer avec non moins de succès. Dans ce pays tout montagneux, on peut dire que c'est un véritable service rendu au pays, et qui devrait à lui seul leur mériter moins de haine de la part du gouvernement. Dans les champs au fond de la vallée, le blé et l'orge viennent assez bien, quelquefois on peut faire contre les ruisseaux quelques parties de rizières ; sur la montagne proprement dite le tabac est la principale culture, avec le millet qui y réussit bien, souvent même dans les parties le plus élevées. Le coton y vient bien rarement, toutefois réussit en certaines montagnes ; le chanvre aussi ; les pois, haricots et légumes de toute espèce. Avec pareille culture les pauvres gens vivent facilement.

Du reste la culture des montagnes qui demande plus de travaux que celle de la plaine, offre au pauvre plus d'avantage que l'autre. Les contributions moins onéreuses, le bois en abondance sous la main, des herbes esculantes que la montagne fournit naturellement pendant bien des mois de l'année, des herbes pour couvrir la maison, quelques racines esculantes et fruits sauvages sont des avantages réels pour celui qui n'a rien, et outre cela la vente d'une récolte ordinaire de tabac donne plus que ne peut produire en plaine le travail du même nombre d'ouvriers. Les gros navets-radis dont on fait ici une si grande consommation pour les salaisons de l'hiver, venant parfaitement au milieu des plantations de tabac, est encore une véritable ressource, chacun des montagnards en fait une large provision pour sa maison et souvent peut en vendre quelques charges. En plaine les champs ne restent jamais en jachères, malheureusement il n'en est pas de même des montagnes, après quelques années ils ne donnent presque plus, et c'est là le mauvais côté ; si on ne peut s'étendre sur une vaste échelle, on est obligé de chercher un nouveau lieu – mais si le terrain est abondant, après quelques années de repos, les champs se remettent en culture ; ils n'ont plus la même force que dans les premiers défrichements, mais peuvent suffire à l'entretien des cultivateurs qui alors peuvent rester longtemps dans leur établissement.

Non seulement les proches parents partagent facilement en pratique les ressources qu'ils ont, mais la loi ou p.ê. seulement l'usage universel semble abonder dans ce sens. On fait payer aux proches les contributions qu'un des leurs ne paye pas, on demande aux proches le paiement des dettes qu'un des leurs ne peut ou ne veut acquitter, et les tribunaux le trouvant

juste, forcent ordinairement à payer. Est-ce un usage tel qu'il doive s'exécuter même in conscientia. Je n'ose dire ni oui ni non. Mais la pratique étant telle on ne peut guères s'en dispenser.

Dernièrement un grand jeune homme de plus de 20 ans fut traduit devant les tribunaux pour quelques ngiangs de contribution qu'il ne payait pas. Le mandarin instruit de sa position à l'avance traita l'affaire d'une manière très risible et que tous ont trouvée juste et raisonnable. Pourquoi ne payes-tu pas les contributions ? – Vivant de mes journées et sans aucune ressource je n'ai pu jusqu'ici me procurer la petite somme en question. — Où demeures-tu – Dans telle rue de la ville – Et tes parents ? – Mes parents je les ai perdus dès l'enfance et c'est pour cela que je vis si difficilement – N'as-tu pas des proches ? – Il me reste un oncle – Où est-il et comment vit-il ? – Il reste dans telle rue et se soutient avec quelque petit fond qu'il possède – Ne te soutient-il donc pas ? – Il m'aide bien un peu mais ayant des charges propres, il ne peut tout faire pour moi – Le mandarin savait que l'oncle vivait fort à l'aise, et par avarice ou autrement délaissait trop le pauvre orphelin, et dès lors il n'eut pour but que de le faire s'exécuter de lui-même. – Aussi semblant oublier l'affaire des contributions, il fait digressions. – Mais dit-il tu es bien grand, pourquoi n'es-tu pas marié ? – Sans parents et pauvre comme je suis, qui voudrait me donner sa fille, est-ce donc si facile ? – Désires-tu te marier ? – J'en serais fort aise mais comment la pensée m'en viendrait-elle ? – Mais enfin s'il y avait quelque moyen, tu serais bien heureux – Faut-il me le demander – Moi j'ai quelque moyen, tu me parais un bon garçon, je penserai à toi et j'espère pouvoir satisfaire à tes désirs – Retire-toi, avise au moyen de te procurer la petite somme que tu dois au gouvernement et dans quelque temps je te ferai rappeler – Le garçon se retire sans savoir ce que voulaient dire toutes ces paroles, mais le bruit de l'histoire se répandant, l'oncle honteux d'avoir délaissé son neveu et craignant quelque affront de la part du mandarin il n'eut rien de plus pressé que de faire des démarches pour lui obtenir une jeune personne, ce qui, vu sa petite fortune, ne fut pas difficile ; on conclut le mariage, prend jour pour la cérémonie et selon l'usage on relève à l'avance les cheveux du jeune homme et les noue en pompon sur la tête – Le mandarin savait tout et quand il apprit les cheveux relevés, c.à.d. après 20 jours il rappelle le garçon, qui cette fois avait de quoi satisfaire à ses obligations, et les paye. – Le mandarin = Eh quoi tu as les cheveux relevés ? Comment se fait-il que tu ayes réussi en si peu de temps ? – On a trouvé un parti convenable et mon oncle ayant pu m'aider quelque peu, les choses se sont conclues – Voilà qui est heureux, mais comment vivras-tu ? As-tu une maison ? – Je ne pense pas si loin à l'avance, quand tout sera fait, on cherchera à se tirer d'affaire – Mais enfin où mettras-tu ta femme ? – Je trouverai bien chez mon oncle ou ailleurs un petit coin pour la caser en attendant que je puisse avoir une maison – Et si moi j'avais moyen de t'en faire avoir une ? Combien te faudrait-il ? – Vous êtes trop bon de penser à moi, tout s'arrangera peu à peu – Mais enfin combien te faudrait-il pour être logé et t'établir passablement ? – Ce n'est pas peu de chose, il faudrait une maison, son ameublement ; et puis encore quelque petit coin de terre à cultiver – Eh bien pour cela 200 ngiangs (400 fr.) ne te suffiraient-ils pas ? – Avec 200 ngiangs je pourrais m'établir passablement – Eh bien j'y songerais, ne t'inquiète pas, il y aura bien quelque moyen, vas-t-en, maries-toi bien, tache de faire bon ménage et surtout une autre fois de payer les impôts plus de bonne heure. Le jeune homme retourne chez lui et l'oncle instruit de tout par les bruits publics, se trouve forcé de donner au neveu maison etc., il y mit les 200 ngiangs que le mandarin avait signalés et tout fut fini à la grande satisfaction générale.

Parmi les proches parents il se trouve presque toujours quelque bandit ou dévoyé qui fait ses coups et est à charge de tous. Il va chez ceux qui ont de l'aisance, fait des emprunts qu'il ne paye jamais, enlève ceci, puis cela, c'est un chien, c'est un bœuf, c'est de la toile etc. vole furtivement de l'argent le plus qu'il peut, fait des tapages et scènes affreuses pour obtenir sans cesse et est un véritable fléau, mais comme il est partout, on ne peut l'accuser et le faire punir. Il faut tout supporter et le grand talent consiste à savoir le prendre pour mettre quelques

bornes à ses excès. Là passera souvent une partie des revenus. C'est un véritable désordre et la cause de l'existence de tant de mauvais sujets qu'une autre ligne de conduite pourrait réprimer. Quelquefois ces êtres là parviennent à voler les actes de quelque propriété et les vendent et tout est fini par là. –D'autres vendent même sans avoir d'actes, ou en en faisant de faux, c'est tout de même. Que l'on juge de là combien de misères. Les familles quelquefois s'unissent pour punir dans leur intérieur quelque un des membres qui agit trop mal. Il faut alors seulement qu'un parent d'un degré supérieur donne les ordres, puis les égaux ou inférieurs ont droit alors de saisir le coupable, et de le battre ou infliger autre punition. Le patient aussi ne peut se défendre et supporte, à moins que, ce qui a lieu quelquefois, il ne parvienne à se sauver. Ces corrections ou conseil de famille sont bonnes, ont des suites quelquefois heureuses, Nous en avons vu exécuter un certain nombre avec ou sans succès ; mais elles sont loin de compenser les maux affreux provenant de l'usage recu, qu'entre parents on ne peut s'accuser en justice, il faudrait au moins que l'usage fut aussi que les voisins accusassent, ce qui a lieu rarement la chose ne leur étant pas personnelle, (si les voisins font mine de vouloir accuser souvent les parents leur cherchent chicane, disant de se mêler de leurs propres affaires et de là rien ne se fait.) ou encore que les mandarins ayant l'œil partout saisissent ces mauvais sujets, sans accusation formelle d'aucune part, mais qu'est-ce qui pense à cela, à quoi bon se mêler des affaires des autres, dit-on ; et quel est le mandarin qui voudrait s'attirer des affaires, lui qui se résigne à grand'peine à traiter celles qu'il ne peut éviter. hélas ! hélas !

Les jeunes gens qui se livrent aux exercices du corps, au tir à l'arc etc, et parmi eux surtout les jeunes gens de familles de mandarins militaires, sont lestes vigoureux, aiment la dispute, ne craignent pas les batailles, ne s'interdisent pas facilement, et sembleraient ne devoir reculer devant rien. Ils supportent à l'occasion la verge, le baton et autres supplices avec grand sang froid et sans paraître souffrir de même souvent pour les opérations ou maladies. Ce pays devrait donc avoir par suite des guerriers forts, intrépides, et affrontant bien le danger. Il semble que ce devrait être, mais par le fait s'il s'agit de guerre, de vrais combats, tous ces gens là ne pensent plus qu'à fuir de toutes leurs forces et fort peu sont martials et vraiment courageux. D'où cela vient-il ? d'où cela vient-il ? Il doit y avoir quelque cause, je ne la vois pas.

Un de nos servants, noble et ayant de la fortune avant sa conversion avait un cousin dévoyé et toujours dans les fredaines. Un jour il parvint à saisir les actes de ses propriétés et n'avait d'autre intention que de les vendre et de faire bombance. Heureusement on s'en aperçut et se doutant bien d'où venait le coup, on expédia de suite des courriers de tous bords dans les villes et marchés et jusqu'à la capitale pour faire répandre le bruit que les actes de telle propriété ayant été volés, personne se gardât bien de les acheter.

Par suite de cela aucun acheteur ne se présenta et peu à peu le bandit ne sachant qu'en faire, fut obligé de les rapporter. Eh bien pour sa récompense on lui donna 500 ngiangs, pour lui enlever désormais pareille tentation. Pitié.... Le même noble avait à son service une jeune esclave non encore mariée, bien née et satisfaisant ses maîtres sous tous les points, c'est une chose précieuse. Le même bandit s'en amarouche, et peu à peu devient trop familier avec elle. Bien plus il en vint à l'enlever, la met chez lui, en fait sa concubine et pour tout au monde ne veut pas la rendre, il fallut un passer par là ; quel déhonté ! Mais aussi qu'elle horrible coutume, c'est un parent et il faut tous lui passer de là les faits de cette nature en plus ou en moins, sans être journaliers sont fréquents et nous pourrions nous en citer un ~~grand~~ nombre.

Le Coréen très curieux et très bavard dénonce facilement tous ceux sur lesquels il est interrogé, c'est chez lui un véritable défaut. Il prendra souvent même l'avance et ira de lui même

déclarer tout ce qu'il sait sur celui-ci ou celui-là. Est-ce légèreté ? Est-ce jactance ? Peut-être tous les deux ; vindicatif aussi par nature, s'il a eu quelques paroles peu douces avec q. q'un, il le dénonce facilement à l'occasion pour lui nuire, joignez à cela l'appât du pillage, car lui aussi aime les razzias, et vous avec la clef de la facilité avec laquelle nos Chrétiens sont connus, dénoncés et poursuivis à outrance. Il en sera de même pour les payens, chaque fois qu'il se présentera quelque ouverture contre lui. Du reste dans tous les temps, les vrais traîtres n'ont pas été rares, et il est difficile de se fier entièrement à eux.

L'adoption des enfans est en usage dans ce pays et y joue même un grand rôle, je parle des garçons, car les filles ne sont pas adoptées. Il y a des adoptions légales et non légales.

L'adoption légale doit se faire parmi les parents par le père, et on comprend sous ce nom tous ceux qui ayant le même nom de famille sont encore de la même branche, ce qui s'étend presque à l'infini. Il faut de plus que l'adopté soit sur une ligne de parenté inférieure à l'adoptant, mais seulement d'un degré. Celui qui aurait eu un fils marié, mort sans enfant ne peut plus adopter un fils, il adoptera un petit-fils, c'est à dire un fils pour son fils défunt. En principe toutes les adoptions devraient être communiquées et approuvées par le tribunal des rites, mais en pratique cela se fait rarement et on se contente de le faire en conseil de famille. Du reste on n'attend pas le consentement de l'adopté, il est très souvent forcé de l'accepter et au besoin le gouvernement l'y forcerait. Le plus souvent on choisira un neveu, et autant que possible dans les proches parents, et il est rare qu'un homme sans enfant, surtout un noble ne fasse pas une adoption. On prendra souvent des enfans à peine sortis de la mamelle. La grande raison des adoptions est ici religieuse. Il faut des descendans pour garder les tablettes et offrir les sacrifices, c'est là le principe d'après lequel le gouvernement forcera toujours, et la conservation des branches d'une famille n'est ici que secondaire. Devenu fils adoptif on doit remplir tous les devoirs de fils, comme les propres enfans, de même qu'on jouit de tous les privilèges des propres enfans sans exception. Les adoptions non légales se font sans distinction de nom ou parenté, c'est simplement un soutien que l'on se donne, mais la loi ne les reconnaît pas. On conçoit que ces nombreuses adoptions amènent bien des misères dans les familles, il est difficile d'être vis à vis des étrangers ce qu'on est naturellement vis à vis père et mère : dans les hautes familles, le decorum et la nécessité se font contraindre, et quelque soit le cœur, on conserve les dehors, mais dans les classes moins élevées, que de disputes et discordes sont la suite de ces adoptions, et en général les enfans adoptés sont peu satisfaits de leur position. Du reste l'adoption légale se casse très difficilement et il faut pour cela la permission du gouvernement, et alors on a droit d'en faire une autre.

Certaine année que l'Empereur de Chine se trouvait à Nanking, les ambassadeurs annuels de la Corée durent aller là offrir leur tribut. Leur absence fut extrêmement longue. Un des ambassadeurs avait souvent la pensée tournée vers son épouse et ses enfans. Certaine nuit il eut un songe dans lequel il avait des rapports avec son épouse, et par je ne sais quelle idée, tint note de ce jour. De son côté Madame qui soupirait sans cesse après le retour désiré, eut elle aussi un songe où elle se trouvait en rapport avec Monsieur et nota de même le jour. Bien mieux peu de temps après il se trouva qu'elle était enceinte. L'ambassadeur de retour, et tout bien vérifié (les deux songes avaient eu lieu en même temps) un fait si extraordinaire fit faire un rapport au roi qui déclara l'enfant certainement légitime, donna même quelque récompense et les descendans depuis ce temps jusqu'aujourd'hui jouissent des privilèges et dignités que cette famille a mérités, personne n'a la pensée de jeter des doutes sur la légitimité de la race. Le fait est curieux, qu'en pensez-vous ?

Un mot sur l'esprit des diverses provinces –Les deux provinces du Nord nous sont tout à fait inconnues, mais on dit les habitans plus forts et plus sauvages. Les habitans de p' ieng en surtout passent pour durs, inflexibles, violents et capables de tout. Quelques échantillons nous y font ajouter foi. Il n'y a guères de nobles parmi eux, et par suite pas de dignités. De là ils conservent une dent contre la dynastie actuelle et le gouvernement surveille toujours de près cette province de peur qu'elle ne fermente quelque rébellion, et de fait s'il s'insurgeraient en masse, on ne pourrait sans doute pas leur résister, à cause de leur caractère terrible et de leur détermination connue. La prov. de Kang Ouen... j'ai oublié ce qu'on en dit. La prov. de Hoang hai passe pour avoir l'esprit étroit et borné, tout attaché à quelques petits intérêts ; on y est avare, rien d'un peu grand, peu de bonne foi. La prov. de kieng kei est légère, adonnée au luxe et aux plaisirs, elle a quelque chose de généreux, marche dit-on en avant pour la civilisation, on y rêve qu'argent, mais aussi que dépenses, pas d'avarice. Peu de constance dans ses vues et ses idées. Beaucoup de nobles et tous les hommes du jour. La prov. de T'siong t'sieng tient beaucoup de la précédente et en a à peu près, mais plus modérément les bonnes qualités et les vices. Beaucoup de nobles. La prov. de Tsien la n'a presque pas de noble. Elle passe pour grossière, fourbe, trompeuse, ne pensant qu'à ses intérêts. Enclins à la trahison, peu civilisée et les rapports y sont difficiles, il faut toujours se méfier.

La prov. de kieng siang a un caractère tout à part. C'est la simplicité des mœurs, simplicité dans les vêtements, pas de luxe, les mœurs moins corrompus. Là se conserve la vraie civilité antique ; Pas de folles dépenses, aussi conserve-t-on mieux les petits héritages, on leur reproche même trop de tenacité et l'avarice, c'est un peu vrai. Le caractère ferme et constant. L'étude des lettres s'y est beaucoup plus conservé qu'ailleurs et vous voyez les jeunes gens après avoir travaillé le jour à la culture, se donner au travail des lettres le soir et la nuit. On dit même que beaucoup en sarclant les champs mettent un livre de chaque côté et récitent en travaillant ce qu'ils apprennent dans ce livre à chaque bout. Les gens même ayant été dans les dignités, ne craignent pas d'aller eux-même faire leur marché. On y est moins stricte pour enfermer les femmes, elles sortent assez facilement le jour, précédées d'une esclave, et quand un homme les aperçoit, il se range très exactement, se détourne le visage et ne continue sa route que quand elle est passée. Ils sont très attachés à leurs superstitions et les font dévotement ; la secte de Foe conserve encore là bien des sectateurs, même parmi le peuple. Aussi pensons-nous que cette province se convertirait peut-être plus lentement que quelques autres, mais convertie elle sera plus solide et plus fixe. C'est nous n'en doutons pas la plus belle province de la Corée tant pour le sol, que pour le bon esprit. Les nobles y pullulent, mais sont presque tous **nam in** et par suite ont peu de part aujourd'hui aux premières dignités du royaume, toutefois leurs études et caractère grave fait qu'on les considère encore.

Une des causes qui entretient la race des petits voleurs c'est que beaucoup de villages couvrent ceux qu'ils recèlent et qu'ils connaissent bien, p.ê. par une fausse piété et aussi sans doute par crainte de vengeance de leur part. C'est bien mal entendu.

La pierre à feu fusil est tellement rare ici qu'on en fait venir de Chine, tout ce qui vient de Corée est de qualité tout à fait infime, et encore ne se trouve-t-elle dit-on que dans la province de Hoang-hai, est-ce bien vrai ?

Un proverbe Coréen dit que fuir est un talent, on peut assurer que les Chrétiens d'ici possèdent dans un degré supérieur ce talent du Coréen, hélas que de misères s'en suivent.

Une femme veuve vivait très pauvrement avec sa fille à l'âge nubile ; ayant placé chez elle un jeune homme pour domestique, et voulant exciter son zèle et sa diligence, elle lui fit entendre ^{très} secrètement que sa fille pourrait devenir le prix de ses travaux. Paroles très déshonorantes surtout pour elle qui prétendait avoir dans les veines quelques petites gouttes du sang soit disant noble. Les choses allèrent bien quelque temps, mais soit que la discorde fut survenue, soit que la promesse ne s'exécutât pas assez vite au gré du garçon, on se brouilla tout de bon, et celui-ci dans un moment de colère prétendit que la fille lui appartenait, et sur les vifs reproches qu'on lui fit il monta à l'appartement des femmes pour saisir sa soi disant propriété. On put bien l'empêcher de la ravir, mais il avait pu porter une main jusque sur elle. Le bruit de l'attentat se répand. Un des parents de cette famille qui vivait dans les environs et soutenait la pauvre veuve, l'apprend. Le sang lui monte à la tête, il se rend sur les lieux et sans autre forme de jugement, transperce l'impudent jeune homme et l'étend mort. Puis s'arrêtant un instant il dit : Que faire désormais de cette jeune enfant qu'une main v^{ir}ile à souillée, plus de mariage possible, c'est un être de rebut, à quoi bon la laisser vivre ? Il a parlé et tout d'un coup il l'étend aussi morte à ses pieds. Puis retourne chez lui pour attendre le sort que la justice lui ~~est~~ réserve. Cet événement fut connu partout, mais dans ces malheureux temps les mandarins ne s'informent et ne s'occupent de rien, personne n'alla le troubler et il vit encore **en paix**.

Un mauvais sujet, réduit à la mendicité vint s'établir avec sa famille chez son beau frère, il laissait là femme et enfans et allait de côté et d'autre pour essayer d'attrapper quelque bonne fortune, mais bientôt épris de la jeune femme de son beau frère, il profite de l'absence du mari pour essayer de la séduire. Celle-ci s'en défendit fortement, toute tentative fut inutile et elle sut même résister aux efforts de cette main impure. Mais dès ce jour elle déclara ne pouvoir supporter un tel affront et se donna la mort.

(Si c'eût été une famille puissante on eut sans doute obtenu un monument en son honneur.)

(Une jeune veuve Chrétienne de famille distinguée nous demanda, à une époque où on craignait une guerre civile, la permission de se suicider, si des bandits approchaient de la maison. C'est que dans ces cas là les veuves comme n'ayant pas de maîtres, deviennent de droit leur proie, alors même que les femmes mariées seraient épargnées.)

Le coupable prit la fuite, mais le mari de retour ayant tout vu et appris la cause aiguïsa son coutelas et accompagné d'un de ses parents, il jure de ne pas rentrer avant d'avoir fait justice du coupable. Il n'en eut pas la peine, ce vilain être l'ayant appris et ~~ne~~ pensant ^{ne} pouvoir lui échapper, se fit lui même justice en se pendant.

Un jeune domestique s'étant disputé avec le fils d'un noble, le renversa et lui assenant un coup de cognée dans les parties, celui-ci expira quelques heures après. L'assassin fut saisi et les témoins appelés. Le mandarin demandant au père comment ~~cela~~ tout s'était passé, fit apporter une cognée et placent le père vis à vis du meurtrier lié, lui dit : Montres-moi bien comment il le frappa ; le but du mandarin était de faire tuer sur la place le meurtrier par le père et de se débarrasser ainsi d'une longue procédure ; le père s'est vengé lui-même aurait-il dit et c'est permis par l'usage— Mais le père ou trop sot ou trop timide ne s'expliqua qu'en paroles et ne finit pas la cause. Hélas il fut blâmé de tous et deshonoré.

Voilà les idées de ce peuple, grands et petits les partagent.

Illuminare his qui in tenebris et in umbrà sedent.....

Dernièrement le neveu d'un mandarin ordinaire mourut, la femme du défunt âgée d'un 20 d'années se voyant seule se donna la mort. Les nobles des environs firent une circulaire pour exalter la veuve fidèle et essayer de lui faire décerner un monument, la chose réussira-t-elle ? Voilà les femmes fortes et immortelles de ce pays.

Avril 1860 suite.

Il ne faut pas confondre les dignités avec les places ou charges publiques.

Une charge publique emporte toujours avec elle un degré de dignité, mais non réciproquement. Les dignités sont à vie, les charges très passagères, quelquefois même de quelques jours seulement. Il y a 9 ou 10 degrés de dignités. Le 1^{er} comprend les princes et les ministres de 1^{er} ordre ; quelques ministres de 2^d ordre, ont aussi le 1^{er} degré de dignité, mais ordinairement ils sont du 2^d degré. Les 4 premiers degrés forment ce qu'on peut appeler les grands dignitaires, ils ont droit de se faire porter sur des chaises spéciales et réservées chacune à leur rang. Les préfets ordinaires de villes sont du 6^{ème} degré au moins — Depuis le 7^{ème} et au dessous ce n'est pas grand chose, sinon une échelle pour monter plus haut. Les bacheliers soit tsin sa soit keup tiei ne recoivent ipso facto aucune dignité ; ils acquièrent par là un droit aux charges auxquelles ils seront nommés peu à peu et d'après les règles reçues.—Aujourd'hui surtout où toute règle est mise de coté, un grand nombre de bachelier restent tels toute leur vie, sans pouvoir obtenir aucune petite place, que la faveur distribue injustement de toutes parts. — Les gouverneurs de province doivent avoir au moins le 4 degré ; et sauf quelques très rares exceptions on ne peut parvenir à ce 4^{ème} degré ou au dessus qu'après avoir obtenu le titre de bachelier dit keup tiei, qui comme on l'a vu ouvre la porte aux hautes dignités quoique la plupart n'y parviennent jamais.

Un certain petit noble avait à marier sa fille et sa nièce dont le père était défunt. Toutes deux étaient de même âge. Le bonhomme voulait un gendre des mieux conditionnés pour toutes les deux, mais surtout il tenait à ce que sa propre fille obtint un phénix et par suite il refusait de toutes parts, visant toujours au mieux. Enfin enfin cependant se présente un beau parti et après avoir longtemps discuté s'il donnerait sa fille ou sa nièce, on se détermine pour la fille, et sans l'avoir jamais vu (le gendre) ce qui arrive ici fréquemment donne sa parole et en fixe irrévocablement le jour des noces. Trois jours avant la célébration, il apprend soit par les sorciers, soit par de faux rapports ou autrement, que son gendre futur est un badaud, ignorant, mal tourné et dont on ne peut tirer aucun parti. Que faire à cela ? Plus moyen de reculer, la loi est là et ne souffre pas exception ; qu'elles horribles journées, qu'elles affreuses nuits dut passer le pauvre père, qui n'en disait rien à personne, mais dans son désespoir il crut avoir trouvé une ruse pour amortir du moins le coup — Seul arbitre de sa fille et de sa nièce, le jour du mariage dès le matin il se rend à l'appartement des femmes et donne ses ordres sévères et précis, pour que sa nièce et non pas sa fille soit coiffée, habillée et envoyée saluer le futur sur l'amphithéâtre — Que dut penser sa pauvre fille ainsi débusquée tout d'un coup, mais il ne s'agit que d'obéir et d'ailleurs les deux cousins étant à peu près de même taille, tous les habillements lui furent facilement adaptés. Bientôt le futur se présente et les deux époux réunis sur l'amphithéâtre se font les salutations d'usage et on se retire. Dans l'après dinée le genre se récréa comme, cela à lieu, avec les hommes dans les salons extérieurs, et il se trouva que loin d'être badaud etc, il était bien fait, fort instruit, plein d'esprit, réunissant en un mot toutes les qualités désirables. Le vieux noble dès lors tout chagrin de ne pas avoir donné sa fille, ruminait q. qu'expédient pour remédier au mal. Le soir il donna ses ordres pour que sa fille et non sa nièce soit introduite dans

la chambre nuptiale, sachant bien que le genre ne pourrait en faire différence, vu que pendant les salutations les jeunes mariées sont tellement affublées qu'on ne voit pas leur visage, ni même distingue les formes extérieures du corps. Les ordres sont observés, tout se passe dans les règles et le bon vieux heureux du succès de ses stratagèmes, jouissait en lui-même d'avoir un gendre si bien né. Les deux ou trois jours d'usage se passent en famille, le gendre était parfait, très bon enfant et avait tellement gagné la confiance et le cœur de son beau père, que dans un épanchement celui-ci lui conte et les bruits qui avaient couru et les échanges faits successivement pour les salutations et la réunion secrète. Le gendre fut d'abord un peu surpris de la singularité du fait, mais ne perdant pas la carte, il dit : C'est ^{très} bien, mais d'après cela il est clair que les deux jeunes personnes sont ma propriété, votre nièce qui m'a fait les salutions légales, est incontestablement ma légitime épouse ; pour votre fille que l'on a introduite frauduleusement dans la chambre nuptiale, ayant commencé bénévolement ses relations avec moi, qui oserait me la disputer, elle est devenue de droit et de fait ma concubine et le restera. Dès ce soir j'exige que ma légitime épouse me soit amenée dans l'appartement nuptial. Un jurisconsulte ^{Coréen} n'eut pas mieux raisonné pour la 1^{re} partie, et aussi n'aurait pas démenti la seconde. Quel coup de foudre pour le vieux noble, mais nul remède, il fallut en passer par là, les deux furent amées, la nièce était très bien mariée selon sa condition, mais la fille, la chère fille elle était pour jamais dégradée et tombée au rang des concubines. Quel désappointement, quel désespoir pour le vieux père, mais aussi sa mauvaise foi ne le méritait-elle pas ?

Pour les mariages légitimes la **salutation** fait tout et c'est là qu'est censé donné le consentement. A moins que le mari n'ai répudié sa femme dans les formes voulues, il pourra toujours et partout la réclamer. Mais l'eut-il même répudié, il ne pourra lui même prendre une autre femme en mariage, il ne peut plus avoir que des concubines. Pour les concubines, une fille ou une veuve qui aurait eu des relations prouvables avec un homme, est devenue sa propriété légale, personne ne peut lui disputer, et les parents ne peuvent la réclamer. Si par la suite, elle veut s'en aller, souvent on pourra bien l'en empêcher, pour peu que l'on ait de puissance, mais si elle se sauve plusieurs fois et refuse absolument d'habiter, quoique légalement on puisse l'en empêcher, on sera par le fait obligé de la lâcher et on la laissera aller à son gré.

La femme légitime entre en tout et pour tout en participation de la condition du mari ; ne serait-elle pas noble, si elle est épousée avec les cérémonies, elle le devient, sera traitée sur ce pied, et tous ses enfans le seront aussi ; car l'homme est tout ici. Ainsi encore, si deux frères ou deux cousins épousaient par ex. la tante et la nièce, et que la nièce tombât en partage à l'ainé de ses deux frères ou cousins ; la nièce deviendrait aînée par le fait et sa tante ne serait plus traitée que sur le pied de sœur cadette, ce qui fait ici une différence extrême.

Quand un jeune marié ne régale pas ses amis convenablement, on lui fait des farces de toute espèce et quelquefois de grosses farces pour le forcer à s'exécuter ; on va même quelquefois jusqu'à le lier et le suspendre et il faut bien délier les cordons de la bourse.

Quand chez les nobles il y a une jeune personne arrivée à l'âge nubile, un certain nombre de parents même assez proches ne sont pas ~~assez~~ admis à la voir et à lui parler. Les plus proches eux-mêmes ont plus de discrétion quand ils approchent de l'appartement des femmes et sont vis à vis d'elle d'une contenance bien remarquable, cet usage me paraît fort beau.

Les potiers sont pour la plupart comme ambulants, ils viennent s'établir dans un lieu où il y a du bois, bâtissent leur cabane et leur four, exploitent comme ils peuvent tant qu'il y a du bois, puis se retirent et vont encore chercher quelques forêts à couper.

Ceux qui font le fer et la fonte sont presque de même, seulement il faut que le minerais ne soit pas trop loin, on conçoit par là combien leur établissement doivent être petits, mesquins et peu solides, et c'est ce qui fait encore que la plupart de ces entrepreneurs se ruinent ; tout est si mal organisé, que la pluie, le vent ou autres petites causes perdent beaucoup de leurs travaux et dès lors comment trouver du profit. D'ailleurs la plupart du temps les fonds que l'on a consacré à ces entreprises sont trop peu considérables et arrêtent sans cesse les travaux. Avec quelques centaines de francs on veut essayer, et si la fortune sourit en tout point, on s'enrichit assez bien, mais sur dix de ces aventuriers, 9 se ruinent.

Les exploitations de mines d'or et d'argent et de cuivre sont sévèrement prohibées par le gouvernement, supposé qu'elles existent même en grand nombre comme on le prétend. Elles seraient surtout ^{dit-on} dans les provinces du nord. Cette prohibition pourrait bien venir de son principe général de faire regarder le pays comme très pauvre, et aussi pour empêcher le luxe. D'ailleurs on redoute ici toutes les grandes réunions d'ouvriers comme *propres* à exciter des troubles et on craint de leur part soulèvement et rébellion surtout dans ces régions peu peuplées et écartées. Le complot de 1811, se forma dit-on dans une de ces réunions. On permet donc les exploitations très rarement. On a exploité dernièrement une mine d'argent dans le district de Sioun heng prov. de Kieng Siang. On récolte cependant fréquemment quelques parcelles d'or, dans les champs ou les ruisseaux, c'est un travail très long et assez ^{peu} lucratif, il est rare qu'on en puisse trouver en quantité notable. Puis la vente de ces métaux ne se faisant pas non plus librement, détourne encore beaucoup de ceux qui voudraient chercher là quelques petits gains.

Quand un roi est capable, il administre souvent le royaume tout à fait par lui-même, alors il a des rapports assez familiers avec les dignitaires, les interroge sur tout, leur fait raconter ce qu'ils ont vu et entendu de côté et d'autre et se met ainsi au courant de l'état des choses. De plus il a ses émissaires secrets qui lui rapportent ce qui se passe dans les provinces et alors les choses vont bien, le peuple est heureux, parce que les mandarins sont obligés de surveiller et faire leur devoir. Ils sondent aussi quelquefois la fidélité des fonctionnaires ou du peuple. La nuit sortent secrètement déguisés pour voir si la garde se fait, si les jeux n'ont pas lieu etc.

Les portes de la ville sont fermées la nuit et ne peuvent s'ouvrir que sur un billet bien en forme du roi ; l'un d'eux voulant éprouver l'exactitude des gardiens, envoya un dignitaire à cheval et accompagné et lui donna un billet signé mais un peu différent des formes ordinaires. Il va et se présente aux gardiens, qui voyant un petit défaut de forme, crient au rebelle, et avec leurs armes fondent sur le dignitaire ; mais celui-ci tout paré, prit la fuite et retourna au palais à bride abattue, toujours poursuivi par les gardiens, que le roi fit appeler et récompenser généreusement de leur fidélité.—Un autre roi voulant éprouver les sentiments de son peuple, commanda des exercices militaires en grand et dit secrètement au général, quand il aurait fait les manœuvres, de faire marcher ses troupes en ordre de bataille et avec un air animé et de rébellion jusqu'à l'intérieur du palais, comme pour vouloir le surprendre. L'ordre fut exécuté et tout le peuple palit à la vue de cette marche toute révolutionnaire. Dans le trajet deux hommes du peuple se levèrent séparément et saisirent arme ou baton en criant mort au rebelle et voulant se jeter sur lui, mais ils furent de suite garrottés et conduits prisonniers avec l'armée. Arrivé au fond du palais, le roi se présente devant le général et lui dit : Eh bien général, quel obstacle avez vous rencontré ? Aucun, Sire, tout est pale et mort, personne n'ose bouger. Seulement deux braves gens du peuple ont pris la défense de Votre Majesté et voulurent me tuer, je les amène garrottés.— Aussitôt le roi les fait délier et amener devant lui, puis louant leur dévouement au

roi, leur fait donner un beau grade. Il y ajoutait : Quel pitié pourtant, de tout ce peuple grands et petits, deux hommes seulement se sont levés en ma faveur... Et toutefois c'était un bon roi – Quand le roi administre par lui-même et d'après les règles, c'est la droiture et simplicité. Peu de politique ici et les fourberies sont laissées aux grands qui cherchent à se supplanter. Le roi y va tout bonnement, il n'a que son peuple à penser, pas de politique ou discorde à l'extérieur, aussi peut-il facilement satisfaire aux besoins du pays et cette manière des choses nous paraît paternelle, naturelle et digne d'envie – Malheureusement tous les rois sont loin d'agir ainsi et surtout le gouvernement actuel est le bouleversement de tout ordre, d'où le peuple est à bout. Nous pensons que si jamais ce peuple est mis en rapport avec les étrangers, ce sera pour lui un grand mal ; il y gagnera des discordes, des batailles, des misères de toute espèce et perdra sa paix, sa tranquillité, son esprit simple, en un mot tout ce qui est sa vie. Et quand il embrasserait la Religion, matériellement parlant, les quelques avantages qu'il retirera du commerce seront loin de compenser ce qu'il perdra, vu que jamais il ne retrouvera le bien être dont il jouissait de son isolement, quand le roi est bon, et si le roi est mauvais, le peuple serait-il alors moins malheureux qu'il ne le fut par le passé sous de tels règnes ?

Les prétoriens ne craignent absolument rien quand il s'agit des intérêts de leur bande, ils ne reculent alors devant aucune affaire, la vie ou la mort de qui que ce soit n'arrive plus – Dans une ville de la province de kiong koi un mandarin sévère et capable ayant pris possession du siège, les pauvres prétoriens ne pouvaient plus piller à leur aise ni bouger aucunement. Bien plus le mandarin informé d'une partie de leurs forfaits et malversations, la plupart se trouvaient gravement compromis, ils pouvaient même payer de la vie. Que faire ? A tout prix il faut culbuter le mandarin – toutes les ruses, toutes les tentatives avaient échouées et la position devenaient de plus en plus terrible. Sur ces entrefaites sont envoyés dans la province les grands mouchards royaux, ayant partout droit de vie et de mort, et faisant pendant plusieurs mois leurs perquisitions déguisés et dans le plus grand secret. Mais comment tromper les yeux des prétoriens. On apprend que l'un d'eux est sur le territoire et sa piste est bientôt trouvée –

Alors un vieux prétorien, fin et roué comme on peut le penser, réunit ses principaux collègues et leur dit : Si notre mandarin reste il est clair que nous sommes perdus, coûte que coûte il faut donc s'en débarrasser. J'ai un moyen infaillible, (Quand les mouchards royaux sont envoyés, souvent quelque bandit fait le faux mouchard, trompe bien du monde et escroque des sapèques.) le tout sera de pouvoir obtenir la permission d'agir de la part du mandarin. Le grand mouchard est à tel endroit et demain il doit coucher à telle auberge, il faut faire entendre à notre mandarin qu'un faux mouchard fait là ses courses et décime le peuple et obtenir permission d'aller le saisir. Le coup fait deux ou trois d'entre nous payeront sans doute de leur vie, mais à coup sûr le mouchard dégradera le mandarin et nous vivrons. D'après les usages de ces pays il était bien certain que le mandarin serait dégommé.

(Quand il y a dans un district quelque événement très monstrueux, on en casse le mandarin sous prétexte que s'il administrait bien, de pareils faits ne viendraient pas en pensée au peuple. Mais ici le mandarin ayant donné permission d'agir, se trouvait d'autant plus compromis, il ne pouvait échapper à la culbute.)

L'expédient paraît bon et toute la bande opine pour le réaliser, des émissaires sont envoyés pour s'assurer de toutes les démarches du mouchard et cependant les plus fins prétoriens vont présenter leur requête au mandarin pour saisir le soi disant faux mouchard. D'abord le mandarin refuse, on insiste, on lui signale qu'il a été dans tel et tel lieu, ranconnant le peuple et lui étant insupportable – Même refus sous prétexte qu'ils sont peut-être mal informés. Mais les prétoriens persistent et disent : Reposez vous en sur nous, si ce n'était pas un faux mouchard, dans un pareil coup il y va de notre vie, nous ferait-il grâce même une heure. Or s'il y avait le plus léger doute, serions-nous assez sots pour exposer ainsi nos jours ? et pressent tant que la permission est délivrée. Dès lors les précautions se prennent pour exposer le moins

de monde possible, les victimes sont choisies et on se met en route. L'un d'eux va d'abord à l'auberge pour s'assurer que le mouchard y est, puis un autre va jaser avec lui comme en le soupçonnant et surveillant, puis enfin d'un ton de victoire appelle ses aides cachés tout près de là et l'ordre est donné de garrotter le personnage sur lequel on se précipite avec les liens légaux. Le mouchard ne pouvait plus échapper et se déclarer envoyé du roi en montrant sa plaque de cheval, on l'examine, elle est reconnue légale et parmi les prétoriens les uns de fuir, les autres de tomber aux pieds du mouchard en demandant la mort pour la faute de s'être trompé si grossièrement. Le mouchard dont les valets sont toujours assez prêts, appellent, fait garrotter et rouer de coups les prétoriens, il ne les met pas à mort toutefois puis se rend en grand cortège droit à la préfecture dont il reprimande et chasse le mandarin. Les prétoriens avaient gagné leur cause, quelques uns d'entr'eux furent estropiés, d'autres exilés, aucun ne mourut, et la joie fut grande parmi toute la bande infernale.

En 1636, les Mantchoux régnant aujourd'hui sur la Chine, voulant avant de s'emparer de Péking s'assurer la soumission et au besoin l'appui de la Corée envoyèrent une 30^e de mille hommes pour la surprendre. Leur invasion fut inopinée, traversant le fleuve qui est à la frontière, ils marchèrent jour et nuit sur la capitale distante de plus de 100 lieues, et n'avaient d'autre soin que de veiller à ce que la nouvelle de leur marche ne fut pas portée au gouvernement. Par le fait, celui-ci ne fut averti de l'invasion que lorsque l'ennemi était déjà assez proche de la ville. La confusion et le désordre y furent alors à son comble : le roi fuit d'un côté, le prince héritier d'un autre, les princes et princesses expédiés en lieu moins exposés et toute la capitale fut sur pied pour aller en débandade chercher à se sauver la vie. Les choses pressaient et qui eut pu alors places sa famille d'une manière convenable. Un ministre du 2^d ordre avait alors une jeune fille entièrement parvenue à l'âge nubile. Avant tout il faut la mettre en sureté et passant par dessus les usages, on lui donne un cheval sur lequel on l'installe et la confie à un jeune esclave de la maison fort et robuste pour la conduire à la forteresse de koang tsiou à 4 ou 5 lieues de là, dans une maison indiquée. Qu'on se figure l'embarras et la contenance de cette pauvre enfant qui jusque là n'avait pas quitté le coin de sa chambre et n'avait jamais paru devant un homme étranger. Nous ne parlons pas de la scène déchirante de ⁽¹⁾ sa famille, le danger presse il faut passer par dessus tout et le jeune homme saisissant le cheval par la bride la voilà en chemin. Le fleuve se traverse, les routes étaient pleines de peuple éploré fuyant à l'aventure, partout un spectacle de désolation. Que cette route devait lui paraître longue, ses pensées, ses regards ne se portaient que sur la ville de refuge et la ville ne paraissait pas. Midi se passe et rien. Bientôt cependant on entre dans une maison, le jeune conducteur ouvre la porte d'un appartement et prie Mademoiselle d'attendre un instant que le cheval ait mangé. Seule dans cet appartement l'inquiétude s'empare de son ame, déjà selon elle ^{les} 4 ou 5 lieues de distance devraient être parcourues, et puis est-il donc nécessaire de faire manger le cheval pour une si petite route ? De suite des pensées sombres s'élèvent dans son esprit et elle soupçonne la fidélité de l'esclave. (Les enlèvements des filles dans ces circonstances sont tellement fréquents en Corée, que de suite cette jeune personne se douta de l'affaire.)

Regardant par la fente de la porte, elle voit nombre de personnes dans la cour, elle se trouvait par le fait dans une auberge déjà abandonnée et où les passants venaient pour se refaire, chacun saisissant ce qu'il rencontrait sous sa main et se préparant soi-même à manger. Plus de doute, dit-elle, je suis entre les mains d'un traître. Si elle eut été ravie par un étranger, en bonne Coréenne, elle eut du sans doute se résigner à son malheureux sort et se contenter de gémir, mais la pensée d'être trahie par un de ses propres esclaves révolte tout ce qu'elle a de noble sang dans ses veines et la vengeance seule s'empare de ses idées. Non loin d'une porte un peu

⁽¹⁾ la séparation

séparée de la foule ayant vu un homme que sa contenance et son air dénotait être noble, elle l'appelle à travers la porte qui là comme partout était de papier. Celui ci surpris d'être appelé par une Dame refuse d'abord de l'écouter, mais la jeune personne le conjurant de s'approcher dans des circonstances où tous les usages deviennent impraticables, il s'approche en dehors et elle lui dit : Noble personnage, dites-moi s'il vous plait, sommes-nous loin de la ville de koang tsiou ? Venez-vous de la Capitale, lui dit-il ? Oui répond-elle—Mais il y a longtemps que la ville de koang tsiou est passée—Ah je m'en doutais, dit-elle, je suis trahie ! Je suis ajoutée-elle, fille de tel ministre, et pressée par le danger j'ai été confiée à l'un de mes esclaves, pour me conduire à koang tsiou, le coquin m'a trahi, c'est par trop violent. De grâce noble personnage, vengez-moi —Mais que voulez-vous que je fasse, reprit le noble ? Quoique vous fassiez de grâce vengez-moi, trahie par mon propre esclave, c'est trop impudent. —Mais je n'ai aucun moyen dit le noble —Réfléchissez un peu et vengez moi, mais surtout prenez des précautions, car le garçon est vigoureux, tenez, c'est un tel que vous voyez près de ce cheval. Ce noble était d'une famille de mandarin militaire de la province de kiang siang, vigoureux lui-même, il était exercé à la lutte, et avait quelque chose de courageux et martial, comme ceux de cette classe, et révolté lui-même de l'impudence de l'esclave, il songea s'il n'y aurait pas quelque moyen de venger la noble Demoiselle —Le cheval cependant ayant fini de manger, l'esclave l'amène dans la cour et se met en devoir de replacer les bagages des deux cotés du bât. Le noble veut profiter de cette circonstance et faisant semblant de vouloir couper quelque chose à un soulier qui le blessait, il s'approche de l'esclave et lui demande s'il n'a pas un couteau pour arranger sa chaussure —Oui répond le garçon, veuillez le tirer de son fourreau à ma ceinture, ce que le noble fait aussitôt, puis profitant de moment où l'esclave avait les deux bras élevés tenant les paquets sur le dos du cheval, il mesure son coup, lui enfonce le couteau dans le cœur au défaut des cotes et l'étend mort sur la place. En temps de guerre et de débandade, il va sans dire que personne n'a la pensée de crier à l'assassin, ni d'essayer de l'arrêter, chacun ne s'occupe que de soi. Le coup fait, le noble va avertir la jeune fille dont le cœur fut mis à l'aise et qui n'avait pas assez d'expression pour le remercier —Puis il prend congé d'elle ; elle le rappelle et lui dit que s'il en reste là elle ne pourra retirer aucun fruit de son bon service et le conjure de la conduire quelque part en lieu de sûreté. Celui-ci s'excuse sur ce qu'il doit lui-même retourner au plus tôt près de sa famille pour essayer de la ⁽¹⁾ placer en quelque endroit tranquille. Il prend donc le cheval tout sellé par la bride et y faisant monter sa noble protégée, il pousse la bête et fait le métier de conducteur. Il voulait se rendre à la ville de Koang tsiou, mais chemin faisant il apprend que déjà les routes en sont coupées et les relations interceptées. Quittant donc la grand'route il s'aventure dans des petits chemins inconnus et après avoir marché toute l'après midi, arrive vers le soir près d'un village qui lui paraît assez retiré. L'examinant de plus près, il trouve que toutes les maisons avaient été évacués par les habitants, assez content de cette circonstance, il fait choix d'une maison des plus retirées et fait descendre Mademoiselle à l'appartement des femmes ; la maison du reste ne se composant que de deux chambres, il va à l'autre et s'y installe. Tout était vuide,

(Dans ce pays si une guerre civile ou étrangère se déclare la plupart fuient à l'aventure soi disant pour sauver ses jours et abandonne tout ce qu'il a. De là la ruine et la dispersion des familles, l'enlèvement des femmes et surtout des jeunes filles, puis la mort d'une masse de personnes ; mais c'est l'usage et rien ne peut contenir le Coréen. Alors se forment aussi de nombreuses troupes de bandits qui vont partout, pillant faisant bombance et ravissant le sexe. Souvent ils finissent par s'installer dans de belles propriétés, en deviennent les maîtres et même à la paix en conservent la possession, d'après l'axiome primo occupanti —C'est l'usage —que dire de plus ?)

⁽¹⁾ sauver, mais la jeune le conjure si vivement de ne pas l'abandonner et d'achever son ouvrage, que tout emu de pitié, il prend le parti d'essayer de la

mais dans la fuite on avait dû laisser le riz et tous les ameublements, de sorte que dès ce soir même la jeune personne se mit à cuire le riz qu'elle partageait avec son bienfaiteur. La nuit se passe tranquillement, mais que faire ? Le noble avait toujours la pensée de courir près de sa famille, d'un autre côté il ne pouvait se décider à abandonner celle dont il avait commencé à se charger. Enfin il prend son parti et se détermine à la sauver jusqu'à la fin selon son pouvoir. Rien ne manquait dans le village pour bien vivre, tout y était devenu leur propriété, le riz, le bois etc. était en abondance et chaque jour le noble se chargeait d'apporter ce qu'il fallait, Mademoiselle préparait le tout et on vivait facilement. Du reste les deux personnes n'avaient aucune relation aucune conversation les hautes convenances se gardaient entre eux, chacun avait son appartement et seulement dans les cas les plus urgents, un mot ou deux et rien de plus étaient échangés, et encore avait-on soin de ne pas se tenir en vue l'un de l'autre, mais seulement de communiquer à travers la porte. Bien des jours se passèrent et pas un être vivant ne parut dans ce village, le noble allait quelquefois un peu hors du village pour voir s'il rencontrerait quelque chose qu'un rien ne se présentât à sa vue et on était fort inquiet ignorant ce qui se passait et la tournure que prendraient les événements. Cependant il fallait bien aviser au moyen d'être informé des affaires du monde, laisser seule la jeune personne pour aller au loin savoir les nouvelles, repugnait beaucoup au cœur généreux et compatissant de noble, et toutefois aucune autre voie ne lui était offerte. Après environ deux mois, un jour il fait cette ouverture à sa protégée et malgré l'affreuse perspective de rester seule, elle ne put s'opposer à son départ et on prend congé l'un de l'autre, avec la promesse de revenir le plus tôt possible. Le noble part, le cœur aussi bien serré ; et va de côté et d'autres pour savoir où en est la guerre. La pauvre délaissée comptait les jours, les heures, et puis reviendra-t-il ? Ah que le temps lui était long et cruel. Quelques jours après le noble revient et la jeune personne d'abord demi morte en entendant des pas au dehors, reprit bientôt la vie en reconnaissant la voix de son bienfaiteur qui ne l'avait pas abandonnée cette fois encore.. Les nouvelles étaient assez rassurantes. Les Mantchoux par un coup de main très prompt avaient forcé le roi à se rendre, la soumission était faite et déjà on traitait des conditions. Quelques habitans aussi avaient repris le chemin de leur maison. Quelle joie pour les deux, la fin des souffrances semblait approcher. Cependant on devait encore patienter quelques jours et voir les choses plus claires .

Peu de temps après, le noble va encore aux enquêtes, et revient presque aussitôt, les affaires étaient à peu près terminées, le roi rentré à la Capitale, les troupes ennemies retirées en ordre non loin, mais n'exerçant plus de pillage, de toutes parts la population regagnait ses foyers. Le trouble, la confusion avaient disparu et les routes paraissaient assez sûres. Le noble propose alors à la jeune personne de la reconduire à sa maison de la capitale, le voyage se décide, et sellant de nouveau le cheval on se met en route. Tout se passe tranquillement pendant le trajet, et arrivé à la Capitale on apprend que le Ministre de 2^d ordre est retourné à sa demeure. Arrivé devant la porte le noble conducteur s'assure que la famille de Mademoiselle y est rentrée, introduit le cheval, le pousse d'un coup de fouet dans le fond de la cour et pour lui continuant sa route il s'esquive par les ruelles voisines. La jeune personne descend de cheval, on la voit et à peine on croit à ses yeux, aussitôt toute la famille de se jeter en larmes autour d'elle et de la charger de questions. Mais celle-ci semblant oublier sa famille, n'a qu'une pensée, elle dit de faire entrer et de traiter le noble conducteur qui la ramenait. On regarde partout pas de traces, on envoie les esclaves aux alentours de la maison, personne n'est aperçu, le noble avait fui, couronnant sa belle conduite par un trait d'humilité et de désintéressement au dessus de tout éloge. Toutes les recherches furent vaines et les efforts inutiles, on ne put rien savoir de lui —Se retrouvant ainsi en famille après la tourmente et contre toute espérance, qu'elles paroles pourraient rendre le bonheur et la joie de tous, mais surtout qui pourrait rendre le respect et l'admiration qu'excitaient les récits de la jeune personne rapportant et le dévouement et la vertu

de son protecteur, dont le nom même lui était inconnu. Quels regrets de l'avoir laissé échapper, mais regrets inutiles.

Toutes choses avaient repris leur train et bientôt le ministre considérant l'âge de sa fille, parla de la donner en mariage. Aussitôt que celle-ci en eut vent, elle déclara à ses parents qu'après un bienfait comme elle avait reçu, elle ne consentirait jamais à se donner à q. qu'autre, qu'elle voulait servir toute sa vie son bienfaiteur serait-ce sous le titre de concubine, et que si elle ne réussissait pas, elle resterait seule. Toute représentation vis à vis d'elle n'aboutit à rien, l'impossibilité de retrouver le noble ne lui fit aucune impression, on fut obligé de lui céder et toute tentative de mariage cessa. Arrive le temps des examens publics. Notre jeune fille pensant que son bienfaiteur y viendrait sans doute, demande à ses parents de se faire placer dans une chambre sur la rue près de la porte des lieux d'examen, afin qu'examinant les passants à travers une grille, elle put reconnaître celui ~~qu'il~~ qu'elle cherchait. On la fait conduire selon ses vœux, mais elle a beau examiner, ses yeux ne rencontrent rien et la laissent dans le désespoir. A chaque examen elle faisait de même pendant plusieurs jours et toujours frustrée dans ses espérances.

Deux ans se passent ainsi et on l'engageait inutilement à cesser ses recherches. Une fois elle était restée nombre de jours après les examens, à examiner les passants de derrière sa grille, quand entendant le son des instruments qui accompagnent les nouveaux gradués dans leur marche, elle lève les yeux, c'était son bienfaiteur. Aussitôt elle envoie une esclave s'informer exactement de ses noms, se fait reconduire chez elle, avertir son père et le prie d'envoyer inviter le gradué à se rendre à ~~elle~~ la maison. Tous les ordres sont donnés sur le champ, le gradué arrive, est introduit directement sur le grand vestibule de l'appartement des femmes, le ministre le recoit avec épanchement comme son propre fils et la jeune personne fondant en larmes se jettait à ses pieds. A cette vue le noble se détourne et dit qu'il n'est pas convenable qu'il ait aucun rapport avec une jeune personne et refuse de la voir et de lui parler. On le presse vivement, sur ce qu'après les soins et le dévouement qu'il avait témoigné pendant plusieurs mois, aucune convenance ne s'opposait à ce qu'il la rencontrât. Dans l'extrémité où nous ^{nous} sommes trouvés, dit-il, j'ai bien été obligé d'échanger quelques mots avec Mademoiselle, mais aujourd'hui il n'y a plus de raison et je n'ose plus me le permettre. Toute instance, toute sollicitation fut sans succès et la jeune personne de se retirer en pleurs sans pouvoir communiquer avec lui. Le ministre resté seul près du bienfaiteur, lui dit : Etes-vous marié ? Non, répondit-il, ayant perdu mon épouse. Je suis seul pour le moment... très bien, reprit le Ministre, acceptez ma fille en mariage.— Je ne le puis, dit le noble, d'ailleurs ma famille n'est pas en position de s'allier avec la votre. Mais dit le ministre, ma fille a déclaré que de sa vie, elle ne se donnerait qu'à son bienfaiteur, dût-elle même être auprès de lui sous le titre de concubine... et on le conjure de la recevoir—C'est de toute impossibilité, dit-il, quand j'étais seul avec elle dans cette maison isolée pendant plusieurs mois, pensez-vous qu'il ne m'ait pas fallu faire violence pour vaincre les pensées et les tentations qui m'assiégeait le jour et la nuit ; quoiqu'à grand peine j'ai pu les repousser toutefois, mais si aujourd'hui j'acceptais la main de Mademoiselle, je perdrai dès lors tout le mérite de mes efforts, sur ma foi de noble je ne puis en entendre parler.—On lui représente que la pauvre enfant va être obligée de rester seule toute sa vie ce qui est contre nature, et ceci et cela.. Le noble ne se désiste pas. Enfin pressé de toutes manières, il dit : Pour moi c'est chose arrêtée, et plus à en parler, mais si Mademoiselle tient absolument à entrer dans ma famille, c'est bien honteux à moi ~~à~~ de parler d'alliance avec votre noble lignée, toutefois j'ai chez moi un frère de 20 et quelques années, que nos ressources n'ont pas permis jusqu'ici de faire établir ; sans être instruit il a étudié quelque peu les lettres, si vous voulez prendre ce parti, je ne ~~ne~~ m'y opposerai pas, mais encore une fois ne parlez plus de moi. La jeune personne continuait ses pleurs, son père s'approche d'elle et lui fait part de la proposition du noble.—Après avoir un peu réfléchi, voyant bien d'une part que la constance opiniâtre de son bienfaiteur ne lui permettait pas de changer de détermination et de l'autre prévoyant pouvoir par là lui témoigner quelque peu sa reconnaissance et avoir occasion de lui

rendre service, elle donna son consentement. Le père revient tout joyeux, le mariage est conclu dès l'instant et le jour fixé, puis notre noble se retire sans toutefois permettre que sa protégée lui fit ses adieux—Au jour fixé il se présente avec son frère, les cérémonies des noces ont lieu selon les usages et quand Mademoiselle fut devenue sa belle sœur, alors seulement il consentit à la voir et commença les rapports de bienveillance et d'amitié que les usages et les convenances permettent. Heureux jour pour la jeune personne qui put lui témoigner dès lors en parole et en action les sentiments de reconnaissance dont son cœur était rempli.

Cette histoire est donnée comme très authentique, nous y ajoutons foi sans peine, et en tout cas elle est très vraisemblable et peint bien les mœurs de la noblesse, dans ce qu'il y a de plus grand chez elle ; nous ne voulons pas dire que beaucoup de nobles aient eu la vertu de ce héros, mais seulement que tout nous paraît entièrement conforme aux idées de cette classe et aux principes dont leurs livres et leur éducation cherchent à les imbuer. En Europe l'affaire eut fini sans aucun doute par le mariage des deux, mais s'il nous est permis de dire toute notre pensée, la conduite du noble n'a-t-elle pas sa source dans des idées plus hautes et plus relevées, elle nous paraît à nous grande et au dessus de tout éloge. Honneur à de pareils principes et plut à Dieu qu'ils fussent sanctifiés par la foi et élevés au mérites devant Dieu.

L'Ile Oulleng to Il y a près des cotes Est de la Corée une ile dont on parle d'une manière si étonnante que l'on serait tenté de croire que tout est fable. Toutefois elle existe ; la végétation y est dit-on d'une force prodigieuse et de plus tous les fruits de la terre y auraient une vertu extraordinaire telle, que toutes les races qui s'y élèvent, homme ou animaux, y sont d'une force étonnante et formeraient une classe d'hercules. Autrefois c'était dit-on un royaume à part qui se faisait redouter partout, depuis qu'elle est soumise à la Corée, on a défendu de l'habiter par crainte de la force des habitants et pour éviter qu'il ne s'y forme des conjurations. Aussi chaque année on envoie une barque pour examiner s'il n'y a personne, elle répond toujours par non, mais personne n'ose l'aventurer à l'intérieur, et tout le monde dit qu'il y a plus ou moins d'habitans qui y vivent sans rapport avec ce pays-ci. Il serait curieux que quelque navire européen en passant par là la visitât et vit au juste ce qu'il en est de toutes ces merveilles. L'Ile se trouve tant soi peu au nord de la ville de Lieng hai prov. de Kieng Siang, et cette ville de lieng hai se trouve elle même au même degré de latitude que la Capitale. Deux iles seulement sont marquées sur les cotes, la plus grande est Oul leng, et la plus proche du continent.

D'ailleurs les habitans ne veulent pas se laisser visiter de peur d'être saisis par le roi de Corée, il faudrait prendre ses précautions en conséquence.

Le cancrelas est très nombreux surtout en été et dans les montagnes. Dans certaines localités, c'est une vraie plaie, il détruit beaucoup d'objets et aussi s'attaque aux hommes pendant leur sommeil, ronge la superficie de la peau et y fait une légère plaie, plus gênante et plus lente à se guérir qu'une écorchure. On peut donc le mettre au rang de la vermine qui augmente les charmes de l'habitation des cabanes. Etant un jour allé en pays des montagnes pour passer la nuit, on nous avertit que le cancrelas y était en nombre prodigieux, et que les Chrétiens pour s'en mettre à l'abri couchaient presque toujours dehors en été. Cet expédient ne vous souriait guères à cause du tigre qui n'est pas rare dans ce lieu. Nous tendimes donc presque à rase de terre une toile en forme de hamac et éteignant la lumière nous étendimes sur ce lit. A peine la lumière fut-elle éteinte qu'un bruit sourd se fait entendre de toutes parts—C'étaient les cancrelas qui descendaient de leur retraite dans le toit, car ces cabanes n'ont pas de paille au plafond. Ayant attendu environ un quart d'heure, nous rallumâmes la lampe et vîmes cette monstrueuse quantité d'insectes, les uns descendants contre les murailles, les autres déjà parvenus sur le sol, c'était à la lettre par milliers. Nous prîmes le parti de placer à chaque coin de l'appartement un peu de riz pour les rassasier, et de laisser la lampe allumée toute la nuit, ce

qui arrête beaucoup leurs excursions et pûmes par là prendre quelque repos. Du reste pour se faire une idée de l'étonnante propagation du **cancrelas**, il suffit de connaître le proverbe Coréen disant : Qu'une femelle de cette race qui pendant le cours d'une nuit, n'engendre que 99 petits, est censée avoir perdu son temps.

Histoire du roi qui eut peine à sauver la vie d'un médecin qui lui avait ouvert une furoncle, et d'un abcès à la lèvre d'un noble qui arrête un esclave voulant tirer de l'eau sa belle fille qui se noyait.

Les sacrifices (ils sont adressés au Ciel) pour obtenir la pluie se font par ordre du gouvernement ; dans chacun des districts désolés par la sécheresse, le mandarin accompagné d'assistants et de nombre de prétoriens se rend dans la matinée de bonne heure au lieu désigné pour telles cérémonies, et attend là l'heure fixée pour le sacrifice qui se fait ordinairement aux approches de minuit et ne doit rentrer chez lui qu'après minuit. Il se repose le lendemain et doit les faire ainsi de deux en deux jours jusqu'à obtention de la pluie. A la Capitale les sacrifices se font tous les jours par des mandarins nommés alors ad hoc, ils changent tous les jours, si après quelques sacrifices on obtient rien, le sacrifice est transféré à un autre lieu ; toutes ses stations sont fixes et désignées par l'usage. Après nombre de jours de prières inutiles, on charge quelque ministre de faire le sacrifice, et si un terme fixé se passe sans rien obtenir, le roi lui-même va en grand appareil pour sacrifier et tacher de sauver ainsi son peuple. Quand la pluie commence le sacrificateur et ses suivants n'ont pas droit de l'éviter, ils doivent la recevoir tels quels sans se couvrir, serait-ce le roi lui-même, à l'heure fixée se fait le sacrifice et tous reviennent ensuite battus par la pluie jusqu'à leur maison. Cette idée de ne pas se couvrir pour se mettre à l'abri d'une pluie ardemment désirée est très répandue parmi le peuple. Les particuliers même qui alors s'empresseraient de se couvrir même le chapeau de papier huilé, risque de se faire insulter par le peuple, et cet été nous avons vu le premier jour de la pluie, sept ou huit individus auxquels on arracha le parapluie du chapeau avec force injures et on le mit en pièces, c'est dit-on faire injure au Ciel, que d'éviter une pluie qu'on lui demande. Le mandarin après le sacrifice duquel la pluie arrive est censé avoir bien mérité et on le récompense soit par quelque grade, soit par quelque présent du roi. Cet été un des sacrificateurs ayant fait le sacrifice avant l'heure fixée fut cassé de sa place, mais quelque peu de pluie étant venue cette nuit même, il partagea la récompense avec le mandarin chargé du sacrifice pour le lendemain ou la pluie vint abondamment. Chacun d'eux recut du roi une peau de cerf qui leur fut portée en grand appareil selon l'usage, comme tout ce qui est donné par le roi. On doit alors traiter les porteurs et envoyés et il arrive souvent que les frais alors occasionnés dépassent la valeur du présent. On immole dit on des porcs, moutons et chèvres dont les chairs crues sont offertes en sacrifice. Près d'un mois de pluie suivit ces sacrifices et on commanda à la Capitale des sacrifices pour obtenir la sérénité. Ils se font (sur la grande porte du midi, d'autres disent) sur les 4 grandes portes à la fois. C'est encore la nuit et on les fait trois jours consécutifs à diverses reprises. La grande porte se ferme alors jour et nuit et la circulation n'y est plus permise. La 1^{re} fois un ordre du gouvernement défendit de transporter pendant les trois jours les corps morts pour éviter dit-on l'air impur. Mais plusieurs ou par ignorance ou dans l'espérance de passer malgré la prohibition, ou p.ê. parce que le jour du convoi fixé par le sort ne peut pas être remis, se mirent en route tout de même, ils ne purent passer la porte et durent rester trois jours dans les environs, battus par la pluie, ou à couvert sous des halles, personne ne se retourna chez soi, et comme il y en avait beaucoup dans ce cas, ce fut pour les environs une infection épouvantable, sans parler du spectacle hideux et grotesque de tous ces convois percés de pluie. Voilà comme on réussit à éviter l'air impur. Pauvres gens quand pourrons-nous leur ouvrir les yeux. Les victimes sont les mêmes que ci-dessus. Le sacrificateur doit faire abstinence au poste, comme ci-dessus, le tabac

même est dit-on prohibé. Du reste ces sacrifices sont bien moins graves et réglés que ceux dans les familles.

Cette année eut lieu un sacrifice au Ciel les uns disent pour le choléra, les autres pour la guérison du roi. A l'époque du choléra bien des quartiers de Seoul firent des collectes pour faire des sacrifices. Pour le choléra on fait aussi plusieurs fois des amnisties partielles ou générales.

Il y a aussi quelquefois aussi des sacrifices d'action de grâces pour avoir obtenu le beau temps, la pluie, etc. –

Volume 5
Cahier 2 (pages 173-196)

(Ces notes sur la culture vont mieux avec le contenu de volume 3. Le volume 5 est sinon entièrement consacré aux martyrs)

Il n'est pas de royaume où aux alentours des magistrats, des ministres et des rois ne se pressent de nombreux essaims de misérables qui vivent sur les rentes de leurs flatteries et parviennent à force de constance caresses et de constance à ravir ce gagne pain qu'en d'autres termes nous appellons dignité. La Corée ici ne le cède à aucun autre royaume, aussi différentes tribus d'adulateurs, de candidats, de parasites, de bouffons, d'acheteurs de dignités se pressent-ils tous les jours dans les salons de nos grands mandarins désœuvrés et ne sont pas avares de profondes salutations, sachant bien que la souplesse des genoux et de l'épine dorsale est une recommandation à nulle autre pareille auprès de ces hommes si pleins et si infatués de leurs grandeur qui savourent avec tant de complaisance toute exhibition de respect. Mr. Pourthié dans un intéressant art. sur le moun kaik nous paraît avoir assez bien dépeint les mœurs de ces races abjectes, q.q. nom qu'on leur donne. Voici son art. « Le moun kaik comme son nom l'indique est un hôte qui a son ses entrées aux salons extérieurs, mais on applique plus spécialement ce nom à ces personnes inoccupées qui vont passer leur paresseuse journée aux salons des grands. Ordinairement mal doté par les faveurs de la fortune, ou d'une naissance peu en rapport avec ses prétentions, le moun kaik à force de ramper et de se mettre au service d'autrui chemine et parvient au but de son ambition.

Dès le moment qu'il a trouvé un prétexte plausible pour s'introduire chez le ministre, le mandarin ou le noble dont il convoite la faveur, un soin unique le préoccupe, c'est celui de gagner les bonnes grâces de son protecteur, en se faisant remarquer par son dévouement, sa souplesse et son esprit. Pour cela s'emparant des goûts dominants dans le cercle qu'il fréquente et faisant bonne contenance contre mauvaise fortune ; il est tour à tour causeur, lorsqu'il aurait plus d'envie de se taire ; content et radieux, lorsque le mauvais état de sa famille et de ses finances l'accable de tristesse ; au contraire, emporté et furieux, triste et en pleurs lorsque son cœur est dominé par les sentiments du bonheur et de la joie ; sa femme et ses enfants pressés par la détresse gémissaient-ils, ou même succomberaient-ils aux tourments de la faim, lui-même passerait-il de longues journées à jeun, il faut cependant qu'arrivé dans les salons il rie avec ceux qui rient, joue avec ceux qui jouent, et que suivant les circonstances, ventre affamé compose et chante des vers sur le vin, les festins et les plaisirs. Le moun kaik en effet pour être mieux reçu s'est imposé pour devoir, de n'avoir ni manières ni couleur, ni température à lui propres. L'air joyeux ou affligé passionné ou calme, vivant et varié ou abattu et monotone qui reluit sur les traits de son maître, doivent être réfléchis par tous ses sens, il cherche à n'être qu'une copie représentant au naturel tous les traits, toutes les qualités de son protecteur.

A tant de complaisance, le moun kaik joint un assortiment complet de tous les talents de tous les goûts en honneur dans les lieux qu'il fréquente. Pour attirer l'attention ce sera toujours lui qui se mettra en avant pour ranimer la gaieté de la société ; repertoire vivant de toutes les histoires et de toutes les fables, il s'ingénue*(sic, s'ingénie) à raconter souvent et avec intérêt ; collecteur soigneux de toutes les nouvelles de la province et de la capitale il est auprès des dignitaires la renommée aux cent bouches, un Journal ambulante ; classant avec soin dans sa mémoire toutes les anecdotes de la cour et de la ville, il connaît tous les devis, tous les propos ennemis des partis, compte sur ses doigts le nombre, le nom, la position et les chances de tous les mandarins qui montent et descendent dans l'échelle des faveurs du

gouvernement, il récite enfin avec aisance le catalogue universel de l'état nobiliaire et financier de tous les nobles du royaume.

Nouveau Janus au double visage, sans conscience et vrai caméléon de la politique, le moun kaik a soin d'exposer sa belle face au soleil d'où émane la puissance, toutes ses gentillesses sont exclusivement pour le côté d'où lui sourient les faveurs, mais à tout ce qui lui est inférieur il ne découvre souvent qu'une âme basse et cupide, ainsi il se montrera successivement et suivant ses intérêts dur ou souple, avare et généreux, traître et fidèle ; mettre la division là où elle le sert, séparer les parents et les amis, susciter des haines et des inimitiés mortelles contre les familles au pouvoir, faire tour à tour agir les ressorts de la vérité et du mensonge, de la louange et de la calomnie, du dévouement et de l'ingratitude, tels sont ses innocents jeux et les passe-temps qui lui sont le*(sic, les) plus agréables parce qu'il en tire son profit.

Sachant que le cœur des grands ne s'épanouit que lorsqu'on repait leurs yeux de la vue des sapèques, il va à la quête de tous les gens en procès, de tous les criminels, de tous les ambitieux de bas étage et leur promet son entremise et tout son crédit, moyennant pourtant une bonne somme pour lui-même, et une plus grosse encore pour le mettre maître dont il doit faire intervenir la puissance ; un chemin argenté ayant été ainsi préparé, les rustres par son aide deviennent grands bacheliers, les ignobles, nobles, les criminels, innocents, les prolétaires magistrats, bref il n'y a pas de difficulté que le moun kaik et l'argent ne puissent applanir, pas de souillure qu'il ne parviennent à laver, pas de crime qu'il ne sachent justifier, pas d'infamie qu'il n'osent ennoblir.

Cependant le moun kaik ne perd pas de vue que sa profession actuelle n'est que le chemin pour parvenir au but de son ambition, toujours vigilant, toujours aux aguets, il n'examine que le moment tant désiré où il pourra surprendre à son protecteur le don de q.q. fonction, de q.q. dignité : mais l'argent, la noblesse, la parenté faisant porter de côté et d'autre le choix des ministres, l'infortuné est souvent de longues et nombreuses années dans une pénible attente. Dans ce cas le moun kaik déploie une constance admirable. Au reste la vertu dominante du Coréen candidat est la patience, il n'est pas rare de voir des vieillards aux cheveux blancs se trainer avec peine pour la 20ème, la 40ème ou même la 60ème fois aux examens du Bacchalaureat ; notre moun kaik lui aussi armé d'une patience héroïque, plutôt que de désespérer et d'abandonner sa partie, aimera mieux continuer indéfiniment à vivre de misères et de déceptions. Enfin s'il ne peut emporter la difficulté par la voie de la douceur et des caresses, il s'armera q.q. fois d'impudence et fera comme violence à son protecteur. Un bachelier de la province Hoang hai était depuis 3 à 4 ans très assidu dans les salons d'un ministre et comme il avait de l'esprit, aucun des moyens d'attirer un sourire de la fortune n'avait été négligé, et néanmoins nulle lueur d'espoir ne brillait encore, lorsqu'un jour se trouvant seul avec le ministre, celui-ci alors occupé à trouver un mandarin pour le district de... se prit à dire : Le district de... est-il un bon mandarinât ? Le Bachelier se levant brusquement et venant se prosterner profondément aux pieds du ministre, répondit d'un ton pénétré et comme par forme de remerciements : votre excellence est vraiment trop bonne et je la remercie bien humblement de penser à donner à son petit serviteur ce district q.qu'il soit. Le ministre qui n'avait l'entention*(sic, l'intention) que de lui demander des renseignements resta interdit devant cette réponse, et n'osant pas mystifier son moun kaik, lui donna cette préfecture. D'autres fois ce sera un trait d'esprit, une bouffonnerie qui mettra le moun kaik sur le piédestal. Un bachelier militaire faisait très habilement sa cour au ministre de la guerre. Quinze années s'étaient écoulées depuis qu'il avait commencé ce rude métier et cependant rien ne semblait indiquer qu'il fut plus avancé que le premier jour, car quoique chaque jour des nominations aux dignités eussent lieu sous ses yeux, il n'avait pas encore pu surprendre soit un signe soit une parole qui dénotât qu'on pensait à lui, néanmoins son talent à raconter des histoires l'avait rendu le bout d'entrain de la société habituelle du ministre et ses

absences, lorsqu'elles avaient lieu, produisaient un vuide notable dans la société l'assemblée. Or il arriva enfin un temps où il ne venait plus passer ses journées dans les salons habitués et quoique les grands fassent en général peu d'attention à ces absences, notre ministre avait cependant bien remarqué que son assidu moun kaik avait disparu, mais sans s'en embarasser il tirait de cette absence une conclusion toute naturelle et s'imaginait qu'il pourrait être tombé malade, ou bien qu'il s'était mis en voyage pour quelque affaire de famille. Cette absence se prolongeait depuis une 20 de jours, lorsqu'enfin un beau jour, il reparait tout frétilant de joie et s'en vient avec empressement saluer le ministre. Celui-ci aussi content aussi de voir son moun kaik, n'a rien de plus pressé après avoir reçu son salut, que de lui demander comment après une si longue disparition il était enfin tombé du ciel. Ah ! répond le moun kaik, Votre Excell. dit en ce moment plus vrai qu'elle ne pense ! Quoi donc reprend le ministre, expliquez-vous, avez-vous été malade ? Un Bachelier, dit l'autre, sur le pavé depuis 15 ans, ne peut manquer d'avoir une maladie que Votre Excel. connaît fort bien, mais non, ce n'est pas cela. Oh en ce monde-ci il arrive il arrive des histoires bien curieuses. Mais expliquez-vous donc, pourquoi nous tenir en suspens ? Oh non moi vous tenir en suspens, reprend le moun kaik, je viens certes de faire une expérience telle qu'après coup je ne désire plus non seulement à moi mais encore aux autres d'être suspendus en l'air. Le ministre de plus en plus intrigué et impatient de connaître une histoire qui s'annonçait si drôle et si obscure dit d'un air piqué : Si votre histoire est curieuse il faut avouer que vous l'êtes encore davantage vous-même, encore une fois, sans détours expliquez-vous. Puisque, répond le moun kaik, votre Excell. le commande je vais tout révéler, mais c'est si extraordinaire qu'il n'a fallu rien moins qu'un ordre de votre Excell. pour me décider à faire connaître une histoire à laquelle on aura tant de peine à ajouter foi. Il y a donc une 20 de jours, voulant me distraire délivrer de l'ennui qui me poursuivait, je formai le dessein de me distraire en allant faire une partie de pêche. Prenant donc ma ligne je fus me poster sur le bord d'un grand étang près aux environs de la Capitale. A peine ma ligne avait-elle touché à l'eau que des milliers de cigognes viennent s'abattre tout près de moi ; Pensant de suite que q. qu'un de ces oiseaux pourrait bien avoir envie de venir essayer du gout de mes amorces, mais prévoyant aussi que mon poignet ne serait pas assez robuste pour comprimer ses éclats, de l'extrémité de ma longue ligne, je fais plusieurs tours à mon corps. Lorsque j'eus pris toutes mes précautions et lié mes reins avec la ligne, une des plus voraces ne tarda pas à se jeter sur mon appât et le dévora lestement. Envie me prit de laisser mon captif avaler paisiblement mon hameçon, je ne bougeai donc pas, et ma cigogne de son côté reste calme et immobile comme qui médite un coup. Mais ne voilà-t-il pas que mon hameçon ayant déjà traversé le corps de mon volatile, sortait par l'autre bout. Pendant que je restais stupéfait de cette merveille, une autre cigogne s'empare de mon hameçon, l'avale et bientôt il sort encore, une 3ème arrive, même système ; bref, cinq, vingt, 50 cigognes viennent successivement s'enfiler dans la ligne, elles auraient continué jusqu'à la dernière, mais ne pouvant plus me contraindre, un si étrange spectacle m'arracha des éclats de rire et je remuai. Soudain mon escadron enfilé prend son vol, mais je m'étais lié par les reins, je suis donc emporté avec lui dans les airs. Plus nous allions et plus elles s'effarouchaient. Il ne m'amusait que tout juste de voler suspendu à des distances énormes au dessus de la terre, mais il ne restait d'autre parti à prendre que de me cramponner le mieux possible à ma ligne. Cependant ce voyage aérien se prolongeait beaucoup trop au gré de mes désirs, c'étaient des zigzag interminables, lorsqu'enfin elles aussi lasses de me voiturer, vont s'abattre dans une vaste plaine déserte et me déposent sans que j'eusse trop de mal. Rien que de plus pressé que de les délivrer en me délivrant, je revivais, mais étais-je en Corée, ou m'avaient-elles transporté aux derniers confins du monde ? C'est ce qu'il m'était impossible de savoir, au reste c'était alors pour moi alors une préoccupation secondaire. Parti inopinément pour un voyage si long, je n'avais pu prévoir l'appétit qui allait se déclarer. A peine planais-je depuis q.q. moments dans les airs que je m'étais senti pressé d'une faim extraordinaire et redescendu

en ce bas monde, je ne voyais rien de plus pressant que d'y satisfaire d'urgence ; mais la solitude m'environnait de toutes parts. Pestant en moi-même contre mon vol malencontreux je me dirige machinalement vers un gros roc énorme qui dominait toute la plaine et dont la cime semblait toucher les cieux. J'arrive tout auprès et à mon grand étonnement ce que j'avais pris pour un roc n'était plus qu'une statue colossale dont la tête s'élevait à perte de vue et chose plus admirable encore, un grand poirier chargé d'une grande quantité de fruits beaux et mûrs, avait pris racine et s'élevait majestueusement sur la tête du colosse. Ces fruits étaient bien beaux à voir, le seul regard faisait découler dans mon estomac je ne sais quelle douce liqueur qui paraissait me faire grand bien ; cependant mon appétit ne se contentait pas de la seule vue, il fallait donc en cueillir, mais comment atteindre à cette hauteur démesurée ? Grimper jusqu'au haut, lancer des pierres pour les abattre, me munir de longues perches étaient des stratagèmes si évidemment impossibles et insuffisants que je ne pus même pas sérieusement m'arrêter à la pensée d'en employer un. Nécessité fut, dit-on, d'industrie la mère, je le reconnais en ce moment. La plaine était couverte de quantité de roseaux et autres grandes graminées. La pensée me vint d'en couper une grande quantité, puis enfilant le bout des uns dans l'extrémité des autres, je fabriquai ainsi une longue ligne de roseaux qui égala bientôt la hauteur de la statue. Alors enfonçant l'extrémité de mes roseaux dans les narines de colosse, je pousse tant et si bien que la sensibilité des narines excitée, provoque de forts étournements, si bien que la gigantesque tête de la statue branle et se trouve agitée d'un mouvement convulsif terrible. Or donc le poirier perché sur cette tête fut lui aussi fortement secoué et du coup toutes les poires viennent tomber rouler à mes pieds. La bonté en égalait la beauté. Je me rassasiai donc de ces poires et ainsi un peu conforté j'allai à la découverte du pays. J'appris bientôt que le lieu où je me trouvais était le district d'Eun tsin (prov. de t'siong t'sieng à 400 ly de la Capit.) et sans tarder je repris le chemin de la Capitale où me voici enfin revenu. Cependant je dois avouer à Votre Excell. que quoiqu'accablé de tant de malheurs, et quoiqu'étourdi par la rapide succession de tant d'événements extraordinaires, néanmoins je n'oubliai pas un instant Votre Excellence et en preuve voici une de ces poires que j'ai soigneusement gardé conservée pour vous en faire connaître la suavité plutôt que pour me servir à appuyer la véracité de mon étrange incident.

En même temps notre moun kaik montra et offrit une énorme poire dont le ministre loua le gout, et le prix fut payé le jour suivant par une dignité.

Petite Vérole.

Souvent quand on s'attend à la voir arriver les hommes et les femmes se baignent nombre de fois la tête à grandes eaux avec des vases neufs pour se disposer à recevoir dignement chez eux la grande hotesse.

(Mais ici aussi les femmes sont le sexe dévot. Les bains de nuit ont plus de mérite. On se lève exprès une ou deux fois. On ne lave pas ses habits surtout on ne peut les empêser. On prépare une table avec des fruits et les met dans l'appartement ou au vestibule. Dans un village mi payen mi Xtien, 3 enfants sont attaqués, la femme prépare en grand et le mari moins superstitieux grogne. Bientôt un enfant meurt. La femme redouble ses offrandes disant avoir trop peu de ferveur. Le mari crie. Dès le lendemain un 2d meurt. Le mari furieux bat sa femme, brise table etc. et dit que la mort vient de là, puisque ceux qui ne font rien, (les Xtiens) n'éprouvent pas de mort. Tout cesse forcément et le 3ème enfant survécut.)

Quand elle s'est déclarée à la dans une maison, on met un petit drapeau ou de la toile terre jaune pour empêcher les étrangers de venir à la maison troubler et contrarier cette Dame. Tous les efforts tendent à la bien traiter pour attirer ses bonnes grâces, de là on la prie, on lui sacrifie, on fait des gatelets pour régaler les voisins, bonne œuvre méritoire, dit on, et souvent

on va quêter le riz pour les faire, il y a alors plus de mérite et d'efficacité. On fait venir les moutams avec leurs appareils superstitieux et chacun selon sa fortune fait une grande cérémonie pour éconduire l'hotesse avec honneur. On prétend qu'il n'est pas rare que les enfants malades signalent des faits qu'ils ne peuvent voir, en disant que cela irrite l'hotesse et va leur donner la mort. Tout le monde croit et respecte tous ces contes.

Un jour pendant qu'un jeune homme de 12 à 13 ans était pris de la maladie un noble du village entra sans précaution dans la cour le bonnet sur la tête : L'enfant l'aperçoit et s'écrie. Ce noble là qui vient ici avec son bonnet irrite l'hotesse, redouble mes souffrances et va être cause de ma mort, il faut le battre sur le derrière pour apaiser l'hotesse et me soulager. On reporte ces mots au noble qui effrayé avoue avoir eu tort et consent à subir la pénitence, il se couche par terre ; abaisse les culottes et reçoit la bastonnade expiatoire. Quand il fut parti l'enfant dit à ses parents : Je ne souffrais pas plus quand ce noble est venu, mais ce coquin-là tracassant toujours le monde, j'ai voulu essayer par là de lui faire avoir une brosse, ça m'a bien réussi, il s'en souviendra le coquin, et tous d'approuver l'heureux stratagème.

Mendiants et Quêteurs.

Diableries

La petite vérole

Les réciteurs de prières pour guérir

Les aveugles

Les Moutangs - histoire du ministre inrédule, il fait appeler une par son fils, avec dessein de la tuer si elle ne sait rien, celle-ci le retient la nuit et dans les épanchements elle lui tire deux ou trois secrets sur le défunt, et les rapporte ensuite, le ministre étonné fut convaincu.

Les tsap sioul

Q.q. demi obsessions

Q.q. vacarme par ci par là, maisons endiablées,

Les bons hommes du 14 lère lune pour éviter les maladies de chaleur

Sacrifice au génie de la maison.(Il y a un vase ou cruche en son honneur, mais dans beaucoup de maisons les hommes ne s'occupent pas de cela, ils le méprisent et laissent faire les femmes.)

au génie de la montagne, contre les pestes, pour la pluie, choix des jours. choix des lieux de sépulture, très fort.

Mon servent coupe arbre endiablé, tout le monde crie, il continue de toutes parts, le Diable plus tard fait vacarme à la cuisine, le domestique voit une figure d'homme qui le reprimande et est malade tout l'été, de peur ou de sortilège, un champ de chanvre encore très jeune est coupé pied par pied en une nuit, sans traces d'hommes.

Chasse au faucon

Lois très sévères pour sauvegarder le faucon, malheur à qui le blesse etc. tout ressort du tribunal criminel.

Stratagème des prétoriens pour faire casser leur mandarin en prenant un esa pour sous prétexte qu'il est faut esa

Intitution des esa est très avantageuse, les rois leur font rapporter en détails leur voyage et se mettent au courant de l'esprit et des mœurs du peuple, connaissent par là mille abus, punissent et récompensent. histoire de l'homme ennobli. Mon servent fut témoin de son entrée à Tai Kou de nuit pour saisir tous les prétoriens, quel vacarme. Aujourd'hui aucun fruit ils ont les mains liées, puis la maladie commune de l'argent. Il y a six ou huit ans, des malins arrêterent deux chevaux chargés d'argent que l'esa envoyait chez lui, puis se mirent sur le bord de la route, distribuant cet argent à tous les passants sans cacher d'où il venait, l'esa ne put ouvrir la bouche pour réclamer, il fallut avaler l'affront.

Ici la femme doit pleurer son mari toute la vie, en porter de même le deuil et ne pas se remarier, mais le mari n'a pas permission de pleurer sa femme, si même avant l'enterrement q.q. larmes lui échappent il devient la risée de ses amis et connaissances, il ne porte que le demi deuil et seulement q.q. mois, et peut se remarier aussitôt.

Bandes, compagnies etc. qui ont la prétention et l'usage de faire par eux mêmes la police des leurs, et aussi de venger les injures reçues.

Les porte faix, leurs femmes sont respectées, on tuerait les agresseurs, pas de mandarin, tout par les chefs. Sodomie. Les Keti.

Les recueilleurs de racines pour brosses souvent ab infantiâ, sans demeure, q.q. fois de race en race.

Les épilcheurs de papeteries, toujours mauvais avec les deux outils dans le paquet. Les ouvriers à demeure sont rares, ils vont et viennent, tous assez. les oip.

Portrait de la femme coréenne dans sa famille. femme forte. dévouée et servante. puis sauvage. elles se sauvent. colères. très bornée dans ses idées. maitresse de l'intérieur, on la laisse faire. les mandarins ne s'occupent pas d'elle, de là injures... très faible et cède par honte. Le peuple sans vergogne. aux yeux des gens de condition c'est leur proie.

Dévouement des esclaves. q.q. uns parfaits...

Les temples de Confucius appellés Hiang-kio sont dant chaque district, (Devant ce temple personne ne peut passer à cheval et doit descendre. Il y a des bornes pour l'indiquer) ou à peu près, leurs dépendances sont vastes et belles pour le pays. C'est dans q.qu'une des salles que les lettrés se réunissent pour leurs conseils. On fait des sacrifices le 1er, ou les 1er et 15 de chaque mois. Les frais et l'entretien, quand les fondations ne suffisent pas, retombent sur la préfecture et le mandarin. Les nobles ou demi nobles sont chargés des fonctions, selon les districts. On nomme en commun les fonctionnaires, il y en a un certain nombre, puis on les change.

Les Se-ouen sont aussi des temples élevés aux grands hommes avec l'autorisation du gouvernement, souvent leur portrait s'y trouve. Il y a des fondations, on fait des sacrifices, c'est à peu près sur le pied des hiang kio, pour les plus célèbres. Les descendants et les lettrés dirigent tout. Les fonctionnaires de ces différents temples ont une autorité relative à leur importance, et q.q. fois elle est très grande et ils ne craignent personne. On rapporte qu'un jour l'un d'eux eut l'audace de demander au gouverneur une somme énorme pour l'entretien etc. Le gouverneur renvoya les valets sans réponse. Alors on fit un décret de prise de corps sur le gouverneur et le lui envoya. Piqué de cette conduite celui-ci partit, et se rendit près du roi. Le roi après l'avoir entendu, lui dit qu'il avait eu tort de refuser, ce que les autres avaient

jugés nécessaire de demander, et le donner, ajoutant qu'à défaut du gouverneur, il serait obligé lui-même de les satisfaire. Sur ces principes on conçoit que l'autorité soit grande. La raison en est que les grands hommes sont considérés comme docteurs et modèles du peuple, conserver leur mémoire c'est conserver dans le peuple leur esprit et assurer la prospérité du royaume.

Après les temples viennent les portes à barreaux, différentes couleurs ; puis les bornes en métal ou en pierre (services majeurs, lettré remarquable, dévouement, piété filiale, fidélité des femmes, (histoire tsio de t'sioung-tsiou.)

S'il faut en croire le dire général confirmé par Hoang Alex. les Coréens d'après les conditions imposées par la dynastie Mantchoux, lors de leur soumission, n'auraient pas droit de battre monnaie. (Dans l'histoire ancienne on voit que q.q. rois ont fait battre monnaie, mais il est plus souvent parlé de monnaie de papier, on en cite une de la forme de l'extrémité d'une flèche, ayant la valeur de 3 feuilles de papier. Après la soumission aux Mant-Choux la première monnaie paraît avoir été frappée sous le roi Souk-tsong qui mourut en 1720 après 42 ans de règne.

Ils se le sont donné toutefois, et il y a des monnaies courantes loin d'être nouvelles. Quand on trouve opportun de le faire, la charge en est de droit au ministre des finances, quoique d'autres obtiennent q.q. fois d'en être chargés. Le gouvernement du reste n'y a que des pertes, il fournit les matériaux et ne reçoit pas de quoi compenser ses frais, tout le bénéfice est pour l'entrepreneur, et pour ceux qui peuvent obtenir la surveillance des travaux ; ils ont droit à des bénéfices très considérables réglés par l'usage. Autrefois on ne battait monnaie que rarement, aujourd'hui où le désordre est à l'ordre du jour, nous avons vu battre monnaie longues années, coup sur coup, et même deux entreprises fonctionner à la fois. Toute la monnaie qu'ils ont enfantée n'est presque que de blomb et disparaît sous peu d'années, usée et consumée. Les anciennes monnaies au contraire sont en bon cuivre, avec q.q. alliage. La seule monnaie de cuivre a cours dans le royaume, elle est percée au milieu pour pouvoir être enfilée dans des bouts de corde, sa valeur n'est pas de deux centimes, en la calculant sur le prix de l'argent. Les monnaies d'argent ou d'or n'existent pas. Le commerce d'or et argent brut est même entravé par des règlements soupçonneux. Les masses d'argent sai-si de Macao venues de Chine peuvent se vendre, mais il faut être sur ses gardes, car il serait facile d'être pris sous titre de voleur et de voir encore l'argent confisqué. Dans le Nord la monnaie n'a pas cours et à Quelpaert non plus, tout se fait par échange sur des bases de convention.

C'est le roi Sieng-tsong qui prohiba les examens et les dignités aux enfants des femmes passées en 2des nocés. 1469-1494. Aujourd'hui ils sont sur le pied des batards...

C'est lui aussi qui classa les bonzes d'intra et extra muros. Il détruisit 23 pagodes de la ville.

C'est vers 1810 que sont les dernières relations marquées dans ce livre, avec Lieou Kiou.

Sous le roi Tsiong-tsioung de 1506 à 1544 on fit la guerre à Sam-p'o du Japon, parce qu'ils s'étaient révoltés...(Taim ato avant 1592 appartient à la Corée et il semble qu'ils avaient encore q.qu'autre pays au moins tributaire.)

Epreuve du sang pour distinguer les enfants, histoire des Kouen de ien p'oung. hist. de tsang seng-siouki contre un fils peu respectueux.

L'adoption est en usage dans ce pays : l'adoption légale doit être enregistrée au tribunal des rites, cependant aujourd'hui l'usage ne remplit plus cette formalité et ceux qui sont adoptés publiquement et recus par les familles sont recus par le gouvernement. Le choix se fait ordinairement parmi les proches parents, on peut toutefois le faire à des degrés fort éloignés, mais toujours dans la propre parenté du père. On choisit de préférence les enfants afin de les élever chez soi, mais ce n'est pas requis ; le consentement de l'adopté ou de ses parents n'est pas nécessaire, en cas de refus on s'adresse au tribunal des rites qui souvent forcera. Il faut que l'adopté soit parent de l'adoptant à un degré seulement au dessous par ex. 3, 5, 7 degrés ; la plupart du temps le tout est réglé par les principaux des familles. Pour casser l'adoption il faut aussi en principe, autorisation du tribunal des rites. Les familles tiennent surtout à l'adoption pour le culte des ancêtres, afin d'avoir un fils portant le deuil et faisant les sacrifices d'usage. Elles sont très fréquentes. De plus ceux qui n'ont pas d'enfants, en adoptent pour avoir un soutien dans leurs vieux jours. Les adoptions quoique légales ne sont pas reconnues aux yeux de l'Eglise, à cause sans doute du non consentement et souvent de la coaction. Rien ne défend je crois d'adopter des filles, mais cela n'a pas lieu, parce qu'on y trouve pas les avantages que l'on recherche ici. Il y a aussi des adoptions non légales, elles se font sans aucune distinction de nom et de famille, le gouvernement ne les prohibe pas, mais ces enfants ne jouissent pas des droits de la famille adoptante ; elles ont lieu de temps en temps de la part des personnes du peuple qui cherchent là un soutien pour leur existence, à la mort des adoptants, on laisse les adoptés jouir des biens que possédaient ses parents adoptifs, c.à.d. la maison et ses meubles ; car s'ils avaient eu q.q. chose ils eussent trouvé à avoir un vrai fils adoptif.

3 sortes d'exécution publique.

La 1re est l'exécution militaire appelée Koun moun hio siou. Elle se fait dans un lieu ad hoc appelé Sai nam t'è, à 10 ly de la Capitale, (on l'appelle q.q. fois Notoul à cause du village de ce nom qui est sur le bord du fleuve, non loin de là). On l'emploie quand on veut faire les choses avec beaucoup d'éclat pour impressionner le peuple.

(J'ai toutefois entendu dire que ces exécutions ont un degré moins graves que celles en dehors de la petite porte de l'ouest.) Le condamné y est porté sur une litière en paille liée. Elle doit être présidée par le général d'un des grands établissements militaires de la Capitale, il s'y rend à volonté un peu plus tôt ou plus tard et le condamné l'attend là. A son arrivée il fait faire une série d'évolutions militaires plus ou moins longues autour du patient ; puis lui faisant barbouiller le visage de chaux, on lui lie les bras derrière le dos et passant un baton sous ses épaules, on le tire et traîne ainsi une ou plusieurs fois autour de l'esplanade. Puis hissant un drapeau au haut d'un mâât préparé ad hoc, on fait lire devant le coupable tous les chefs d'accusation qui ont motivé la sentence elle même, puis on lui passe dans chaque oreille repliée une flèche dont les bouts se dressent au dessus de la tête et enfin on le dépouille des vêtements seulement sur le haut du corps et la tête s'abat sous les coups des soldats qui frappent en tournant autour de lui.

2°. L'exécution en dehors de la pte porte de l'Ouest. Le coupable lié habillé sur une croix plantée sur un charriot, est attaché au haut par ses longs cheveux dénoués pour cela et est ainsi conduit au lieu désigné, à q.q. distance de la pte porte de l'Ouest ; un général doit aussi suivre le cortège, mais souvent il ne se rend pas jusqu'au lieu de l'exécution. Là on dépouille entièrement le condamné de ses vêtements et le bourreau lui fait tomber la tête. Quand c'est un grand coupable, q.q. fois les ordres pressent et sans attendre on décapite intra muros à un lieu convenu sur la route.

(Q.q. fois on attache des plaques pour faire reconnaître les corps. On les rend habituellement aux familles, mais les valets profitent de l'occasion pour se faire donner de

l'argent avant de les lacher. Q.q. fois on les enterre dans des lieux écartés et sans attention ; de sorte qu'on ne peut plus les retrouver.)

3°. Pour les coupables condamnés de haute rébellion, on agit comme dans le second cas ci-dessus, seulement après avoir coupé la tête, on coupe encore les 4 membres et le corps est ainsi coupé en six tronçons.

(L'usage est aussi d'envoyer dans les provinces les différents membres du rebelle, pour impressionner le peuple. Ils sont portés par de vils valets qui sur les grandes routes font leurs farces et se font donner de l'argent, personne n'ose leur résister, étant alors soi-disant envoyés par le roi pour une affaire grave. Ceci eut lieu en 7bre 1862 pour Kim Iesaing i, traître de 1839.)

Autrefois l'écartement des membres après avoir coupé la tête était en usage. Il se faisait par le moyen de 4 bœufs attachés aux 4 membres. Aujourd'hui ce supplice n'existe plus.

Tout ceci est pour les exécutions de la Capitale, celles des provinces se font sur le modèle des Nos 2 et 3, avec peu de différences. C'est toujours en dehors des villes ; il n'y a ni chariot, ni croix.

Quand en 1860 on persécuta les Xtiens, un noble en position distinguée, qui n'a aucun rapport avec les Xtiens, disait publiquement dans ses salons à la Capitale : « Il n'est pas bon de persécuter cette Religion, voyez le roi Tsieng-tsong commence à la persécuter et il meurt de bonne heure ; son successeur Soun-tsong suit la même voie, et il voit mourir à la fleur de l'âge son seul fils héritier du trône, puis meurt lui-même à un âge peu avancé ; le roi Heu-tsong permet aussi de tuer les Xtiens et il meurt à la fleur de l'âge sans héritier ; il faut donc laisser les Xtiens tranquilles. » Ces faits quoique réels ne sont pas assez éclatants pour que nous eussions osé les faire remarquer, mais nous recevons ces paroles de la bouche de ce noble payen et en prenons acte.

L'effigie du roi n'est pas frappée sur les monnaies, on y met seulement q.q. caractères chinois. Cela peut venir des usages de ces pays ; on croirait faire injure au roi en mettant son portrait sur des objets qui courent dans toutes les mains et roulent dans tous les coins. Il n'y a ici de portrait du roi que celui fait après sa mort, et il est gardé dans des appartements ad hoc et entouré de respect. On fait q.q. fois les portraits des grands hommes et ils sont gardés avec un respect égalant presque celui dont on entoure les tablettes, q.q. fois ils ont des temples à part. On rapporte qu'un navire français sur les côtes de Corée offrit un portrait du roi des français à un mandarin qui alla à bord ; il refusa de le recevoir craignant d'être puni par son gouvernement pour avoir reçu q.q. chose des Barbares, mais probablement aussi par l'embarras où il se serait trouvé pour l'emporter avec le respect convenable. Le portrait des rois et des grands hommes ne se portent ici qu'avec un cérémonial pompeux. Du reste les Coréens furent scandalisés de voir avec quelle légèreté les français traitent les portraits de leur roi et la facilité avec laquelle ils ne craignent pas de le mettre entre les mains d'inconnus, sans savoir comment il sera traité : Le bon mandarin trouvait là un problème à lui insoluble, et dans son anxiété il aura bien pu croire que cette démarche était un piège à lui tendue, comme q.q. autres Coréens l'ont pensé.

On nourrit des compagnons de route, dans les auberges q.q. fois on demande la nourriture aux passagers, si on ne parle pas on vous offre. En allant aux examens chaque bande en nourrit. Communauté de drogues. Instruments d'agriculture communs sauf les pays trop chers. Parents éloignés retirés chez d'autres plusieurs mois et années. Secours aux noces, enterrements...

Les différents membres attachés aux établissements publics forment entr'eux un corps et se soutiennent les uns les autres partout ; aussi les habitués des princes et des grands ; aujourd'hui le peuple sans soutien est la proie des voleurs, satellites etc. ; pour se soustraire aux vexations on se fait agréer par faveur ou par argent à q.q. corporation, et sans en remplir les charges, ou du moins fort peu, on recouvre la tranquillité. Q.q. fois cent ngians.

Sociétés des menuisiers, maçons, couvreurs, etc.

Courtiers de maison à Seoul.

Contrats sans actes, où acte légal, tout un est vol.

La pluralité des femmes considérées indépendamment de la loi Xtienne.

Etat dégradé des nobles et leurs actes vils...

Les femmes font tous les métiers, mais elles ne veulent pas tuer un poulet, ni même le vider

Corps du roi impalpable ; un abcès naît à la lèvre, il doit en mourir... Enfin un célèbre ministre lui propose de faire faire devant lui tous les jeux de diableries, et à force de rire l'abcès crève.

Au mariage, la demoiselle invite une personne pour lui relever les cheveux, on l'appelle Pok siou, main de bonheur ; les hommes peuvent voir la cérémonie du mariage, c'est le seul jour...

On donne des esclaves quand elle va chez le mari, ancien usage, Rebecca.

La femme offre ici les deux excès ; un assez grand nombre nous paraît un type de dévouement pour le mari, elle ne pense, n'agit et ne vit que pour lui ; ne pensant pas à elle même, tous ses soins se reportent sur Monsieur, et il n'est rien dont elle ne soit capable, sa jalousie est de faire paraître son mari ; c'est toutefois un peu trop servile. D'une autre part, un très grand nombre à esprit étroit, mesquin, égoïste, ont tout ce qu'il faut pour mettre la division et ruiner la maison, pas de souplesse ni de subordination, très colères et entêtées, ce sont les deux extrêmes et elles vont loin de chaque côté.

Un ministre Tsio, oncle de la reine mère du roi défunt, homme d'un caractère violent, avait une femme des plus intraitables et l'usage dans les classes un peu élevées ne permettant pas de la battre, il essayait en vain par toutes sortes de moyens de la maîtriser, aucun succès et la maison était toujours troublée par les colères et manies de cette femme, tout le monde le savait et le ministre portait sa peine dans le cœur. Un jour un homme du peuple demeurant près demeurant près de la maison du ministre fit grand vacarme tout le jour et comme ce n'était pas la 1re fois le ministre voulut le mettre à la raison et le fit empoigner. Arrivé devant sa barre, il lui demande s'il connaissait ses fautes : Le manant répondit affirmativement et sur ce la sentence est portée, il va être battu à mort : C'est très juste, je n'ai rien à repliquer, mourrais-je même que ce serait encore léger. Etends-toi donc par terre. De suite je le ferai, mais avant de mourir je désire vous dire ce que j'ai sur le cœur et il ne me restera aucun regret. Parles, dit le ministre. Tout le quartier sait que j'ai une femme à nulle autre semblable, tous les jours ce sont des injures et des actes de la plus grande violence, je supporte le tout le moins mal possible quand hier cette créature ayant poussé les choses à l'extrémité je ne pus me contenir et lui donnai une petite brosse qui excita sa bile, provoqua ses vociférations et fut cause du vacarme que votre Excellence me reproche si justement. La présence chez moi de cette créature intraitable est un mauvais destin qui m'a conduit où je

suis arrivé. Maintenant je n'ai plus rien à dire et suis prêt à subir ma peine. En entendant ces mots le ministre pensa naturellement à sa propre maison, il ferme la fenêtre et dit à ceux qui étaient près de lui : C'est vrai pourtant, avec certaines femmes il n'y a rien à faire, ce sont des êtres intraitables, douceur et colère n'aboutissant à rien, ces gens là du moins ont la consolation de la rosser de temps en temps... puis attendant q.q. instans il rouvre la fenêtre et lui dit : Quoique ta femme soit de cette trempe, il ne faut pas ainsi troubler le quartier. eh bien ne recommenceras-tu plus ? Comment pourrai-je en avoir encore la pensée, de ma vie je ne retomberai plus dans mes fautes. Cette fois je te fais grâce retournes chez toi et que tout y soit dans l'ordre. J'y aurai soin et n'oublierai jamais l'indulgence sans égale dont votre Excellence en a usé aujourd'hui envers moi. Voilà les femmes comme il y en a tant d'autres !

Il y a peu d'années une jeune veuve vivait seule dans une maison tant soit peu isolée ; un impudent s'étant présenté la nuit pour la corrompre, elle fit résistance et le brigand soit de colère soit de peur d'être dénoncé tue la pauvre veuve et va enterrer le cadavre non loin de là. Personne ne l'avait vu et le lendemain les voisins ayant trouvé la maison vuide présumèrent qu'ennuyée de son veuvage elle s'était sauvée, ou avait été enlevée pour s'unir à quelque parti, comme il arrive souvent à ces sortes de personne. Rien n'est plus naturel et le soupçon de quelque crime ne vint à l'esprit de personne. Le coupable était donc sans souci, mais la jeune veuve avait près d'elle un chien et un chien fidèle. Par je ne sais qu'elle circonstance le prétorien chargé des crimes s'étant rencontré, le chien le suivit à la ville et ne le quittait pas. Soit dans sa maison, soit à la préfecture il suivait le prétorien et les coups redoublés ne pouvaient éloigner le pauvre animal ; tout le monde en était étonné et le mandarin lui même ; q.q. jours se passent et toujours même manège. Enfin le mandarin dit à son prétorien : Ce chien est bien extraordinaire, il doit y avoir q.q. chose la dessous, taches donc de savoir le fin mot. Le prétorien ne sachant que faire prend un jour ses habits et faisant signe au chien de le précéder, il veut voir où il dirigerait ses pas ; la pauvre bête remuant la queue et bondissant de joie suit l'invitation, et se met en marche suivi du prétorien intrigué. Il avance sans se détourner et après environ trois lieues de route, se dirige vers une petite montagne et arrivé presque au sommet se mit à gratter des pattes un certain endroit. Le prétorien plus intrigué encore découvre lui même la terre et y voyait un cadavre jetté sans sépulture, se doute du crime, recouvre bien le tout et après q.q. réflexions se rend au village voisin. Entré chez le chef du village il feint avoir à traiter des affaires du village et demande qu'on réunisse tous les habitans, ce qui fut fait. Tous répondirent à l'appel, mais quand dans cette grande réunion notre chien eut aperçu l'assassin de sa maitresse il aboie contre lui et se précipite pour le mordre. Il n'en fallait pas davantage, le roué prétorien ordonne immédiatement de le garrotter et conduire à la ville, où il avoua son crime et en subit la peine. Il y a donc aussi en Corée des chiens célèbres.

Un certain nombre de familles tiennent à ce que le feu soit conservé soigneusement dans la maison et à ce qu'on ne le laisse pas éteindre. Pour cela tous les jours après les repas du matin et du soir les cendres avec le petit brasier de reste sont déposées soigneusement dans un grand vase ad hoc, à peu près comme les pauvres gens les placent dans leur couvet, et avec les précautions voulues on arrange le tout pour que l'étincelle de feu se conservent.

Les gens dont le ménage est soigné y réussissent très bien et on trouve toujours là le feu pour les occurrences nuit et jour. Q.q. personnes même semblent attacher à cela quelques idées mêlées de superstition sur le destin de leur maison ; un noble qui depuis nombre de générations vivait dans une grande aisance et s'appliquait soigneusement à ce que les petits détails de ménage fussent parfaitement réglés chez lui, voit un jour son esclave sortir un bouchon de paille à la maison au moment où le repas doit se préparer. Où vas-tu donc ainsi,

lui dit-il ? . Je vais chercher du feu chez le voisin. du feu ! mais n'y en a-t-il pas dans l'appartement de Madame ? . Il est éteint. Que dis-tu là ? . Mais j'ai eu beau retourner les cendres de tous les bords, il n'en reste plus une étincelle. Pas possible, dit le maitre en palissant ; et aussitôt il se lève, quitte sa compagnie et ordonne de lui apporter au plus tôt le grand vase, qu'il reçoit et les larmes aux yeux il se met en devoir de chercher le feu sacré. Ma maison, dit-il, serait-elle sur le bord de sa ruine, quel destin me serait donc réservé ? Puis avec toutes les précautions et rubriques voulues il tourne et retourne en soupirant la cendre du vase, où apercevant enfin une ombre de lueur, il met tous ses soins à réunir ce foyer où le feu semble être encore caché et parvient à allumer une allumette : de suite son visage reprend ses airs naturels et il s'écrie dans la joie : A la bonne heure, nous avons donc retrouvé ce feu que j'ai reçu de mes ayeux depuis 9 générations de génération en génération, me vient de mon aieul à la 9ème génération, ma maison pourra donc se conserver encore ! et il reprend gaiement son role au milieu de la compagnie.

Histoire d'un jeune mandarin de 17 ans qui en passant dans un district est accosté par un homme auquel on avait volé le prix d'un bœuf, il se rend chez le mandarin qui rebute le demandant, prend sa cause en main les fait mettre en prison fait venir les deux femmes qu'il reprimande d'être venues à la place du mari et sait tout par là. il les confronte. reproche au mandarin, demande 40 ng. qu'il remet au dévalisé et les fait payer au propre mandarin pour son insouciance.